



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphane CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise : signature de la convention-cadre

Introduction :

Le contrat de ville d'agglomération s'est achevé le 31 décembre 2006 et doit être remplacé par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, socle général des actions en direction des quartiers de la politique de la ville de la Communauté d'agglomération.

La géographie du CUCS comprend **7 quartiers de l'agglomération dijonnaise, répartis en trois catégories donnant lieu à des priorités budgétaires différenciées.**

Le niveau de priorité 1 correspond aux quartiers dans lesquels une intervention massive mais aussi coordonnée des moyens de tous les partenaires concernés, est indispensable. Les quartiers des Grésilles à Dijon et du Mail à Chenôve sont les deux quartiers concernés pour lesquels l'Etat mobilisera principalement 60 % de ces crédits venant de l'ACSE, l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et pour l'Egalité des chances. C'est aussi dans ces deux quartiers que les projets de renouvellement urbain sont les plus lourds : 220 millions d'euros sur les 294 millions des 6 projets.

Le niveau de priorité 2 correspond aux quartiers pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques, au-delà de ceux de droit commun, reste nécessaire au regard des difficultés. Les quartiers de la Fontaine d'Ouche à Dijon et du Bief du Moulin à Longvic mobiliseront 30 % des crédits de l'ACSE.

Le niveau de priorité 3 correspond aux quartiers pour lesquels les actions à mettre en œuvre relèvent prioritairement de la prévention et d'une meilleure coordination des moyens de droit commun et dont les crédits de l'ACSE sont plus limités (10 %). Le maintien des 2 quartiers reconnus dans le précédent contrat de ville - le Centre ville à Quetigny et le Belvédère à Talant - permet ainsi de poursuivre le travail en profondeur engagé, notamment en matière d'actions de prévention et également d'accompagner les projets de renouvellement urbain ANRU. Le troisième quartier, Guynemer à Longvic, a été retenu compte tenu des signes de fragilité constatés par de nombreux acteurs.

En dépit d'un calendrier extrêmement contraint, le Grand Dijon a tenu, autant que possible, à proposer un contrat qui soit le fruit d'une démarche réellement partenariale. D'abord en prenant la mesure des difficultés auxquelles sont confrontés les territoires de la politique de la ville, et surtout, en imaginant des réponses institutionnelles et une base d'appel à projets concrètes et cohérentes.

Le Grand Dijon a organisé de nombreuses réunions de travail sur l'ensemble des thématiques proposées par la DIV en portant une attention particulière à l'élargissement des groupes thématiques à des représentants d'autres institutions très diverses et notamment : les bailleurs sociaux, la CCI, le PLIE, la PJJ, la Mission Locale, les CCAS, l'Inspection académique, la DDASS...

Le Grand Dijon a ensuite coordonné un long travail d'élaboration des propositions et de structuration du CUCS, à la lumière des éléments quantitatifs concernant les quartiers du CUCS fournis notamment par l'INSEE, mais aussi la CAF et les différents services de l'Etat.

1. ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE CUCS D'AGGLOMÉRATION

La Politique de la ville est une politique spécifique et non sectorielle qui doit non seulement traiter la structure urbaine, mais aussi embrasser l'ensemble des singularités et des difficultés qui composent la réalité des quartiers populaires.

En ce sens, le contrat urbain de cohésion sociale doit permettre de mener une politique de la ville d'agglomération cohérente et responsable, à la hauteur des enjeux et avec le souci d'une optimisation de l'utilisation des fonds publics. Ce contrat sera également **un outil qui contribue à l'attractivité de l'agglomération et de ces territoires**, en complémentarité des autres politiques de l'agglomération sur lesquelles il s'adosse, avec pour lignes de force :

- réduire les inégalités territoriales et sociales en jouant un rôle de régulateur des disparités ;
- lutter contre l'exclusion en favorisant le développement individuel et collectif des territoires de la politique de la ville ;

- valoriser les ressources de ces quartiers qui participent de l'image de notre agglomération ;
- conforter la cohésion sociale et territoriale entre les différentes communes composant l'agglomération dans le respect des identités et des spécificités de chacune d'entre elles.

1.1. Ces principes guident l'élaboration du contrat qui se structure en quatre axes :

a) Une gouvernance au service d'une ambition d'agglomération

La Communauté d'agglomération et les communes sont globalement satisfaites de la cohérence des périmètres ANRU et CUCS, ainsi que la hausse des moyens financiers proposés par l'Etat pour l'agglomération dijonnaise (équivalent au niveau d'intervention de 2002). Le contrat sera piloté selon des modalités délimitant clairement les instances politiques et techniques. « 3 étages », allant du politique au technique :

- le comité de pilotage stratégique du contrat ;
- le comité technique de suivi ;
- l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

b) Un Observatoire de la Politique de la ville : mieux comprendre pour agir plus efficacement

L'élaboration du CUCS a été l'occasion de mesurer les difficultés à recenser et transmettre, **pour l'ensemble des partenaires et notamment pour les services de l'Etat**, les informations et données essentielles à l'établissement d'un diagnostic partagé, base de la mise en œuvre d'indicateurs de suivi. Il apparaît absolument nécessaire de mettre en place un véritable Observatoire de la Politique de la ville à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Cet outil, **important pour la programmation, est aussi essentiel pour l'évaluation de l'impact des politiques publiques** sur le terrain.

c) Proposition de signatures de conventions triennales avec les associations les plus structurantes

Notamment la SDAT, opérateur particulier dans la mesure où il absorbe à lui seul une part importante des crédits dévolus à la Politique de la ville. **L'Etat et l'ensemble des collectivités se sont engagés à maintenir leur niveau d'engagement financier pour la durée du CUCS, sur l'ensemble des 6 actions.**

d) Une évaluation en continu

Les difficultés éprouvées par le cabinet ALGOE pour évaluer le Contrat de ville nous incitent à penser l'évaluation dès la phase de contractualisation. Il s'agira de mettre en œuvre une évaluation en continu du CUCS par le biais du recours à un cabinet de consultants spécialisés ou d'une équipe de l'Université de Bourgogne.

1.2. Le contrat s'articule autour de 5 thématiques et 2 axes transversaux :

a) Axes thématiques :

1- Améliorer l'Habitat et le Cadre de vie

L'une des caractéristiques notables de l'agglomération dijonnaise est que 6 des 7 quartiers de la géographie prioritaire sont concernés par les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU. Le CUCS constitue donc une réelle opportunité de valoriser et enrichir les programmes de renouvellement urbain par un soutien des actions d'accompagnement social et humain visant à améliorer la cohésion sociale de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

2- Permettre l'accès à l'Emploi et renforcer le Développement Economique

Le démarrage prochain de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi du dijonnais permet d'envisager la mise en oeuvre d'actions spécifiques aux territoires du CUCS, notamment pour favoriser l'accès au premier emploi, le retour à l'emploi des seniors ou la mobilité des mères de famille en recherche d'emploi. Seront également soutenues les initiatives visant la création d'activités dans les quartiers prioritaires et l'emploi de leurs habitants.

3- Promouvoir l'Education et l'Egalité des chances

Une véritable dynamique de projet s'est mise en oeuvre en 2006 sous l'impulsion du tandem Grand Dijon - Conseil Général, afin d'élaborer un dossier de demande de subvention en vue de la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) d'agglomération.

Dans le cadre du CUCS, l'agglomération joue un rôle de mutualisation de moyens, de formation des équipes de Réussite éducative, de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, des conventions seront signées avec chaque commune, afin de permettre le reversement par chacune d'elles au Grand Dijon de la part de co-financement nécessaire à la réalisation des actions du Grand Dijon, au bénéfice de tous.

Par ailleurs, des actions hors du cadre du PRE seront portées à l'échelle d'agglomération, notamment en ce qui concerne la prévention de l'illettrisme, la promotion de l'alphabétisation, l'accès à la vie sociale et la place et le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants.

4- Faciliter l'accès aux Soins et à la Santé - Favoriser la prévention

Cette thématique est une nouveauté par rapport au précédent contrat de ville.

Il s'agit pour l'essentiel de capitaliser l'expérience de l'Observatoire Santé-Social d'agglomération de deux manières:

- intégration de la démarche comme composante de l'Observatoire de la politique de la ville ;
- coordination de la mise en oeuvre d'une démarche Atelier Santé Ville d'agglomération d'ici 2009, fondée sur les actions de santé des communes dans les quartiers CUCS, et qui met la prévention et la promotion de la santé au cœur de la cohérence sociale du projet territorial.

5- Participer à la prévention de la délinquance

Les actions à l'échelle de l'ensemble des territoires du CUCS s'articuleront autour de trois sous-thématiques: les actions de prévention avant le passage à l'acte délinquant ; les actions d'accompagnement pendant et après l'exécution de la peine et les actions d'aide aux victimes. Une meilleure coordination des différents CLSPD est également envisagée.

b) Axes transversaux :

1- Lutter contre les discriminations

Il est aujourd'hui communément admis que les discriminations sont une réalité indéniable et diffuse, touchant d'autant plus fortement les habitants des quartiers de la Politique de la ville. Ainsi, certains sont des victimes objectives d'une accumulation de représentations négatives, au regard de leur origine ethnique réelle ou supposée, de leur sexe, de leur lieu de résidence ou encore d'une situation de handicap. Il ne saurait donc être question de mettre en oeuvre un contrat de cohésion sociale sans lutter de manière coordonnée et résolue contre toutes les formes de discriminations existant sur le territoire. C'est pourquoi la lutte contre les discriminations constitue un des axes forts et transversaux du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération dijonnaise.

Sur la base des travaux menés depuis 2003 par le Grand Dijon avec le cabinet GESTE et actuellement avec l'ANDCP, il est notamment proposé de mettre en oeuvre un **véritable Plan de lutte contre les discriminations à l'échelle de l'agglomération, qui irrigue l'ensemble des thématiques du CUCS.**

2- Développer la participation des habitants - Renforcer l'accès à la citoyenneté

En parallèle du soutien aux actions de lutte contre les discriminations, il convient de développer la capacité des habitants des quartiers de la Politique de la ville à être réellement acteurs des mutations urbaines profondes que connaissent leurs quartiers. C'est pourquoi le CUCS comporte un deuxième axe transversal visant à soutenir toutes les initiatives permettant de lier projet de cohésion sociale et projet de rénovation urbaine, mais aussi à favoriser l'accès à la citoyenneté sous toutes ses formes (développement culturel, pratique sportive, accès aux droits, travaux sur la mémoire collective des quartiers...).

2. FINANCEMENT

Le CUCS constitue une opportunité pour le Grand Dijon de mettre l'accent sur des actions réellement structurantes et de jouer, plus encore que par le passé, son rôle de pivot en matière de Politique de la ville, tant en complémentarité qu'en subsidiarité des communes.

Les élus du Grand Dijon ont décidé de réserver un montant de 400 000 € en vue du financement des actions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Ce budget ne prend pas en compte les autres actions financées dans le cadre de la Politique de la ville par le Grand Dijon, et notamment : le financement du dispositif des Correspondants de nuit (292 000 € en 2007) ; les actions dans le cadre de l'ANRU (14,5 millions €) et les actions d'insertion dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation du bassin d'emploi du dijonnais (220 000 € en 2007).

LE CONSEIL, Après avoir délibéré, DECIDE

- **d'approuver** la convention-cadre, base nécessaire à l'animation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise, en étroite collaboration avec les communes et ses partenaires ;
- **de demander** que les enveloppes budgétaires annoncées par l'Etat soient rapidement mobilisables, dès signature de la convention-cadre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention-cadre relative au CUCS,
- **de préparer** la programmation 2007 du contrat dans le respect de l'enveloppe de 400 000 € votée au budget primitif 2007 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à négocier les termes d'une convention spécifique avec le Conseil Régional, permettant le financement d'actions dans le cadre du CUCS répondant à la fois aux objectifs généraux et spécifiques du CUCS d'agglomération et aux termes du règlement d'intervention adopté par le Conseil Régional ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le - 2 AVR. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 AVR. 2007





VU pour être annexé à délibération
 du Conseil du : **29 MARS 2007**
 DIJON, le : **- 2 AVR. 2007**
LE PRÉSIDENT,



le Maire

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONVENTION-CADRE 2007-2009

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

- 2 AVR. 2007

Les deux piliers de la cohésion sociale : l'humain et l'urbain



« La forme d'une ville / change plus vite, hélas, que le cœur d'un mortel »
 (Charles Baudelaire, Le Cygne)



LE FOYER
 DIJONNAIS



PREAMBULE

Le présent contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération dijonnaise succède au Contrat de ville 2000 / 2006 et constitue le document de mise en œuvre d'une Politique de la ville renouvelée. Celle-ci s'inscrit dans le droit fil d'une volonté politique qui s'est construite concrètement depuis 2002 agissant sur deux volets pour assurer d'une part, le renouvellement urbain dans les quartiers et d'autre part, une cohésion sociale sans laquelle il ne peut y avoir de développement solidaire réel.

Lier l'humain et l'urbain, tel est l'objectif de ce nouveau contrat. Rompre avec la spirale de la dévalorisation, réduire les écarts de développement et combattre les inégalités sociales, tel est l'objet de ce contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération dijonnaise qui s'inscrit pleinement dans le projet stratégique global voulu par le Grand Dijon. Cela apparaît d'autant plus essentiel que l'agglomération dispose d'une attractivité renforcée, d'un niveau de chômage faible alors que certains quartiers présentent toujours des indicateurs tangibles de fragilisation et d'exclusion.

Le présent contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération dijonnaise est conclu pour la période 2007 à 2009 et sera, à l'issue d'une évaluation de celle-ci, dans la perspective d'une reconduction pour une nouvelle période triennale 2010 / 2012.

Il se décline selon les parties suivantes :

- I - Les constats et le diagnostic territorial ;
- II - Le projet de développement urbain et social de l'agglomération ;
- III - Les programmes d'actions thématiques et transversaux ;
- IV - Les territoires : diagnostics, enjeux, objectifs et programmes d'actions ;
- V - Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- VI - Engagements financiers des partenaires ;
- VII - Annexe : les opérations de renouvellement urbain.

L'ensemble des signataires du présent contrat s'engagent à œuvrer pleinement à la réalisation des objectifs et des programmes d'actions sur les différents territoires, à mobiliser les moyens humains et financiers permettant leur mise en œuvre effective et leur réussite.

C'est au bénéfice de ces 7 territoires prioritaires, dont 6 feront l'objet de la convention de rénovation urbaine avec l'ANRU, que l'ambition et l'accord de tous les partenaires du CUCS doivent être mobilisés pour en faire « des quartiers comme les autres ».

Fait à Dijon, le

Pour l'État,
le Préfet,
délégué de l'ACSE de la Côte-d'Or,

Pour la Communauté de l'agglomération
dijonnaise,
le Président,

Pour le Conseil général de la Côte-d'Or,
le Président

Dominique BUR

François REBSAMEN

Louis de BROISSIA

VILLES

Pour la Commune de Chenôve,
le Maire,

Pour la Commune de Dijon,
l'Adjoint au Maire,

Pour la Commune de Longvic,
la Députée-maire,

Jean ESMONIN

Pierre PRIBETICH

Claude DARCIAUX

Pour la Commune de Quetigny,
le Maire,

Michel BACHELARD

Pour la Commune de Talant,
le Maire,

Gilbert MENU

Pour la Caisse d'Allocations Familiales,
la Directrice,

Françoise BOURCIER

BAILLEURS SOCIAUX

Pour l'OPAC,
la Présidente,

Maddy GUY

Pour l'OPH 21,
le Président,

Bernard DEPIERRE

Pour le FOYER DIJONNAIS,
le Président,

Marcel ELIAS

Pour ICF SUD-EST Méditerranée,
le Président,

Noël BELIN

Pour NEOLIA,
le Président,

Marc Tavernier

Pour SCIC HABITAT
Bourgogne Champagne,
le Président,

Pierre BODINEAU

Sommaire

Convention-cadre pour un projet de développement solidaire du territoire

I - Les constats et le diagnostic territorial	page	7
II - Le projet de développement urbain et social de l'agglomération.....	page	18
III - Les programmes d'actions thématiques et transversaux.....	page	20
IV - Les projets territoriaux.....	page	77
V - Les modalités de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation.....	page	143
VI - Engagements financiers des partenaires.....	page	153
VII - Annexe : les opérations de renouvellement urbain.....	page	158

I - LES CONSTATS ET LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le présent contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) du Grand Dijon concerne 5 communes du territoire de l'agglomération dijonnaise : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant.

Il est élaboré conjointement par les communes et avec le concours de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon comme chef de file du dispositif, conformément aux dispositions des articles 5211-10 et 5216-5 (I-4°) du Code général des collectivités territoriales.

Le présent document est le produit d'un diagnostic partagé élaboré conjointement par les communes concernées, le Grand Dijon, les services du Conseil général, la CAF et l'Etat en partenariat avec le Conseil régional. Il s'inscrit dans les préconisations de la circulaire ministérielle du 24 mai 2006.

1. Les éléments de diagnostics territoriaux

Un quart de siècle s'est écoulé entre la création du District de l'agglomération dijonnaise en 1976, qui comptait 5 communes et la création au 1^{er} janvier 2000 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise comprenait à l'origine 16 communes, avant de connaître deux extensions de périmètre successives. Elle comprend 22 communes au 1^{er} janvier 2007, regroupant 251 790 habitants (soit 49 % des habitants de la Côte d'Or).

Seule agglomération de plus de 250 000 habitants située entre Paris et Lyon (17^{ème} rang national des 163 communautés d'agglomération), le Grand Dijon, bâti autour de Dijon, la capitale régionale, constitue le pôle d'attractivité majeur de la région Bourgogne.

Le Grand Dijon s'est engagé depuis 2002 dans un projet de territoire qui prône un développement durable et partagé pour lequel il s'est doté de compétences diversifiées qui lui permettent d'en assurer la mise en œuvre.

Ainsi, la compétence Politique de la ville comprend les dispositifs contractuels de développement urbain local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire : Contrat de ville, Mission Locale, PLIE, cohérence territoriale des services publics, dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

2. Un défi à relever en terme de dynamique démographique

Une étude prospective récente de l'INSEE¹ Bourgogne insiste sur une caractéristique marquante de la composition de la population de l'agglomération dijonnaise : alors qu'à l'horizon 2015, le Grand Dijon compterait 116 000 ménages (soit 600 ménages de plus chaque année), la population globale augmenterait peu (+ 1 % sur la période 1999 - 2015, soit environ 2 500 habitants supplémentaires).

Ce paradoxe s'explique par la réduction de la taille des ménages, directement liée au vieillissement de la population de l'agglomération. Ainsi, dans les années futures, le nombre de personnes seules et âgées devrait augmenter de manière importante. D'ici 2015, le nombre de ménages âgés de plus de 75 ans augmentera de 41 % selon l'étude INSEE (soit 16 700 ménages en 2015 contre 11 600 en 1999).

Une attention particulière devra donc être portée aux seniors dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération qui devra nécessairement composer avec cette tendance lourde.

D'autre part, un enjeu fort repose sur la capacité à maintenir et à accueillir des jeunes ménages, notamment des jeunes familles avec enfants.

3. Une intervention ciblée en faveur des quartiers prioritaires

L'agglomération dijonnaise se caractérise par une dynamique très importante, démographique, qualité urbaine, économique et culturelle.

Comme les principales agglomérations françaises, elle est aussi confrontée à des demandes très fortes, notamment en matière de logement, qui nécessitent d'amplifier les efforts de constructions diversifiées afin de satisfaire les besoins croissants de sa population, tout en veillant à procéder aux rééquilibres sociaux nécessaires pour maintenir et renforcer le bien et mieux vivre ensemble.

Cette richesse et cette diversité humaine ne doivent effectivement pas faire oublier qu'une partie croissante de la population de l'agglomération est confrontée à une précarisation importante qui s'est encore accrue au cours des dernières années, touchant plus particulièrement certains territoires et quartiers. Cette situation représente un risque sensible de déséquilibres spatiaux et sociaux, qui appelle une forte intervention s'appuyant sur des politiques publiques renforcées, tant sectorielles que spécifiques.

¹ Insee Bourgogne - « Grand Dijon à l'horizon 2015 : des ménages plus nombreux et plus petits » - septembre 2006

4. La géographie prioritaire

La nouvelle géographie prioritaire prend en compte les six quartiers retenus dans le cadre du Contrat de ville 2000 - 2006 en raison de leur situation de territoires cumulant les plus grandes difficultés de l'agglomération. A ces six quartiers, dont cinq ont été qualifiés dès 1996 de zones urbaines sensibles en raison de leurs difficultés, s'est ajouté un nouveau quartier, celui de Guynemer à Longvic.

Cette nouvelle géographie validée par la DIV répond aux souhaits et à la volonté exprimée par les élus de l'agglomération d'avoir une réelle cohérence de périmètre d'intervention entre les dispositifs de l'ANRU et du CUCS. Les quartiers retenus nécessitent, en effet, un soutien plus affirmé de l'ensemble des partenaires afin de résorber les difficultés qui sont constatées et faire de ceux-ci des quartiers comme les autres. Ils ont été classés par niveau de priorité et leur périmètre a été précisé.

(Cf : tableau + cartographie pages suivantes)

- ◆ Le niveau de priorité 1 correspond aux quartiers dans lesquels une intervention massive mais aussi coordonnée des moyens de tous les partenaires concernés est indispensable. Les quartiers des Grésilles à Dijon et du Mail à Chenôve sont les deux quartiers concernés pour lesquels l'Etat mobilisera principalement (60 %) des crédits venant de l'ACSE - l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances. C'est aussi dans ces deux quartiers que les projets de renouvellement urbain sont les plus lourds : 220 millions d'€uros sur les 294 millions des 6 projets.
- ◆ Le niveau de priorité 2 correspond aux quartiers pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques, au-delà de ceux de droit commun, reste nécessaire au regard des difficultés. Les quartiers de la Fontaine d'Ouche à Dijon et celui du Bief du Moulin à Longvic mobiliseront 30 % des crédits de l'ACSE.
- ◆ Le niveau de priorité 3 correspond aux quartiers pour lesquels les actions à mettre en œuvre relèvent prioritairement de la prévention et d'une meilleure coordination des moyens du droit commun et dont les crédits de l'ACSE sont plus limités (10 %). Le maintien des 2 quartiers reconnus dans le précédent Contrat de ville et classés comme Zones Urbaines Sensibles - le Centre-ville à Quetigny et le Belvédère à Talant - permet ainsi de poursuivre le travail en profondeur engagé, notamment en matière d'actions de prévention et également d'accompagner les projets de renouvellement urbain ANRU. Le troisième quartier, Guynemer à Longvic, a été retenu compte tenu des signes de fragilité constatés par de nombreux acteurs.

L'ensemble des collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à intervenir sur ces trois niveaux de territoire afin d'assurer une démarche cohérente de solidarité locale.

L'Etat, pour lequel le Préfet agit en qualité de délégué territorial de l'ACSE, mobilisera ses crédits spécifiques selon les niveaux de priorités établis.

INDICATEURS DE POPULATION Source : Recensement de la population RGP 1999

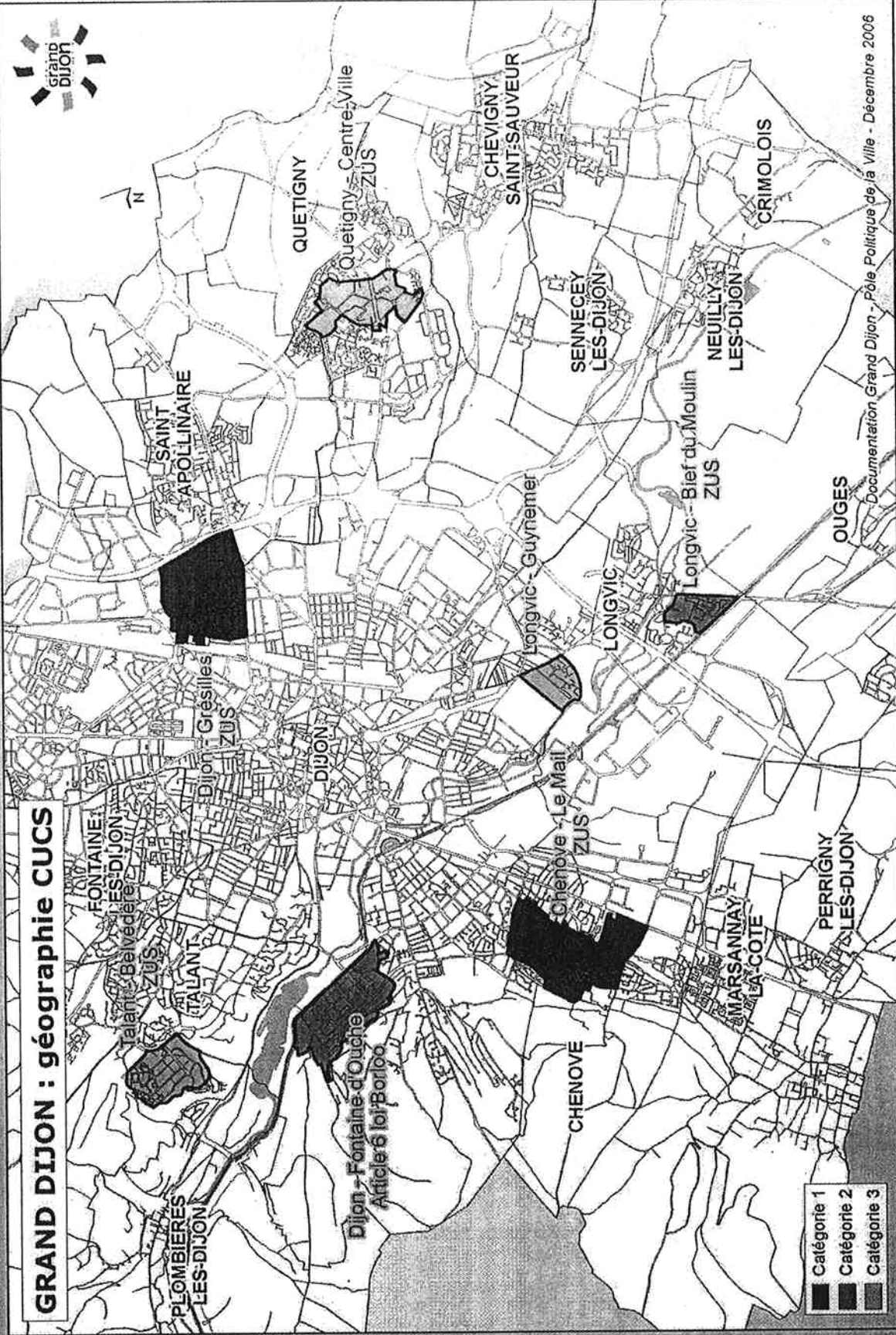
Total population CUCS = 40 027 habitants soit 16,53 % de la population totale du GRAND DIJON

	Le Mail		Chenôve hors ZUS		Grésilles		Fontaine d'Ouche		Dijon hors ZUS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population	10 938	100,0	5 312	100,0	7 921	100,0	8 095	100,0	134 122	100,0
Répartition par tranche d'âge										
Moins de 25 ans	4 200	38,4	1 573	29,6	3 162	39,9	3 156	39,0	45 126	33,6
25 à 59 ans	4 955	45,3	2 483	46,7	3 255	41,1	3 937	48,6	63 042	47,0
60 ans et plus	1 783	16,3	1 256	23,6	1 504	19,0	1 002	12,4	25 954	19,4

	Bief du Moulin		Gugnemer		Longvic hors ZUS		Centre-ville		Quetigny hors ZUS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population	1 852	100,0	510	100,0	7 163	100,0	4 979	100,0	4 430	100,0
Répartition par tranche d'âge										
Moins de 25 ans	692	37,4	196	38,4	2 352	32,8	1 946	39,1	1 650	37,2
25 à 59 ans	939	50,7	263	51,6	3 684	51,4	2 611	52,4	2 295	51,8
60 ans et plus	221	11,9	51	10	1 127	15,7	422	8,5	485	10,9

	Le Belvédère		Talant hors ZUS		Grand Dijon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population	5 732	100,0	6 440	100,0	242 073	100,0
Répartition par tranche d'âge						
Moins de 25 ans	2 152	37,5	1 784	27,7	82 587	34,1
25 à 59 ans	3 018	52,7	2 869	44,5	115 054	47,5
60 ans et plus	562	9,8	1 787	27,7	44 432	18,4

GRAND DIJON : géographie CUCS



Documentation Grand Dijon - Pôle Politique de la Ville - Décembre 2006

5. Le diagnostic des territoires prioritaires

Remarques

Il est difficile d'appréhender l'évolution des territoires de la Politique de la ville par rapport à l'agglomération dans la mesure où nous ne disposons pas à ce jour d'un nouveau recensement qui permette d'effectuer des comparaisons fiables. Cependant :

- > **Ces sept quartiers totalisent près de 10 000 logements locatifs sociaux, soit près de la moitié de l'offre existante à l'échelle de l'agglomération, alors que les habitants représentent 16,53 % de la population de l'agglomération.**
- > **Contexte démographique** : lors du recensement de 1999, l'ensemble des 7 territoires prioritaires représentait environ 40 000 habitants, soit 16,53 % de la population totale du Grand Dijon de plus de 242 000 habitants. Ces territoires se caractérisent par plusieurs « singularités » assez marquées.
- > **Une proportion sensible des moins de 25 ans** : 18,53 % des jeunes de moins de 25 ans de l'agglomération dijonnaise résident dans une des Zones Urbaines Sensibles, soit presque 1 jeune sur 4. Ils représentent une proportion plus marquée de 5 à plus de 10 points que le taux constaté dans chaque commune hors ZUS et de 5 points maximum par rapport à l'ensemble du territoire du Grand Dijon. La variation est très faible entre les territoires prioritaires puisqu'elle se situe de 37,4 % à 39,9 % (soit 2,5 %).
- > **Un pourcentage de familles monoparentales plus important** : sur l'agglomération 13,5 % des familles sont des familles monoparentales. En revanche, sur les différents quartiers elles représentent : 21,5 % à Chenôve, 23,2 % à Dijon Grésilles, 27,8 % à Dijon Fontaine d'Ouche, 19,5 % à Longvic Bief du Moulin, 25,6 % à Longvic Guynemer, 18,5 % à Quetigny et 21,8 % à Talant (soit 22,5 % en moyenne).
- > **Le pourcentage de familles de trois enfants et plus est plus important sur les quartiers CUCS** : 14,25 % des familles de trois enfants et plus résident dans un quartier CUCS contre 8,4 % sur le reste de l'agglomération.
- > **Des taux de chômage supérieurs à ceux du reste de l'agglomération** : de 8 % en moyenne sur l'agglomération, le taux de chômage dans les quartiers populaires est deux à trois fois plus élevé, notamment en ce qui concerne les jeunes de moins de 25 ans et les chômeurs de longue durée.
- > **Une sur-représentation de Rmistes** : 37 % des bénéficiaires du RMI résident dans les quartiers CUCS alors que la population de ces derniers ne représente que 16,53 % de la population de l'agglomération.

• Le quartier du Mail à Chenôve

Le grand ensemble de Chenôve conçu dans les années 60 et achevé en 1973, comprend 10 938 habitants (recensement de 1999), soit 67,3 % de la population de la commune (16 500 habitants).

La ZUS du Mail accueille les 2/3 de la population de la commune :

- 75 % d'habitat collectif ;
- 45,5 % de logements locatifs sociaux ;
- 65 % du parc de logements situé en ZUS dont 93 % de logements collectifs ;
- 84 % du parc de logements locatifs sociaux en ZUS ;
- 67 % des habitants de Chenôve résidant en ZUS (11 000 sur 16 500) ;
- 82 % des demandeurs d'emploi résidant en ZUS ;
- 83 % des familles monoparentales résidant en ZUS ;
- 83 % des familles de trois enfants ou plus résidant en ZUS.

Dès 1977, la municipalité décide d'engager une opération Habitat et Vie Sociale. Ce fut ensuite « Banlieue 89 » suivie en 1991 par l'opération « Développement Social des Quartiers », puis la signature du premier « Contrat Ville » en 1994.

En 1996, classification d'une partie de la commune en Zone de Redynamisation Urbaine et Zone Urbaine Sensible, suivie du classement en Zone Franche Urbaine un an après.

Enfin, la signature, le 12 mai 2005, de la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon avec l'ANRU traduit la volonté de la ville de Chenôve de conduire un ambitieux programme de transformation du quartier du Mail et de reconquête de la ville.

Sur cet espace, il y a encore de la pauvreté, des difficultés de voisinage, de scolarité, de chômage, de cohabitation entre personnes issues de multiples origines, d'avenir qui rendent les relations entre les habitants difficiles.

Après les années 80, centrées sur l'achèvement du grand ensemble et le début de sa reconquête, les années 90 sont marquées par des enjeux de sécurité et de fonctionnement normal des institutions.

De 1977 à ce jour, à travers toutes ces procédures, la municipalité a pris l'initiative d'un ensemble d'actions qui a porté sur l'habitat, les équipements, les espaces publics, la vie sociale culturelle et sportive des habitants.

C'est pourquoi il est encore aujourd'hui indispensable que la ville de Chenôve puisse disposer des moyens en sus du droit commun, qui peuvent être mobilisés à travers la mise en place d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

En effet, pour réaliser sa mutation, Chenôve a besoin non seulement de changer fondamentalement la relation (urbaine, habitat...) qu'elle entretient avec le grand ensemble, mais aussi d'agir en proximité et d'accompagner des projets sur le territoire qui impliquent fortement ses habitants et qui contribuent à améliorer leur qualité de vie, leur capacité à s'impliquer et à maintenir ainsi les changements apportés.

Si la question du désenclavement, de l'ouverture du grand ensemble sur la ville, de la restructuration et de requalification globale commence à apparaître dans les années 90, elle est aujourd'hui au cœur de la politique municipale.

Elle se traduit par la volonté de construire une ville équilibrée et solidaire et de créer un centre ville au cœur du grand ensemble.

Ce dernier n'est plus considéré comme source de problèmes mais comme porteur d'avenir pour la commune.

• Le quartier des Grésilles à Dijon

Le quartier des Grésilles, classé en Z.U.S, comptait en 1999 une population de 8 398 habitants représentant 5,6 % de la population dijonnaise. La dé-densification menée depuis 15 ans sans construction préalable explique en grande partie la baisse de la population du quartier entre 90 et 99 (-15 %). Depuis 1982, le quartier est classé en Zone d'Education Prioritaire et regroupe aujourd'hui 4 groupes scolaires et un collège après la fermeture du collège Epiroy en juin 2006. Le quartier des Grésilles reste caractérisé par un fort taux d'habitat social (61,3 %) et l'analyse des besoins sociaux réalisé en 2006 atteste de la concentration des difficultés socio-économiques des ménages du quartier. La part des familles monoparentales atteint plus de 32 % (23 % en moyenne sur le territoire de la ville), la présence des allocataires de minima sociaux est supérieure et la population présente les plus bas niveaux de qualification.

- Avec le projet de renouvellement urbain, le développement du territoire contribuera à changer l'image du quartier, stigmatisé notamment par son statut de quartier d'habitat social à problèmes. Par la diversification de l'habitat et des fonctions (services publics, commerces) l'attractivité du quartier sera développée.
- La mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale accompagnera la politique de rénovation urbaine, engagée depuis maintenant quatre ans, en permettant la mise en place de politiques adaptées aux réalités du quartier en complément des politiques de droit commun.

• Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon

Le quartier de la Fontaine d'Ouche comptait 16 674 habitants soit 11,1 % de la population dijonnaise (RGP 1999 hors IRIS de la Montagne Sainte Anne) et est inscrit dans la géographie prioritaire au titre de l'article 6 de la loi de cohésion sociale. Non classé en ZUS, ni en ZEP, le quartier présente pourtant des indicateurs sociaux alarmants. Ainsi, parmi les trois IRIS dijonnais caractérisés comme les plus en difficulté, car présentant « une concentration des difficultés socio-économiques », deux sont situés sur le quartier de la Fontaine d'Ouche (le Lac et Edouard Belin).

L'analyse des besoins sociaux, réalisée par le CCAS de Dijon en 2006, confirme le constat d'une précarisation des familles, notamment celles locataires du parc public. Le taux de couverture de la population par la CMU atteint près de 32 % et une personne sur trois vit dans une famille à bas revenus. Près d'un jeune sur trois est suivi par la Mission Locale (contre un sur dix en moyenne sur la ville).

Quartier situé aux limites de la ville, l'habitat social représente plus de 50 %. Hétérogène, le parc est réparti entre 5 bailleurs sociaux pour lesquels le projet de renouvellement urbain, en cours d'approbation, permettra la résidentialisation. Par ailleurs, le projet de renouvellement urbain a pour objectif principal la redynamisation du cœur de quartier. La mise en place d'actions ciblées, en appui des politiques de droit commun, a pour objectif de redonner aux habitants du quartier un niveau comparable à la moyenne dijonnaise.

• Le quartier du Bief du Moulin à Longvic

La Commune de Longvic a une population de 9 319 habitants (recensement de 1999). C'est une ville jeune puisque 37 % de la population a moins de 25 ans (contre 32 % en moyenne en Côte-d'Or). Parallèlement, les 60 ans et plus représentent 12 % de la population (contre 20,64 % sur le département).

Longvic a une configuration urbaine : presque 60 % des habitants sont logés dans des immeubles collectifs. Le secteur locatif HLM est fortement présent, 45 % des Longviciens y résident (contre 13,3 % sur le département).

36 % des Longviciens sont propriétaires de leur appartement, ce qui est peu comparé aux 57,7 % des autres Côte-d'Ors. La population étrangère présente sur la ville représente 6,5 % des habitants et 14 % des demandeurs d'emploi. Le chômage à Longvic représente 12,35 %, et il est de 19,7 % sur le quartier du Bief.

Les familles monoparentales sont nombreuses sur la commune (12,59 %).

La commune de Longvic compte 4 442 logements, elle dispose d'un parc de logements sociaux important (42 %), ce qui la place au 2^{ème} rang des communes de l'agglomération et au 14^{ème} rang pour l'ensemble des communes de Côte-d'Or.

Le quartier du Bief du Moulin a été construit entre 1972 et 1984. Il inclut le plus important ensemble de logements sociaux de la Ville, regroupant 523 logements HLM dans lesquels résident 1 350 habitants et représente avec les ensembles pavillonnaires environnants 20 % de la population communale.

Il est composé d'une cité HLM très enclavée, victime d'une véritable disqualification, et d'une zone pavillonnaire. Cette cohabitation s'avère difficile. Déjà fortement stigmatisé par un taux de chômage élevé, son nombre important de jeunes et sa concentration de population immigrée, ce quartier se marginalise. Il est d'ailleurs classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

• Le quartier Guynemer à Longvic

Il touche Dijon et se compose essentiellement d'une zone pavillonnaire dont les anciennes maisons sont souvent habitées par des personnes âgées. Il se compose de 510 habitants.

On trouve sur ce quartier une petite cité HLM (OPH 21) très enclavée dont les bâtiments datent des années 50-60. Les problèmes sociaux y sont très présents et s'aggravent au fil du temps. En effet, les locataires qui en ont les moyens financiers préfèrent quitter le quartier, générant en conséquence un taux de rotation très élevé. De plus, le réseau de transport urbain est éloigné de cette cité, accentuant l'enclavement.

Les moins de 25 ans représentent 38,4 % de la population du quartier. Le taux de chômage est de 20,4 %.

• Le quartier du Centre ville à Quetigny

La ville de Quetigny est née de la volonté politique de l'équipe municipale élue en 1959 par la majorité des quelque 350 habitants du village de l'époque. Parmi les principes fondateurs qui ont été retenus dans le projet initial de développement urbain et qui ont été mis en œuvre depuis lors, il convient de souligner la place affectée à l'habitat social situé, dans toutes ses dimensions, au cœur de la ville :

- sur le plan quantitatif, puisque les logements sociaux avaient vocation à représenter plus du tiers de l'habitat ;
- sur le plan géographique, puisque l'habitat social a été positionné en centre-ville, à une époque où il était plus volontiers édifié en périphérie ;
- sur le plan qualitatif, puisque l'urbanisation mise en œuvre a su conjuguer une faible densité de construction, une valorisation des immeubles sociaux par l'utilisation d'un revêtement spécifique (la pâte de verre) conjugué à une palette chromatique riche (126 tons de coloration), et un environnement paysager très développé, aménagé et entretenu par la collectivité publique.

La mise en œuvre de ces choix en matière d'habitat social, la volonté concomitante de développer sur le territoire communal des activités économiques nombreuses et diversifiées, et le développement de services et équipements publics, notamment dans le domaine social, ont sans doute permis que la ville de Quetigny soit confrontée aux difficultés sociales et urbaines moins durement que d'autres villes ou quartiers, où la politique des grands ensembles a été conduite de façon plus monolithique.

Pour autant, le diagnostic social de la commune témoigne des situations difficiles, voire précaires, d'une part significative de la population du centre-ville. De même, la nécessité d'une rénovation urbaine adaptée aux réalités et aux spécificités de la commune a été clairement actée.

C'est à ce titre que, depuis plus d'une décennie, la ville de Quetigny est concernée par les dispositifs contractuels de la Politique de la ville. Aux termes du décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996, le centre-ville de Quetigny est défini comme Zone Urbaine Sensible (ZUS).

• Le quartier du Belvédère à Talant

Talant...

- 12 332 habitants ;
- 4^{ème} ville de Côte-d'Or ;
- 12^{ème} ville de Bourgogne ;
- 230 acteurs économiques ;
- Démographie en forte progression entre 1975 et 1982, avec apogée en 1985, puis tendance à la baisse ;
- 75 associations ;
- Superficie totale = 489 ha ;
- Topographie chahutée à l'ouest de Dijon ;
- 52 % de la population propriétaire du logement ;
- 5 700 actifs (taux de chômage de 12% environ).

Le quartier du Belvédère...

- Construit dès 1974, le plus récent des grands quartiers de l'agglomération, construit sur les modèles des années 1960 ;
- Environ 5 700 habitants ;
- 2 800 logements environ (1 480 HLM, 770 collectifs libres, 300 pavillonnaires) ;
- 100 % du logement social de la commune (1 500 logements) ;
- 4 bailleurs sociaux (OPAC, OPH 21, SCIC HABITAT, FOYER DIJONNAIS) ;
- ZUS la plus dense de Bourgogne (250 habitants/hectare en moyenne sur la partie la plus dense du Belvédère) ;
- 8 copropriétés (770 logements) ;
- 30 % de la population a moins de 19 ans ;
- Un taux de chômage de 16,6 % ;
- 16% de la population du Belvédère n'a pas de voiture.

Le quartier du Belvédère présente des dysfonctionnements désormais bien identifiés, ne garantissant plus la tranquillité du quartier, voire la sécurité des habitants. Conjugés avec une image négative et une forme urbaine frappée d'obsolescence, ces éléments sont une **menace réelle** pour l'attractivité de certains îlots et une **menace sérieuse** pour l'ensemble du quartier. Les constats font état de situations de non retour, si une prise en compte radicale de ce phénomène n'intervient pas.

De nombreux indicateurs sur la vie de quartier sont autant de clignotants annonçant le basculement du quartier vers l'inéluctable si un projet global n'est pas mis en œuvre. C'est pourquoi la ville a entrepris, en mobilisant un large partenariat, un vaste chantier de réflexions et de projets d'activités articulés sur les 2 axes forts du **Renouvellement urbain** et de la **Cohésion sociale**.

II - LE PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DE L'AGGLOMERATION

Le projet urbain et social du CUCS de l'agglomération dijonnaise s'inscrit pleinement dans le projet de développement du Grand Dijon dont l'objectif prioritaire est de réduire tant les inégalités que les écarts constatés entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de l'agglomération.

Le Grand Dijon exprime ainsi une vision ambitieuse de son avenir et entend faire du Grand Dijon une métropole européenne qui soit accueillante, entreprenante, mais surtout solidaire. Pour réaliser cette ambition, l'agglomération se doit de garantir un haut niveau de cohésion sociale, sans lequel elle ne pourra atteindre cet objectif indispensable à un développement harmonieux.

Le Contrat de ville 2000 / 2006 tel que le législateur l'avait voulu, devait être le volet cohésion sociale du contrat d'agglomération. Elaboré et signé en juillet 2000, il n'avait en aucune façon été mis en perspective par rapport à son projet mais aussi à son contrat d'agglomération. Ce dernier, élaboré fin de l'année 2001 et signé en avril 2002, a permis d'intégrer une nouvelle dynamique de cohésion sociale dans une démarche volontariste de l'agglomération. C'est pourquoi, depuis 2002, le Grand Dijon assume totalement la gestion du suivi et l'élaboration d'une nouvelle méthode de programmation qui se sont traduites en 2003 par la production d'une lettre de cadrage - appel à projets - à destination de tous les acteurs, villes et associations.

C'est également la révision de ses compétences, opérée en octobre 2002, qui a permis la prise en compte et l'intervention financière renforcée de la communauté pour soutenir des dispositifs d'agglomération : PLE, Mission Locale, accompagnement et veille sociale de la SDAT et des Correspondants de Nuits d'agglomération. C'est aussi le soutien aux projets de renouvellement urbain pour lesquels l'agglomération assume la maîtrise au travers d'une convention unique d'agglomération signée avec l'ANRU le 12 mai 2005. La prise en charge de la délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement à compter du 1^{er} janvier 2006 lui permet de développer une politique locale de l'habitat adapté à son territoire. L'élaboration et le portage d'une Maison de l'Emploi et de la Formation, labellisée le 4 juillet 2006, sont mis en place dès novembre de la même année pour répondre aux enjeux et besoins des demandeurs d'emplois et des entreprises afin d'anticiper le départ massif des « baby boomers ».

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération doit développer et structurer deux dimensions essentielles :

- ♦ poursuivre les actions de proximité par un renforcement des services publics et le soutien au tissu associatif garant d'une qualité de vie conviviale ;
- ♦ renforcer la cohérence des démarches thématiques engagées et contractualisées au niveau de l'agglomération.

Le Grand Dijon se fixe ainsi deux grands objectifs :

- Le premier est d'être le moteur et le facilitateur « d'une mobilité sociale »² pour tous les habitants. Celle-ci doit pouvoir être tant résidentielle que géographique : politique de l'habitat et des déplacements que seule l'agglomération est à même de garantir. L'agglomération doit aussi créer les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'ascenseur social en matière d'emploi, de réussite éducative et d'égalité des chances, de santé, d'accès à la culture...

² Jacques DONZELOT, *Quand la ville se défile : Quelle politique face à la crise des banlieues*, Seuil, 2006

- Le second consiste à réunir les conditions permettant la constitution d'une identité commune d'appartenance à un territoire, dans lequel qualité de vie et convivialité sont assurées et la participation des habitants aux projets favorisée.

Le projet du contrat urbain de l'agglomération dijonnaise se décline autour de 5 axes thématiques et de 2 axes transversaux, à savoir :

Axes thématiques :

- ♦ Améliorer l'habitat et le cadre de vie,
- ♦ Permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique,
- ♦ Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances,
- ♦ Faciliter l'accès aux soins et à la Santé - Favoriser la prévention,
- ♦ Participer à la prévention de la délinquance.

Axes transversaux :

- ♦ Lutter contre les discriminations,
- ♦ Développer la participation des habitants - Renforcer l'accès à la citoyenneté.

III – LES PROGRAMMES D’ACTIONS THEMATIQUES ET TRANSVERSAUX

(Cf: tableaux thématiques pages suivantes)

Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématiques :

- Volet social de l'habitat
- Gestion urbaine et sociale de proximité
- Cadre de vie
- Enjeux transversaux (Lutte contre les discriminations / participation des habitants - accès à la citoyenneté)

Programme d'action n° 2 : Permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique

Sous-thématiques :

- Emploi des jeunes
- Accéder à l'emploi
- Economie sociale et solidaire
- Enjeux transversaux (Lutte contre les discriminations / participation des habitants - accès à la citoyenneté)

Programme d'action n° 3 : Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances (rappel du programme de réussite éducative)

Sous-thématiques :

- Implication et reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation
- Accès à la vie sociale
- Prévention de l'illettrisme et alphabétisation
- Enjeux transversaux (Lutte contre les discriminations / participation des habitants - accès à la citoyenneté)

Programme d'action n° 4 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention

Sous-thématiques :

- Santé
- Enjeux transversaux (Lutte contre les discriminations / participation des habitants - accès à la citoyenneté)

Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Sous-thématiques :

- Agir en amont : éduquer et sensibiliser
- Accompagnement pendant et après l'exécution de la peine
- Aide aux victimes
- Enjeux transversaux (Lutte contre les discriminations / participation des habitants - accès à la citoyenneté)

Actions transversales (synthèse des programmes d'actions)

- **Axe 1** Lutter contre les discriminations
- **Axe 2** Développer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques – Renforcer l'accès à la citoyenneté

Programme d'action n° 1 :

Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Rappel des données habitat de l'agglomération :

Si le territoire de l'agglomération dijonnaise dispose de nombreux atouts -accessibilité routière, autoroutière et ferroviaire performante, configuration urbaine structurée, contexte économique porteur-, il se caractérise par certains déséquilibres en matière d'habitat issus de l'urbanisation des décennies 1950 à 1990 qui s'est réalisée en effet sous deux formes : d'une part, par la création de grands ensembles à dominante locative sociale et d'autre part, par le développement de lotissements pavillonnaires principalement en accession à la propriété.

Ces déséquilibres s'avèrent pénalisants en terme de cohérence territoriale, de mixité d'habitat et pour la réalisation des parcours résidentiels de nombreux ménages (jeunes, jeunes couples, familles monoparentales, personnes âgées, ...).

Globalement, le marché de l'habitat ne répond pas à la diversité des demandes et des besoins, en particulier en ce qui concerne le secteur locatif public. A l'échelle du Grand Dijon, le taux de logements à loyer modéré est de 18,5 % au 1er janvier 2005, soit 21 256 logements sur les 114 600 résidences principales que compte l'agglomération, alors que plus de 70 % des ménages auraient accès à un logement à loyer modéré au vu de leur niveau de ressources.

Sur les neuf communes relevant du champ d'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (communes de plus de 3 500 habitants), quatre communes sont actuellement déficitaires en logements locatifs sociaux : DIJON, FONTAINE-LES-DIJON, MARSANNAY-LA-COTE et SAINT-APOLLINAIRE.

Communes déficitaires au titre de la loi SRU	Nombre de logements locatifs sociaux recensés au 1er janvier 2005	Taux de logements locatifs sociaux / résidences principales	Nombre de logements locatifs sociaux manquant au 1er janvier 2005
DIJON	11 893	15,4 %	3 529
FONTAINE-LES-DIJON	176	4,4 %	627
MARSANNAY-LA-COTE	105	5,1 %	309
SAIN-APOLLINAIRE	364	13,5 %	177

Par ailleurs, dans les communes de CHENOVE, LONGVIC et QUETIGNY, la part de l'offre locative sociale par rapport au nombre de résidences principales dépasse 35 % (respectivement 44 %, 41,5 % et 36 %).

La localisation de l'offre se trouve en outre concentrée au sein des grands ensembles et principalement dans les six quartiers en rénovation urbaine : les 5 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) -le Mail à CHENOVE, les Grésilles à DIJON, le Bief du Moulin à LONGVIC, le Centre-ville à QUETIGNY et le Belvédère à TALANT- ainsi que le quartier de la Fontaine d'Ouche à DIJON. Ces six quartiers représentent près de 40 000 habitants (soit 16,53 % de la population de l'agglomération) et totalisent près de 10 000 logements locatifs sociaux, soit près de la moitié de l'offre existante à l'échelle de l'agglomération.

L'« Equilibre social de l'habitat » constitue une compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon.

✓ **Le Programme Local de l'Habitat : le document-cadre d'exercice de la compétence en matière d'habitat**

L'agglomération s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé dès décembre 2001. Celui-ci a été revu pour prendre en compte les évolutions du périmètre d'agglomération (entrée de cinq communes au 1er janvier 2004 : Bresse-sur-Tille, Bretenière, Crimolois, Magny-sur-Tille et Hauteville) et redimensionné, en particulier concernant le logement à loyer modéré, eu égard aux objectifs de la Délégation de Gestion des Aides à la pierre que la Communauté exerce depuis le 1er janvier 2006.

✓ **La convention ANRU d'agglomération : une dynamique concertée en faveur des six grands quartiers d'habitat**

En cohérence avec le PLH, le Grand Dijon s'est par ailleurs pleinement investi dans l'accompagnement des opérations de rénovation urbaine dont il a mis en oeuvre la première convention unique d'agglomération signée le 12 mai 2005, consolidée par un avenant signé le 21 mars 2007 et qui concerne les six quartiers de la Politique de la ville pour un montant total d'interventions de 294 millions d'euros à horizon 2011. La Communauté, en tant que porteur du projet de rénovation urbaine, a un rôle de pilotage de la programmation en lien avec la délégation territoriale de l'ANRU et les différents maîtres d'ouvrage, notamment les villes et les opérateurs d'habitat à loyer modéré, auxquels elle apporte son soutien financier (14 M€) dans le cadre d'un partenariat local solide avec le Conseil régional (29,3 M€), le Conseil général (7,8 M€).

✓ **La gestion des aides à la pierre pour le logement : un exercice en responsabilité pour un pilotage plus intégré**

En 2006, le Grand Dijon s'est engagé pour trois ans, dans la gestion, par délégation de l'Etat, des aides à la pierre pour le logement, dans le cadre des dispositions de la loi relative aux responsabilités et libertés locales du 13 août 2004.

Le Conseil de Communauté a considéré que cette délégation était de nature à organiser, de façon plus intégrée, un pilotage en responsabilité de la politique locale de l'habitat.

Les actions concernant l'habitat à loyer modéré et les quartiers relevant du CUCS :

1. Favoriser le développement et le rééquilibrage spatial de l'offre :

L'agglomération consacre depuis 2002 un budget important au soutien d'opérations de petites tailles réalisées sur des terrains chers, en secteur diffus, sous forme de subventions pour surcharge foncière et de participation au financement des déficits d'opérations. Ce sont ainsi près de 6 millions d'euros apportés par le Grand Dijon avec un concours équivalent des communes d'implantation des programmes. Sans ces aides significatives, il ne serait pas possible de produire du logement à loyer modéré eu égard à l'envolée des prix du foncier dans l'agglomération mais aussi des coûts d'opérations qui ont crû de manière très forte (+ 15 % par an depuis 2002).

Ces participations ont permis de maintenir le niveau de production (construction neuve, acquisition - amélioration et achat en VEFA) à hauteur, en moyenne, de 375 logements par an entre 2002 et 2006 (contre 280 entre 1997 et 2001).

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, les objectifs 2006-2008 de production, territorialisés pour chaque commune, portent sur 530 logements par an (400 PLUS, 50 PLAI, 80 PLS).

La Communauté d'agglomération, en tant que délégataire, établit en partenariat avec les six opérateurs intervenant sur son territoire (FOYER DIJONNAIS, ICF SUD EST MEDITERRANNEE, NEOLIA, OPAC de DIJON, OPH 21, SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE), les programmations annuelles.

L'agglomération assure, en lien avec l'instruction des permis de construire, un suivi annuel des statistiques de construction. Elle a mis en place, à partir de son système d'information géographique, un atlas du logement à loyer modéré actualisé chaque année avec les données communiquées par les organismes en terme de livraison de logements, de démolition ou de vente de parc.

Le Grand Dijon est amené à émettre un avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme et participe aux réflexions relatives aux nouvelles zones d'aménagement. A ce titre, sur la base des préconisations du PLH, elle s'exprime sur la qualité des projets en matière de mixité d'habitat et de fonctions urbaines.

L'offre nouvelle réalisée en compensation des logements démolis dans le cadre des opérations de rénovation urbaine fait partie de la dynamique de production. Toutefois, si cette reconstitution est inscrite dans les objectifs du PLH, elle n'est pas comptabilisée au titre des engagements de la délégation des aides à la pierre, déclinaison du Plan National de Cohésion sociale. L'ensemble du programme de reconstitution lié à la convention de rénovation urbaine d'agglomération porte sur 804 logements, soit près de 120 logements par an s'ajoutant à l'objectif de 530 figurant dans la délégation. 40 % des logements correspondant à l'offre de substitution seront réalisés en dehors des quartiers ANRU. Au sein de ceux-ci, de nouveaux programmes en accession et en locatif libre ou en promotion privée permettront de diversifier l'offre en apportant des réponses, en terme de parcours résidentiels, aux habitants des quartiers et d'accueil de nouvelles familles. 2 117 logements sont concernés par des projets de réhabilitation et 3 380 par des projets de résidentialisation sur les 11 000 logements à loyer modéré situés en quartiers ANRU.

2. Assurer la veille des copropriétés potentiellement fragiles :

La Communauté d'agglomération a mis en place en 2004 un outil de veille des copropriétés de plus de 20 logements construites entre 1950 et 1980 : celui-ci porte sur 355 copropriétés totalisant 27 000 logements, soit 23 % du parc logement du Grand Dijon.

Les informations détenues dans les fichiers cadastre, PERVAL et de la CAF ont permis de créer huit indicateurs apportant un premier niveau d'information suffisant pour évaluer les risques de fragilité des copropriétés et de les classer en quatre catégories. Cet observatoire se présente sous la forme d'une base de données statistiques avec une mise à jour annuelle, et permet d'alimenter le système d'information géographique du Grand Dijon. La Mission Observatoire et Prospective du Grand Dijon anime ce dispositif. Les résultats obtenus peuvent être pris comme des signaux préventifs à d'éventuels phénomènes de déqualification.

3. Développer une offre de logements pour les jeunes :

L'agglomération mène un travail partenarial avec les acteurs du logement des jeunes, et tout particulièrement ceux qui suivent les jeunes en insertion. Les missions locales et les structures de prévention ont interpellé l'agglomération sur la difficulté qu'ont ces jeunes à trouver un logement adapté, compromettant ainsi leur parcours d'insertion. Des actions doivent être entreprises pour favoriser l'accès au logement des jeunes dans le cadre notamment d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

4. Adapter l'offre de logements au vieillissement démographique

A l'horizon 2015, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans devrait augmenter de 41 %. Cette tendance démographique lourde, qui va toucher l'ensemble du parc, doit être anticipée pour permettre le maintien à domicile de personnes de plus en plus âgées. Une prise en compte des besoins doit notamment être opérée dans le parc locatif public et privé des quartiers. A ce titre, le Département en partenariat avec les bailleurs sociaux mène une politique volontariste depuis 2001. Il est à noter que celle-ci est en développement constant, qui devrait s'accroître dans les années à venir.

Les actions conduites en matière de cadre de vie :

La Communauté d'agglomération intervient à différents titres sur le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires :

Dans le cadre de la **gestion urbaine de proximité**, elle est notamment responsable de la collecte des déchets ménagers qu'elle assume.

Depuis le 1er janvier 2004, elle a initié sur l'ensemble des quartiers d'habitat social un service de proximité – les correspondants de nuit – qui assure une présence, répond aux appels des habitants en détresse, aux problèmes de voisinage et aux dysfonctionnements rencontrés dans le parc de logements à loyer modéré.

Elle exerce la **compétence transports et déplacements** en qualité d'autorité organisatrice des transports résultant de la L.O.T.I. Les questions de desserte des quartiers, des liaisons avec les gares et les zones d'emploi, le transport à la demande, l'élargissement des plages horaires en soirée et en fin de semaine, l'équipement des stations de bus pour les personnes handicapées, toutes ces problématiques sont intégrées dans son **Plan de Déplacements Urbains**. Elle assure ainsi la cohérence des dispositifs et réseaux et accompagne les projets d'aménagement des villes et notamment la création de nouveaux quartiers d'habitat.

**Programme d'action n° 5 :
PARTICIPER A LA PREVENTION
DE LA DELINQUANCE**

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
	D'après l'étude du CAREPS, les hospitalisations d'urgence sont plus importantes sur les ZUS que sur l'ensemble de l'agglomération.	3- Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en situation de mal-être et d'isolement	Soutenir la mise en place d'une équipe mobile de soins en psychiatrie. Améliorer l'accès à une prise en charge des personnes en situation de souffrance psychique	CHS Conseil général DDASS/ARH Communes Grand Dijon	Réduire le temps d'attente pour les prises en charge. % de familles concernées.	Nombre de personnes prises en charge Nombre de parents hospitalisés ayant un enfant de moins de 18 ans Nombre de personnes prises en charge
	Quand les parents sont hospitalisés en psychiatrie, les enfants de ces patients ne sont pas pris en compte Certaines veuves de migrants vivant seules sans connaissance de santé sont démunies pour accéder aux soins	4- Poursuivre la prévention des conduites addictives et à risques en direction des jeunes de 11 à 25 ans	Soutenir l'implantation dans les quartiers prioritaires d'associations d'usagers en souffrance psychique et leur famille (ex : Groupe d'entraide mutuelle) Mettre en place un protocole d'organisation entre service hospitalier de psychiatrie et le service social concerné pour la prise en compte des enfants dès hospitalisation des parents : sensibiliser l'IDE et / ou une secrétaire et / ou une AS du CHS, du CHU Approfondir la connaissance de cette population en ZUS. Trouver un interprète et les aider à prendre connaissance des modalités d'accès aux soins.	CHU/ CHS UTAS Associations (UNAFAM, EAC, SDAT, AREA...)	Améliorer l'information auprès des jeunes. Diminution des différences consommations de produits toxiques.	Nombre d'actions réalisées Nombre de publics rencontrés
	Certains étudiants sans ressources se livrent à la prostitution	5- Développer la formation des professionnels accueillant les publics en situation de précarité	Informier les étudiant(e)s des risques de prostitution déguisée et de grossesses non désirées. Soutenir les formations, notamment pour les personnels de l'aide à domicile travaillant auprès de personnes âgées et / ou en souffrance psychique. Poursuivre la formation des professionnels en lien avec des publics ayant des conduites addictives et à risques.	Associations Grand Dijon Conseil régional Conseil Général Education Nationale MILDT Associations (SEDAP...) CROUS Association (PAS...) Associations (UNAFAM, CREAT, EAC, AREA, IRTSS, Mutualité Française de Côte-d'Or...) Associations (SEDAP...)	Amélioration qualitative de la prise en charge. % de personnes ayant suivi les formations.	Nombre de formations réalisées Nombre de professionnels aidant formés
Enjeux transversaux		Prévenir la discrimination dans l'accès aux soins	Soutenir l'interprétariat pour les femmes et veuves de migrants	Grand Dijon Associations	Amélioration qualitative de la prise en charge.	Nombre de femmes prises en charge

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
	12,64 % des enfants de ZUS ont des troubles dentaires contre 6,32 % en Côte-d'Or.	2-Faciliter l'accès aux soins des enfants et améliorer leur équilibre alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'éducation à la santé bucco-dentaire sur l'ensemble des quartiers ZUS. > Créer un partenariat avec les étudiants de médecine de 6^{ème} année d'orthodontie de Dijon pour organiser des vacances de prévention de 3 heures au cours de leur formation > Prévoir le mode d'organisation de l'information et la mise en oeuvre de ces vacances. 	Conseil général : PMI DDASS/GRSP	Réduire les écarts entre les facteurs de risque des enfants de ZUS et ceux de l'agglomération	Nombre d'enfants et de familles concernés
	13,22 % des enfants de ZUS ont des troubles visuels contre 8,4 % en Côte-d'Or.		<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le dépistage des troubles visuels et audits des enfants scolarisés en ZUS et assurer le suivi des avis d'orientation. > Améliorer, si besoin est, la qualité des équipements de dépistage. 	Grand Dijon Education Nationale Université de Bourgogne		Nombre d'orientations suivies d'effet
	En matière d'obésité, à partir de 6 ans, la médecine scolaire relève une augmentation du poids chez les enfants issus des ZUS.		<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir les actions d'information en matière d'usages nutritionnels pour lutter contre l'obésité 	Associations CCAS UPMLB		Nombre de retours d'avis d'orientation
	595 enfants dans le cadre du PRE sont susceptibles de bénéficier d'aide en matière d'accès aux soins		<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir les actions permettant d'accompagner les enfants et leur famille dans leurs démarches de soins dans le cadre du Programme de Réussite Educative 			Nombre de réponse dans un délai supérieur à 3 mois
	Certains parents cachent la pathologie de leur enfant, craignant son exclusion		<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les professionnels, plus particulièrement ceux de la petite enfance et des établissements scolaires, pour relayer l'information sur les Projets d'Accueil Individualisé auprès des parents. > Former les agents des accueil périscolaires aux PAI et programmer des réunions de crèches, écoles maternelles et primaires. > Créer un CDROM pour les familles, les enseignants, les professionnels de santé (outil explicatif). 	Associations Conseil général CCAS UPMLB CNFPPT	Nombre plus important de professionnels impliqués Satisfaction des familles	Nombre d'enfants et de familles concernés Nombre de PAI signés Nombre de formations engagées
	Après un dépistage effectué par la PMI, la famille n'engage pas toujours la prise en charge nécessaire à l'enfant (sensorielle, psychologique, somatique et / ou comportementale)		<ul style="list-style-type: none"> > Repérer un professionnel pour sensibiliser et accompagner les parents dans la démarche de soins. > Permettre aux parents l'accès au centre aéré du Clos Chauveau. 	Education Nationale	Augmentation du % de parents accompagnés	Nombre de parents accompagnés

Programme d'action n° 4 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention

Objectifs et types d'objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération et / ou des 7 territoires prioritaires

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Une répartition Inégale des professionnels de santé de proximité sur l'agglomération - Des thématiques prioritaires délaissées : <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins des enfants scolarisés ; • Les jeunes précaires 16-25 ans ; • La souffrance psychique. 	<p>1- Mettre en place un atelier santé ville d'agglomération</p>	<p align="center">Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1/ Capitaliser à partir de la démarche de l'Observatoire Santé Social : <ul style="list-style-type: none"> - Un Conseil de Promotion de la Santé - Un Comité technique - Trois groupes de travail suivant trois thématiques : <ul style="list-style-type: none"> Accès aux soins des enfants scolarisés, 16-25 ans précaires, souffrance psychique, dans le but de : construire des actions répondant aux besoins identifiés sur les territoires du CUCS, dans le cadre des compétences des collectivités territoriales, ou par le soutien aux associations partenaires dans les secteurs de la précarité et de la santé. - 2/ Observer en continu la santé des populations des quartiers prioritaires <p>Dans le cadre de l'observation globale Politique de la ville, mettre en place une Analyse des Besoins Sociaux d'agglomération comportant un volet santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Dijon • DDASS/GRSP • Cabinet COMPAS • Grand Dijon • DDASS/GRSP 	<ul style="list-style-type: none"> - Résolution des incohérences territoriales, - Mise en réseau entre les problématiques de précarité et de santé, - Mise en place d'actions en adéquation avec les besoins et attentes repérés des habitants des quartiers Politiques de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions réalisées Types de partenariat engagés Suivi d'indicateurs propres à chaque thématique
			<ul style="list-style-type: none"> - 3 / Dédier un poste de coordonnateur Atelier Santé Ville d'agglomération <ul style="list-style-type: none"> • Le coordonnateur Atelier Santé Ville pourrait être un professionnel formé en santé publique (promotion de la santé), éventuellement un professionnel du CHU (mis à disposition par la DDASS) qui permette une articulation avec le milieu hospitalier et qui soit positionné à la Communauté d'agglomération en appui auprès du Conseil de Promotion de la Santé. <p>Coordonnateur qui sera chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • solliciter et tisser un réseau santé des opérateurs associatifs présents sur chaque quartier ; • soutenir la mise en oeuvre des actions suivant les trois thématiques retenues ainsi que les actions santé PRE ; • réactualiser le diagnostic ; • favoriser la participation des habitants. <p>Cet ASV ne se substituerait pas aux dispositifs de droit commun existants qui seront mobilisés en priorité.</p>			

- 3 - Intervenir suivant l'analyse des besoins par site (élaboration de projets) .
- 4 - Rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun ;
- 5 - Favoriser la participation active de la population à toutes les phases des programmes, ainsi que la concertation avec les professionnels et les institutions intervenant dans ce domaine.

- Intérêts de la mise en œuvre d'un Atelier Santé Ville

- 1- Poursuivre et ainsi valoriser la démarche impulsée par l'Observatoire santé social qui a anticipé sur les évolutions récentes, reconnaissant la pertinence des politiques locales en matière de santé. Ainsi, le Grand Dijon affiche clairement la prévention et l'accès aux soins et à la santé dans les quartiers de la Politique de la ville comme des priorités inhérentes à l'objectif de cohésion sociale du territoire ;
- 2- Inscrire la Communauté d'agglomération dans ses missions traditionnelles de complémentarité et non de substitution de l'action des communes ;
- 3- Organiser une réflexion plus globale sur des thématiques partagées ;
- 4- Mutualiser et organiser la circulation d'informations recueillies par les communes, par exemple lors de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée tous les ans par les CCAS ;
- 5- Mettre en œuvre des formations et le partage d'expériences permettant d'optimiser l'action et la mise en synergie de compétences ;
- 6- Evaluer en continu des dispositifs ;
- 7- Créer une articulation entre santé et éducation en direction des parents et des enfants inscrits dans le projet de réussite éducative.

La convention thématique santé, dans la logique Politique de la ville, prône la participation des habitants : elle implique le passage d'une offre de soins à une demande en santé.

D'un point de vue institutionnel, il s'agit d'améliorer l'articulation entre l'Etat qui, à l'échelle régionale, organise les politiques de santé (Groupement Régional de Santé Publique), et les collectivités locales, notamment les communes, qui développent des services spécifiques.

La mise en place d'un Atelier Santé Ville d'agglomération s'inscrit dans la continuité du travail engagé par les trois groupes de l'Observatoire Santé Social et permettrait ainsi de :

- solliciter et coordonner les différents acteurs des champs sanitaire et social qui interviennent sur les quartiers ZUS ;
- constituer un lieu d'échanges, de veille et de réflexion dans un objectif de cohérence des pratiques et de l'évaluation ;
- proposer des actions qui pourront notamment être mises en place en lien avec les thématiques éducation (Programme de Réussite Educative), de prévention, de l'habitat et d'insertion concernées également par ces problématiques.

Cet ASV ne se substituerait pas aux dispositifs de droit commun existants qui seraient mobilisés en priorité.

- Objectif d'un Atelier Santé Ville

L'Atelier Santé Ville (ASV) est défini comme le point de convergence de deux politiques, fondé à partir du volet santé de la Politique de la ville et du volet santé de la loi contre les exclusions. Il est le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement de projets de santé publique, faisant l'interface entre les élus des villes et la politique de santé de l'Etat. Il a, entre autres missions, la charge de décliner les Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS). Le PRAPS représente une programmation essentielle dans la lutte contre les inégalités sociales en matière de santé dans le cadre du Programme Régional de Santé Publique. Ainsi, la mise en oeuvre d'un Atelier Santé Ville constitue le niveau de programmation et de développement des projets de santé publique afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'Atelier Santé Ville est donc un outil de coproduction de projets locaux de santé publique et de déclinaison territoriale de la politique de santé publique, contractualisé entre l'Etat et le président de l'EPCI.

Il est représenté par une équipe d'élus de l'agglomération, de directeurs de services communaux concernés, de chefs de projet Politique de la ville et du coordinateur dont le poste est financé, pour partie, au titre du budget opérationnel de programme « Equité sociale et territoriale » du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

- Missions d'un Atelier Santé Ville

- 1 - Identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie : habitat, logement, emploi, éducation, ressources ;
- 2 - la coordination des différents acteurs : création et renforcement des réseaux médico-sociaux de proximité, établissements de santé, centres de santé, santé scolaire, etc....

Constats du groupe de travail

Données en %, PMI 2005-2006		
Types de troubles	ZUS	Côte d'Or
Prématurité	7,25	5,1
Hypotrophie	5,84	3,4
Hospitalisation	10	5,9
Troubles visuels	13,22	8,4
Troubles dentaires	12,64	6,32
Troubles du langage	6,7	3,32

TERRITOIRES	BILAN des 8 ans Education Nationale 2005/2006	
	% d'avis d'orientation sur nombre d'élèves vus	% de retours d'avis d'orientation
CHENOVE	30,55	78,78
LES GRESILLES	30	26,22
FONTAINE D'OUCHE	15,73	79,16
LONGVIC	58,33	0
QUETIGNY	18,18	75
TALANT	14,2	64

Les médecins de PMI et de l'Education nationale relèvent que certains facteurs de risque sont toujours en 2005 / 2006 aussi importants chez les enfants issus des quartiers ZUS :

- Il conviendra de développer le dialogue et la concertation entre les professionnels intervenant dans la prise en charge des enfants et leurs parents, notamment en développant l'information sur les Projets d'Aide Individualisé (PAI). Fontaine d'Ouche est le quartier qui compte le plus grand nombre d'enfants (de la maternelle au collège) pour lesquels un PAI a été signé. Suivent les quartiers des Grésilles et du Mail à Chenôve.
- En matière d'obésité, à partir de 6 ans, la médecine scolaire relève une augmentation du poids chez les enfants issus des ZUS. Pour cela des actions d'information auprès des familles des quartiers ZUS sur l'équilibre alimentaire seraient à développer.
- Poursuivre et renforcer le dépistage des troubles visuels et audits des enfants scolarisés en ZUS et assurer le suivi des avis d'orientation.
- Améliorer, si besoin est, la qualité des équipements de dépistage.

Les enjeux

La thématique « Santé » constitue un nouvel axe prioritaire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, complémentaire de l'action de Santé Publique.

L'Observatoire santé-social d'agglomération a eu le mérite de mettre en œuvre une véritable dynamique instituée par le **Conseil de Promotion de la Santé** et de proposer des actions concrètes émanant des différents groupes de travail. Or, aujourd'hui, ce dispositif atteint ses limites dans la mesure où il n'existe pas à l'heure actuelle de possibilité de financement sans une évolution du cadre de travail.

Ainsi, le seul dispositif permettant de poursuivre la démarche et d'encourager les acteurs locaux à mieux prendre en compte la prévention et l'accès aux soins pour les habitants des quartiers en difficulté, est l'Atelier Santé Ville.

La Communauté d'agglomération n'a pas de compétence en matière de santé publique qui reste la prérogative de l'Etat. Néanmoins, il paraît pertinent de poursuivre la dynamique partenariale impulsée par l'Observatoire santé-social d'agglomération dans la mesure où la santé n'est pas seulement envisagée dans une logique curative et médicale, mais bien dans un dimension plus globale de bien-être et comme un outil de lutte contre la précarité.

Les élus et les professionnels qui ont participé au groupe thématique « souffrance psychique » initié par le Grand Dijon dans le cadre de l'Observatoire santé-social d'agglomération, s'accordent sur l'importance de traiter la souffrance psychique comme une problématique transversale :

- pour tous les publics ;
- pour les institutions / collectivités nécessitant une conjonction des différentes compétences.

Par ailleurs, au vu des besoins repérés et des difficultés d'articulation entre les différents acteurs du champ psychiatrique et social, il pourrait être envisagé la création d'**une équipe mobile d'accès aux soins psychiatriques** pour les populations défavorisées, telle que prévue par la circulaire DGS/DHOS/DGAS du 23 novembre 2005 et la fiche 22 du CIV du 9 mars 2006. Cette équipe interviendrait sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la ville du Grand Dijon et permettrait de palier en partie le cloisonnement entre les champs socio-éducatifs et psychiatriques que déplorent fortement les professionnels.

La Communauté d'agglomération apparaît comme un acteur en mesure d'intervenir dans la mise en oeuvre d'une politique de prévention de la souffrance psychique.

La souffrance sociale (liée à la précarité du logement, du travail, des ressources) en tant que phénomène actuel et relativement nouveau requiert la collaboration, suivant des modalités inédites, des travailleurs sociaux et des spécialistes de la santé mentale.

Les pratiques de secteur en psychiatrie, comme les consultations chez des psychiatres libéraux, semblent inadaptées pour venir en aide aux travailleurs sociaux.

Cette collaboration implique un travail en réseau sur le terrain et des échanges plus importants que ceux qui ont eu lieu actuellement.

L'accès aux soins des enfants scolarisés

L'Education Nationale et la Protection Maternelle Infantile sont les acteurs principaux du dépistage et de l'orientation des enfants vers les soins.

Données CAREPS (2003)

Lors des Bilans de santé (*Inspection académique - 2003/2004*), 1 enfant sur 4 en maternelle a fait l'objet d'un avis pour orientation, soit 2 fois plus d'enfants que la moyenne en Côte-d'Or. 1 avis sur 3 est suivi d'une prise en charge adaptée connue.

En dehors des services d'accueil comme le C.H.S et les CMP, CMPP, CAMSP, le territoire du Grand Dijon dispose de ressources précieuses qui participent à la prise en charge des publics en souffrance psychique :

- la **SDAT** oeuvre en faveur des personnes les plus démunies en offrant des moyens d'accueil, d'hébergement, d'aide à l'insertion et de mise au travail ;
- la **SEDAP** une association s'adressant à toutes les personnes concernées par des conduites et des comportements d'addiction. Ses interventions sont fondées sur l'accueil et l'accompagnement par l'information, la documentation, la prévention, la formation, les soins et l'insertion. Son but est d'accroître la faculté des usagers à faire « des choix librement consentis » ;
- l'**UNAFAM** qui accueille et soutient les malades psychiques et leur famille, mène des actions de soutien et de création de structures d'accompagnement et participe auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale ;
- le **Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** est un dispositif de proximité offrant une écoute attentive et bienveillante qui vise la restauration des liens familiaux, la prévention des conduites à risques et de la rupture du lien social. C'est un espace de parole, d'écoute et de soutien, un lieu d'information et d'orientation, un lieu où l'on respecte la libre adhésion, un espace de médiation ;
- l'association **Ecoute Aide et Conseil (EAC)** propose à toute personne, quelle que soit sa difficulté, d'accéder à une aide psychologique ;
- l'association **Accueil Recherche Ecoute des Adolescents (AREA)** est un centre de consultation à orientation psychanalytique, gratuit, pour des adolescents et jeunes adultes et leurs familles. Elle dispose aussi d'un centre de formation et de recherche ;
- **LARPE** offre à des parents séparés de leur(s) enfant(s) et ne disposant pas de droit de visite et d'hébergement, une possibilité de rencontre régulière dans un lieu aménagé à cet effet ;
- **Revivre Côte-d'Or** aide et accompagne des personnes en souffrance psychologique en leur proposant des temps d'écoute et des activités d'art thérapeutiques variées ;
- **L'Unité Educative Thérapeutique (UET)** accueille des jeunes ayant des troubles très importants nécessitant des prises en charge relevant de l'éducatif et de la psychiatrie. L'encadrement est de 14,5 ETP pour 6 jeunes en internat, en continu, 365 jours par an.

Données CAREPS (2003)

Les hospitalisations d'urgence (Hospitalisation d'Office et Hospitalisation à la Demande d'un Tiers) sont 2 à 3 fois plus fréquentes sur les quartiers ZUS que dans l'ensemble de l'agglomération (*CHS La Chartrouse – 2003*).

65 % des HDT concernent des personnes habitant dans les quartiers prioritaires.

Le recours aux psychiatres libéraux concerne 30 % de personnes en plus parmi les bénéficiaires de la CMUc par rapport à ceux du régime général. Peu de données sont actuellement disponibles et communicables à l'échelle des quartiers ZUS.

Constats du groupe de travail

- Identifier et soutenir sur chaque territoire les réseaux de professionnels existants prenant en charge des personnes en souffrance psychique.
- Les personnes seules et handicapées à domicile n'ont souvent qu'une auxiliaire de vie pour seule visite et celle-ci n'a pas de formation pour les écouter.
- Certaines veuves de migrants vivant seules sans connaissance en matière de santé sont démunies pour accéder aux soins.
- Soutenir le projet de création d'une équipe mobile de psychiatrie sur l'agglomération dijonnaise.
- Poursuivre des journées d'échanges et d'information ébauchées dans le cadre du Réseau Santé Sociale de Côte-d'Or, en les appliquant aux quartiers du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale, notamment auprès des élus et des travailleurs sociaux.

Constats du groupe de travail

- La tranche d'âge 16-25 ans est une période pendant laquelle les jeunes peuvent se retrouver en dehors du système scolaire et n'ont pas encore accès au dispositif du RMI, ce qui les place principalement en situation de précarité.
- La tendance actuelle correspond à refuser de plus en plus une Protection à des Jeunes Majeurs lorsqu'ils n'ont pas été connus des services sociaux avant leur majorité. Ces prises en charge n'ayant pas de caractère obligatoire, certains jeunes entre 18 et 21 ans se trouvent de fait en situation de précarité familiale, de logement, d'emploi et de ressource.
- La situation de jeunes (jeunes adultes) vivant dans une grande précarité, voire totalement marginalisés, est très préoccupante.
- La nécessité s'impose de faire un état des lieux des structures existantes en matière de prise en charge des jeunes en situation de précarité qui permettrait d'améliorer la connaissance de leur trajectoire personnelle, de leur état de santé et de leurs problèmes d'accès à la prévention et aux soins.
- Le développement de la coordination entre les acteurs de terrain et le travail en réseau des professionnels du sanitaire et du social est toujours d'actualité sur l'agglomération.
- Les associations caritatives, la Mission Locale, les CHR et le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) soulignent toute l'insuffisance de logements d'urgence et des aides très limitées dans le temps.
- Les CCAS constatent une montée en charge des demandes d'urgence, des situations d'endettement, un allongement des délais de réponse des services sociaux.
- Des actions de santé ciblées à l'égard des jeunes 16-25 ans en situation de précarité ou d'exclusion seront à développer.
- Certains étudiants sans ressources se livrent à la prostitution.
- La Maison de l'Adolescent, co-financée par l'Etat et le Conseil général, verra le jour dans le second semestre 2007 et hébergera le PAEJ dans ses locaux.

La souffrance psychique

La souffrance psychique peut être définie comme [visant à rendre compte des difficultés manifestes vécues par certaines personnes sans que pour autant une maladie mentale soit identifiable ; plusieurs dimensions coexistant dans cette souffrance : la traduction d'un état (tensions, douleur intime, symptôme), un mode de communication (expression d'un refus, d'une impossibilité, du caractère supportable d'une situation) et d'une manière d'agir, de gérer les tensions, de se manifester (éventuellement d'une manière violente). Il est utilisé également les termes de "mal-être" et de "façon de ne plus arriver à réaliser le sens de sa vie"] RESSCOM « Séminaire Ville, Violences et santé mentale avril 2001 ».

Si la question de la précarité et de ses incidences sur la santé apparaît comme particulièrement préoccupante pour l'ensemble des acteurs locaux, celle de la souffrance psychique et des difficultés de sa prise en charge est sans cesse réaffirmée comme étant une priorité. Cette problématique serait, à l'avenir, à traiter de manière transversale puisqu'elle touche tous les publics. Ces difficultés de prise en charge se posent à tous les âges de la vie (petite enfance, adolescents, jeunes adultes en errance, adultes situés dans un « entre-deux » psychiatrique, adultes et familles en situation de précarité, adulte se retrouvant à la charge d'un parent âgé, personnes âgées isolées).

Si la moyenne est en France de 22,7 psychiatres pour 100 000 habitants, cette densité est de 20,7 en Côte-d'Or.

Dès 2003, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et la DDASS ont sollicité le Centre Rhône Alpes d'Epidémiologie et de Prévention Sanitaire (CAREPS) pour la réalisation d'un diagnostic partagé de santé locale.

Sur 67 entités ou institutions des champs médico-social et éducatif sollicitées pour fournir des données, 52 ont effectivement participé à la transmission de données et aux diverses réunions de travail et comités de pilotage (CCAS, CHU, CHS, Mission Locale, Croix Rouge, Education Nationale, CAF, DRASS, DDASS ainsi que des élus).

Des entretiens collectifs ont été menés avec les élus en charge des questions relatives à la santé ou au social et les responsables des secteurs correspondants.

L'étude a également permis de lister les indicateurs sanitaires et sociaux disponibles sur le territoire de l'agglomération.

Parmi toutes les problématiques traitées et au regard des données recueillies, l'étude menée par le CAREPS a proposé de retenir trois thématiques prioritaires :

- ♦ - les jeunes précaires 16-25 ans ;
- ♦ - la souffrance psychique ;
- ♦ - l'accès aux soins des enfants scolarisés.

En juin 2006, le Conseil de Promotion de la Santé est institué, réunissant 35 institutions sur la cinquantaine issue du Comité de pilotage du CAREPS (dont la Préfecture, le Conseil régional, le Conseil général, la DRASS, la DDASS, la DDE, la DDPJ, la CAF, le CHS, la CPAM, l'inspection académique et les associations).

Fin 2006, des groupes de travail se sont réunis suivant les trois axes thématiques retenus afin de définir des actions concrètes à mettre en place.

Les jeunes 16-25 ans précaires

"La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assurer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et d'assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible" (J. Wrezinski - Conseil Economique et Social-1987)

Données CAREPS (2003)

En 2003, 217 jeunes résidant dans les quartiers ZUS ont bénéficié du Fonds d'Aide aux Jeunes, soit 18,3 % des bénéficiaires en Côte-d'Or.

En foyers, 11 à 74 % des résidents ont entre 16 et 25 ans (Foyers SONACOTRA, CHRS – 2003) et 12 % des jeunes accueillis en CHRS étaient sans domicile fixe et 83 % en logement précaire. 34 % des jeunes hébergés en CHRS arrivent sans droit ouvert à l'Assurance Maladie (CHRS – 2003).

Les constats

- Dès 1998, des études conjointes de l'État et de l'Assurance Maladie ont montré des lacunes dans la **répartition des professionnels de santé de proximité** : médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes. Cette **répartition inégale** a été maintes fois remarquée dans la région Bourgogne et ses quatre départements.

Pour analyser cette problématique, en 2004, le Grand Dijon, en partenariat avec la CPAM, lance une étude sur la répartition des professionnels de santé dans la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et plus particulièrement dans ses quartiers en difficulté : les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, le Mail à Chenôve, le Centre de Quetigny, le Belvédère à Talant et le quartier du Bief du Moulin à Longvic. L'étude porte sur la densité des professionnels de l'ensemble de l'agglomération, leur répartition géographique par quartier et le flux des habitants se rendant chez un médecin généraliste.

Ainsi, il apparaît que, plus que tout autre quartier, celui des **Grésilles** est particulièrement sous doté pour chacune des quatre catégories de professionnels de santé étudiées : trois médecins généralistes, trois chirurgiens-dentistes, un infirmier et un masseur kinésithérapeute, soit **des densités de 2 à 6 fois inférieures à celles observées pour l'ensemble du Grand Dijon**. Pour 65 % des résidents des Grésilles, une consultation chez un généraliste implique un déplacement hors du quartier : 48 % se rendent dans les autres quartiers de Dijon et 14 % dans une autre commune de l'agglomération (principalement à Chenôve et Longvic).

Donc, seulement 35 % des habitants des Grésilles consultent un médecin généraliste du quartier. A titre de comparaison, la même analyse effectuée sur le quartier de la Fontaine d'Ouche montre que 58 % des consultations se font auprès d'un des sept généralistes installés dans le quartier.

L'accès aux soins de santé est une composante de la qualité de vie au même titre que l'éducation, l'emploi, le logement, la culture et les sports. A ce titre, les collectivités territoriales doivent, en relation avec l'État et l'Assurance Maladie, la prendre en compte dans leur politique d'aménagement du territoire et de développement.

- En 2003, une convention a été signée entre la Communauté d'agglomération, l'Education nationale et la SEDAP, l'objectif étant la mise à disposition des jeunes et des adultes de l'agglomération dijonnaise, par tous les moyens appropriés, d'informations dans tous les domaines liés aux comportements à risque (communication, formation et documentation).
Une action de prévention santé portant sur les conduites à risques a été menée auprès d'élèves de CM1 / CM2 des établissements scolaires des 6 quartiers Politique de la ville de l'agglomération.
Une formation a été organisée pour l'ensemble des personnels qui étaient en contact avec les jeunes, dans leurs différents lieux de vie. La formation proposée donnait la priorité aux pratiques et méthodes concrètes d'intervention.
- Dans le cadre du Contrat de ville de l'agglomération dijonnaise, la **convention thématique Santé-Social** a été signée en 2002 et a eu pour objectif de développer une politique d'agglomération tendant à prévenir et à traiter toutes les situations pouvant engendrer des exclusions en matière de santé.

**Programme d'action n° 4 :
FACILITER L'ACCES AUX SOINS
ET A LA SANTE
FAVORISER LA PREVENTION**

<p>Prévention de l'illettrisme et alphabétisation</p>	<p>Les personnes illettrées ne sont plus ou pas détectées actuellement, notamment du fait de la disparition de la conscription</p>	<p>Faire prendre conscience aux différents partenaires des évolutions nécessaires de leur perception et de leur pratique sur les quartiers populaires</p>	<p>- Définir les modalités d'élaboration de la commande publique en prévention spécialisée et les communes concernées</p>			
<p>Manque ou absence de maîtrise de la langue française chez bon nombre de femmes immigrées</p>	<p>Prévenir l'illettrisme dès le plus jeune âge</p>	<p>- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des publics non francophones, de manière à faciliter leur intégration en classe ou leur insertion professionnelle. - Mettre en oeuvre un accompagnement spécifique individuel ou en petits groupes en direction des enfants et des adolescents présentant des signes d'illettrisme. - Favoriser le soutien individuel ou en petits groupes.</p>	<p>Education Nationale RASED Associations Communales CAF</p>	<p>Amélioration de la maîtrise de la langue française</p>	<p>Nombre de personnes prises en charge Nombre de jeunes présentant des signes d'illettrisme Résultats scolaires</p>	
<p>Enjeux transversaux (lutte contre les discriminations / participation des habitants - accès à la citoyenneté)</p>	<p>Améliorer la maîtrise du français des habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>Soutenir les actions d'alphabétisation des femmes immigrées</p>	<p>Soutenir particulièrement toutes les actions visant à développer la maîtrise de la langue française et à prévenir l'illettrisme : > pour les personnes immigrées ou issues de l'immigration ; > pour les jeunes présentant des difficultés d'apprentissage de la langue française.</p>	<p>Grand Dijon associations</p>	<p>Amélioration de la maîtrise de la langue française</p>	<p>Nombre de personnes participant aux formations</p>

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Implication et reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation</p>	<p>18,53 % des jeunes de moins de 25 ans de l'agglomération dijonnaise résident dans une des Zones Urbaines Sensibles.</p> <p>En 2003, 22 % des enfants de CE1 scolarisés en ZUS ont un retard scolaire.</p> <p>En 2005-2006, aux évaluations de 6^{ème}, 37,23 % des jeunes des ZUS ont un retard scolaire contre 23,45 % sur l'agglomération.</p> <p>En 3^{ème}, 47,4 % des jeunes des ZUS ont un retard scolaire contre 34,3 % sur l'agglomération.</p>	<p>Favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les lieux d'accueil et de médiation parents / enfants. - Mener un travail en direction des parents dont un enfant est concerné par l'illettrisme. 	<p>Education Nationale Associations Centres sociaux CAF Communes REAAP Conseil général</p>	<p>Augmenter la participation des parents aux élections de parents d'élèves, aux rencontres dans les aides aux devoirs.</p>	<p>Nombre d'actions réalisées Nombre de familles prises en charge</p>
<p>Accès à la vie sociale</p>	<p>Peu de liens avec des dispositifs de formation ont été envisagés, notamment pour les animateurs et agents de médiation</p>	<p>Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux activités sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives qui visent à démocratiser l'accès et l'usage des NTIC. - Un soutien aux actions permettant la découverte et les pratiques sportives et de loisirs. - Favoriser les pratiques culturelles ainsi que différents mode d'expression des jeunes et leurs parents. 	<p>Communes Associations Centres sociaux CAF DRDJS Conseil général</p>	<p>Augmentation des inscriptions aux activités.</p> <p>Augmentation du nombre d'animateurs formés</p>	<p>Nombre d'actions réalisées Nombre d'inscriptions en Club, associations ...</p>
	<p>Des jeunes sont à l'écart, volontairement ou non, des dispositifs qui les concernent et risquent de se marginaliser</p>	<p>Professionaliser les animateurs et agents de médiation</p> <p>Permettre aux jeunes de se réconcilier avec les dispositifs institutionnels et socio-culturels</p> <p>Impliquer les parents et les soutenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions qui renforcent les compétences et savoir-faire des animateurs et agents de médiation. - Développer et préiser les actions dites de prévention spécialisée 	<p>Associations Communes Conseil général Villes de Dijon, Chénôve, Quetigny et Longvic Acodège</p>	<p>Diminuer le nombre de jeunes se tenant à l'écart des dispositifs qui peuvent les aider</p>	<p>Nombre de jeunes remis dans les circuits</p>

PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE : ACTIONS DU GRAND DIJON

Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Les 5 communes ont signé une convention avec l'Etat fin 2006 pour la mise en place d'un programme de Réussite Educative (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant).</p> <p>Le programme de réussite éducative reste actuellement à l'échelle communale sans la dimension d'agglomération de mutualisation des pratiques et des outils</p> <p>595 Jeunes susceptibles de bénéficier du Programme de réussite éducative ont été identifiés sur les cinq communes.</p>	<p>-1/1 Développer les fonctions de formation, d'information et d'échanges de bonnes pratiques</p>	<p>1/1/1 Mettre en place une formation commune à l'ensemble des partenaires des équipes de réussite éducative pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> > partager un langage commun, > méthodes de repérages identiques, > règles déontologiques et mise en place de protocole d'interventions, > et autres besoins qui se définiront dans la pratique. <p>> Elaborer un protocole commun relatif aux échanges d'information sur l'agglomération.</p>	<p>Porteur de l'action : Grand DIJON et Conseil général</p> <p>Acteurs : Tous les partenaires PRE (Communes, CAF, Education Nationale...)</p>	<p>Rendre opérationnel le Programme de réussite éducative sur l'agglomération</p> <p>Avoir une équipe de réussite éducative formée à toutes les situations et partageant le même langage et une base d'analyse commune</p> <p>Mise en cohérence des protocoles d'intervention en vue de l'existence d'une charte déontologique commune</p>	<p>Nombre de participations aux formations</p>
	<p>-1/2 Évaluer et rechercher des indicateurs pour une meilleure adéquation des propositions d'actions</p>	<p>1/2/1 Construire des outils mutualisables sur l'ensemble des territoires prioritaires de l'agglomération afin de faciliter le travail des équipes pluridisciplinaires et d'évaluer les résultats obtenus en matière d'accompagnement.</p> <p>1/2/2 Evaluer annuellement et en fin de contrat les résultats au regard des objectifs du dispositif qui seront validés par le Conseil de promotion de la réussite éducative.</p>	<p>Porteur de l'action : Grand Dijon et Conseil général</p> <p>Acteurs : Tous les partenaires PRE</p>	<p>Elaborer un outil commun de suivi et d'évaluation des parcours individuels des jeunes.</p> <p>Meilleure adéquation des propositions d'actions en fonction des besoins repérés.</p>	
	<p>-1/3 Coordonner les actions du PRE</p>	<p>1/3/1 Co-financer le poste de chargé de mission Education d'agglomération qui sera en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > la cohérence générale du dispositif, en lien avec les coordinateurs de chaque territoire, > l'organisation et suivi des actions de formation et d'évaluation. 	<p>Porteur de l'action : Grand Dijon</p> <p>Acteurs : Tous les partenaires PRE</p>	<p>Garantie de la cohérence du dispositif d'agglomération</p> <p>Permettre une bonne intégration du dispositif dans le cadre du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale.</p>	

Programme d'action n° 3 : Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances

Objectifs et types d'objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération et / ou des 7 territoires prioritaires

PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE : RAPPEL DES ACTIONS DES COMMUNES

Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Les 5 communes ont signé une convention avec l'Etat fin 2006 pour la mise en place d'un programme de Réussite Educative (Chenôve, Dijon, Longvic, Quétigny, Talant).	I-1 / Mise en oeuvre du programme de Réussite Educative 2006-2009	<p>I-1/1 Favoriser la création d'équipes pluridisciplinaires mettant en oeuvre un accompagnement individuel des 2-16 ans sur chacun des territoires concernés par le DRE.</p> <p>I- 1/2 Repérer les enfants et familles en grande difficulté.</p> <p>I-1/3 Etablir un diagnostic partagé des situations abordées.</p> <p>I-1/4 Mettre en oeuvre des programmes d'action personnalisés.</p> <p>I-1/5 Etablir un protocole de liaison avec la famille clairement défini.</p>	<p>Porteur de l'action : communes</p> <p>Acteurs : Tous les partenaires PRE</p>	<p>Amélioration des résultats scolaires</p> <p>Amélioration des relations de l'enfant à son environnement</p>	<p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Nombre et types de publics pris en charge</p> <p>Type de partenariat</p> <p>Nombre de sorties du programme</p>
Améliorer le suivi individualisé des enfants					
595 Jeunes susceptibles de bénéficier du Programme de Réussite Educative ont été identifiés sur les cinq communes.	I-2 / Participation aux dispositifs de coordination et de mutualisation au niveau de l'agglomération	<p>II- 1/1 Tenir un tableau de bord interne à l'équipe pluridisciplinaire permettant de renseigner les outils d'évaluation proposés au niveau de l'agglomération.</p> <p>II- 1/2 Participation aux actions de formation au niveau de l'agglomération.</p>	<p>Porteur de l'action : communes</p> <p>Acteurs : Tous les partenaires PRE</p>	<p>Milleur fonctionnement des équipes.</p>	<p>Indicateurs élaborés dans le tableau de bord</p>

Au-delà du dispositif proprement dit de réussite éducative sur les quartiers prioritaires, une démarche de coopération entre les communes ayant, de façon moins dense, les mêmes types de difficultés, constitue une perspective à maintenir sur la durée du contrat.

Education et égalité des chances

- > **Améliorer la connaissance des besoins des familles** dans les quartiers prioritaires, notamment celles qui sont confrontées à des difficultés éducatives particulières. Si désormais, il s'agit d'une évidence pour la plupart des intervenants, il est nécessaire encore de développer les modes d'expressions, d'écoute, de reconnaissance par les professionnels, des besoins et attentes exprimés, des savoir-faire mis en œuvre par les parents, pour avoir des coopérations plus efficaces. Il convient aussi de mieux prendre en compte la situation des familles en difficulté éducative et de trouver les soutiens utiles à l'exercice de leur fonction parentale.
- > **L'illettrisme** est un obstacle majeur à l'apprentissage des savoirs fondamentaux, qu'il soit repéré de manière précoce ou en cours de scolarité, notamment pour les jeunes récemment arrivés en France. Les actions de prévention de l'illettrisme s'attacheront à mettre en œuvre un accompagnement spécifique, favorisant ainsi le soutien individuel ou en petits groupes.
- > **La lutte contre l'analphabétisme** constitue également un enjeu de taille dans les quartiers de la ville, en particulier pour les femmes immigrées qui ne maîtrisent pas la langue française et sont souvent éloignées des structures proposant l'enseignement du FLE à un public adulte.
- > **Développer une offre culturelle, sportive et de loisirs** de qualité, notamment en soutenant la formation des intervenants (animateurs, médiateurs) travaillant auprès des publics en difficulté.
- > Porter une attention particulière aux interventions dans les **domaines sanitaires et sociaux**, notamment aux actions susceptibles d'améliorer la collaboration entre les professionnels et les structures de l'agglomération. Dans le cadre d'une éventuelle demande de co-financement par l'ACSE d'une équipe mobile de psychiatrie spécialisée sur les sites Politique de la ville, il serait important que cette dernière puisse intervenir, dans un délai rapide auprès des enfants, adolescents (2-16 ans) et leurs familles, recensés par le dispositif de réussite éducative. Parallèlement, elle pourrait aussi organiser des groupes de travail et de réflexion sur les problématiques rencontrées en tant qu'équipe ressources auprès des professionnels et des partenaires du dispositif de réussite éducative.

Les quartiers prioritaires du Mail à Chenôve et des Grésilles à Dijon sont classés en Zone d' Education Prioritaire (ZEP). Le collège du Chapitre de Chenôve est inscrit dans le réseau « ambition réussite » depuis septembre 2006.

La DDASS, dans le cadre des **Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP)**, met en place des lieux d'accueil et de rencontres destinés aux parents de toute origine sociale, culturelle ou ethnique. Ces lieux leur permettent d'échanger et d'être accompagnés dans leur mission parentale par des professionnels. En 2006, 56 actions ont été financées dans le département, dont 6 sur les quartiers CUCS (Talant : 3 actions ; Fontaine d'Ouche : 2 actions ; les Grésilles : 1 action ; Chenôve : 1action).

Les enjeux

La thématique Education et égalité des chances ne se réduit pas au Programme de Réussite Educative (quand bien même celle-ci est considérée comme prioritaire). **En effet, il apparait important de ne pas opposer « l'accompagnement individuel » (cœur du PRE) et les « actions collectives » (notamment en direction des jeunes de plus de 16 ans), mais de trouver une complémentarité entre elles.**

Ainsi, les actions éducatives (hors PRE) engagées sur les territoires prioritaires pourront être soutenues dans le cadre de l'appel à projets.

Le programme de réussite éducative

> **Consolider et harmoniser la dynamique du Programme de réussite éducative (PRE)** particulièrement sur les quartiers prioritaires où réseau, innovation, et mobilisation des familles sont indispensables à l'amélioration des réponses éducatives.

Les quartiers concernés par le dispositif de Réussite éducative sont : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

Les communes attendent d'une coordination intercommunale (MOUS d'agglomération), qu'elle permette de :

- développer l'observation et établir un diagnostic partagé, en continu, des éléments quantitatifs et qualitatifs ;
- développer les fonctions de formation, d'information et d'échanges de bonnes pratiques (transfert de méthodologie et partage d'expériences) ;
- évaluer et rechercher des indicateurs pour une meilleure adéquation des propositions d'actions.

Cette dimension communautaire permettra de capitaliser les acquis de l'expérience du dispositif de réussite éducative, de les mutualiser et d'étendre certains aspects de la démarche sur le territoire de l'agglomération. Elle se matérialisera au travers de conventions spécifiques liant la Communauté d'agglomération et les communes. Le Grand Dijon et le Conseil général se sont engagés conjointement auprès des communes et de l'Etat dans cette perspective.

> Mettre en œuvre les pratiques innovantes d'intervention plus individualisées auprès des enfants au service de la réussite éducative. Il conviendra d'en faire un élément de transformation des pratiques professionnelles et des actions collectives.

Cette approche nouvelle devrait contribuer à l'amélioration de la prévention des ruptures éducatives, à une meilleure continuité des parcours. Elle nécessite une approche coordonnée des acteurs éducatifs sur l'ensemble des temps de l'enfant et de sa famille, ainsi que sur la durée, de la petite enfance à l'entrée sur le marché de l'emploi.

Les jeunes après l'école

L'offre de loisirs en direction des jeunes est importante et bien diversifiée sur l'agglomération. Il s'agit de poursuivre le travail déjà engagé pour qu'existe sur chaque territoire une offre éducative coordonnée afin de ne pas laisser aux jeunes, pour seule alternative, des propositions mercantiles et/ou enfermantes.

Certaines actions sont à poursuivre :

- certaines jeunes filles ne participent plus à des activités sportives car elles ne s'y sentent pas assez protégées ;
- dans certains quartiers, de jeunes garçons souhaiteraient accéder à des équipements sportifs sans être pour autant membres d'un club ;
- la prévention de l'illettrisme reste une priorité, d'autant qu'il est fréquemment repéré de manière tardive (suite notamment à la fin de la période obligatoire de conscription).

Les politiques publiques mobilisées

Les communes de la Politique de la ville ont signé différents dispositifs contractuels permettant de structurer leurs projets enfance / jeunesse :

5 : Projet Éducatif Local / Contrat Éducatif Local (PEL/CEL)
5 : Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS)
5 : Contrat Enfance
6 : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)

3 : Contrat Temps Libre (CTL)

2 : Ecole Ouverte

3 : Centre Médico psycho-Pédagogique / Centre Médico-Psychologique (CMPP/CMP)

2 : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

1 : Veille Educative

Au-delà de ses compétences à financements obligatoires, le Conseil général, avec l'Acodège, a mis en place sur l'agglomération un service éducatif de jour (le SAS) en partenariat avec l'Éducation Nationale (qui met un mi-temps d'enseignant à disposition) et la PJJ. Ce dispositif encadré par des éducateurs accueillent par an une soixantaine d'adolescents en rupture complète de scolarité. 75 % d'entre eux viennent des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Ce dispositif permet aux jeunes d'intégrer des règles de vie en société et de réintégrer un cursus scolaire.

Le territoire de l'agglomération est également doté d'un dispositif Relais qui accueille des collégiens de l'agglomération dijonnaise (en 2005-2006, le dispositif a accueilli 13 élèves) en rupture scolaire ou en voie de déscolarisation. Ce dispositif de l'Éducation Nationale fonctionne en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui met un éducateur à mi-temps à disposition et des financements du Conseil général dans le cadre d'une politique volontariste. Ce dispositif permet de resocialiser et/ou de « rescolariser » des jeunes entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, grâce à un accueil spécifique et un enseignement adapté. 38,5 % des élèves accueillis sont originaires des quartiers relevant de la Politique de la ville.

Les signataires du Contrat de ville 2000-2006 ont élaboré et mis en place en septembre 2006 le Programme de Réussite Éducative (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant) pour lequel 595 jeunes susceptibles d'en bénéficier ont été identifiés.

Une action éducative coordonnée pour une meilleure égalité des chances

CONSTATS

En matière d'action éducative et en amont des actions spécifiques menées par le Département et la Justice, les cinq communes en ZUS de l'agglomération dijonnaise se sont depuis longtemps organisées pour permettre à tous les enfants et à leurs familles, quels que soient leur situation économique, sociale et leur lieu de vie, d'avoir accès à de nombreux services éducatifs, tant sur le temps scolaire que sur le temps libre.

Toutefois on constate une concentration des difficultés scolaires importantes au sein des quartiers prioritaires Politique de la ville. Ainsi, 22 % des enfants de CE1 scolarisés en ZUS ont un retard scolaire, soit deux fois plus que sur le reste de l'agglomération dijonnaise (Etude CAREPS 2003).

Les mouvements associatifs jouent dans l'accueil éducatif un rôle important sur le territoire du Grand Dijon. Cependant, malgré l'engagement des différents acteurs dans l'organisation des activités collectives en direction des enfants et des adolescents, aucune visée globale en matière d'éducation n'a trouvé son inscription dans le Contrat de ville. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'appliquera à impulser une dynamique partenariale d'agglomération visant à mettre en oeuvre une politique concertée et en adéquation avec les besoins des enfants et leur famille.

La persistance de problématiques particulières dans le champ de la réussite éducative continue d'interroger l'équité et l'accès de tous à un environnement et à un parcours éducatif de qualité.

18,53 % des jeunes de moins de 25 ans de l'agglomération dijonnaise résident dans une des Zones Urbaines Sensibles, soit presque 1 jeune sur 4. **94,11 %** des allocataires du Grand Dijon dont les prestations familiales sont supérieures à 50 % des revenus résident dans une des cinq communes à ZUS.

25 % des allocataires du Grand Dijon dont les prestations familiales sont supérieures à 50 % des revenus résident dans un quartier ZUS.

La monoparentalité et l'isolement parental qui parfois en découle, peuvent accentuer les difficultés éducatives. **13,5 %** des familles sont des familles monoparentales sur l'agglomération. Sur les différents quartiers elles représentent : **21,5 %** à Chenôve, **23,2 %** à Dijon Grésilles, **27,8 %** à Dijon Fontaine d'Ouche, **19,5 %** à Longvic Bief du Moulin, **25,6 %** à Longvic Guynemer, **18,5 %** à Quetigny et **21,8 %** à Talant (indicateurs INSEE 1999). **35,32 %** des allocataires du Grand Dijon bénéficiant de l'allocation Parent isolé résident dans un quartier ZUS. Et **1** jeune sur **4** (**22,6 %**) de ZUS vit dans une famille monoparentale (INSEE 1999).

Les difficultés scolaires sont particulièrement visibles dans l'enseignement du second degré des quartiers de Dijon et de Chenôve. Ces établissements dont le pourcentage de retards scolaires est élevé connaît aussi un pourcentage d'élèves boursiers plus élevé et une participation des parents aux élections d'établissement plus faible.

Aux évaluations de 6^{ème}, **37,23 %** des jeunes des ZUS ont un retard scolaire contre **23,45 %** sur l'agglomération. En 3^{ème}, **47,4 %** des jeunes des ZUS ont un retard scolaire contre **34,3 %** sur l'agglomération. En France, le pourcentage d'élèves de 15 ans déclarant avoir redoublé au moins une fois est de **38 %**.

1. Après la troisième, **54,4 %** jeunes scolarisés en ZUS s'orientent vers des études générales ou techniques contre **67 %** pour les jeunes issus de l'ensemble de l'agglomération. En revanche, **39,25 %** des jeunes de ZUS s'orientent vers des filières professionnelles contre **28,5 %** pour les jeunes de l'agglomération.

**Programme d'action n° 3 :
PROMOUVOIR L'EDUCATION
ET
L'EGALITE DES CHANCES**

	acquisition de compétences avant accès à l'emploi non aidé	Grand Dijon et Idées 21	Idées 21			
Economie Sociale et Solidaire	L'action menée par le Pôle d'Economie Solidaire, l'ADIE et la Boutique de Gestion depuis 3 ans, montre qu'il existe un potentiel de création d'activités sur les quartiers de la Politique de la Ville (33 créations)	Développer l'emploi et la création d'entreprises dans les quartiers.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment dans les domaines de l'accompagnement, du prêt / micro-crédits, destinés aux créateurs d'entreprises. • Développer les actions de parrainage, Soutien aux pépinières d'entreprises. • Mise en cohérence des actions soutenues par le Conseil régional (PACQ) 	Associations (Pôle d'économie solidaire, ADIE, Boutique de gestion, l'Envol...) CRESS MDEF Conseil général Conseil régional	<p>> 20 entreprises créées sur les quartiers CUCS à fin 2009</p>	Nombre d'emplois et d'entreprises créées
Enjeux transversaux : Lutte contre les discriminations	Etude FASILD 2005-2006 sur les femmes immigrées en Bourgogne - Elles représentent 50 % de la population étrangère et 40 % des actifs immigrés. Elles occupent souvent des emplois sous-qualifiés à temps partiel dans le tertiaire ou les services de proximité	Lutter contre toutes les formes de discriminations au travail Lutter contre la double discrimination (sex/âge et origine ethnique) Sensibilisation des chefs d'entreprises et DRH à l'intérêt de diversifier les recrutements	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison avec les signataires locaux de la charte nationale de lutte contre les discriminations • Travail de sensibilisation en direction des employeurs publics et para-publics • Elargissement aux PME/TPME au travers de la réalisation d'une boîte à outils permettant la mise en oeuvre de démarches de recrutement non-discriminantes <p>1/ Permettre l'accès à l'emploi des personnes immigrées ou issues de l'immigration</p> <p>2/ Soutenir l'égalité homme-femme</p> <p>3/ Favoriser l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés</p> <p>> Formation / sensibilisation des agents accueilli et médiation afin d'éviter au maximum les situations volontaires ou inconscientes de discrimination de certains publics</p>	GD/ANDCP, CAF ACSE, CCI, ANPE ETAT Associations Conseil général	Meilleure prise en compte de la diversité dans les entreprises publiques et privées.	Taux de chômage chez les personnes issues de l'immigration. Taux de chômage chez les femmes des quartiers prioritaires Taux de chômage chez les personnes handicapées des quartiers prioritaires

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Emploi des jeunes	<p>Les jeunes issus des ZUS sont très souvent en grande difficulté sociale, professionnelle et familiale.</p> <p>Leur niveau de formation est inférieur à celui des jeunes issus des autres quartiers.</p> <p>Pour ceux qui ont obtenu une qualification, l'intégration dans la vie active est souvent difficile du fait de leur domiciliation en ZUS.</p> <p>Les difficultés s'accroissent lorsqu'ils sont issus de l'immigration.</p>	<p>Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des jeunes issus des ZUS.</p>	<p>Organiser des forums de l'emploi (rencontres jeunes-entreprises) => lien avec le service Développement Economique ;</p> <p>Soutenir les initiatives d'accès à la première expérience professionnelle (CRIJ) ;</p> <p>Renforcer l'articulation des actions de la Mission Locale et des autres acteurs de l'insertion ;</p> <p>Mobiliser les contrats aidés ;</p> <p>Développer les contrats de professionnalisation ;</p> <p>Organiser des ateliers « dynamique de parcours » et le parrainage ;</p> <p>Accueillir plus de jeunes en parcours CIVIS (Mission Locale) ;</p> <p>Mobiliser l'IAE pour les jeunes ;</p> <p>Accompagner à l'emploi les jeunes travailleurs handicapés ;</p> <p>Favoriser l'accès à la formation notamment vers les métiers en tension et ceux des services à la personne ;</p> <p>Sensibiliser les employeurs à la GPEC (privilégier les compétences plutôt que les diplômes)</p>	<p>Mission Locale CRIJ ANPE DDTEFP FIPJ Maison de l'emploi CCAS Organismes de formation Employeurs publics et privés EI et EITT Conseil général</p>	<p>Augmentation significative de l'accès à l'emploi des jeunes.</p> <p>Bilans des différents acteurs</p>	<p>Nombre de jeunes demandeurs d'emploi dans les ZUS. Bilans des différents acteurs</p>
Accéder à l'emploi	<p>Vieillessement de la population active.</p> <p>Le vieillissement de la population crée de nouveaux besoins et nécessite la création de nouveaux emplois d'aide à la personne</p> <p>Problématiques de la mobilité et de la garde d'enfants.</p> <p>L'IAE insuffisante pour les publics les plus éloignés de l'emploi.</p>	<p>Anticiper les recrutements par rapport aux départs en retraite.</p> <p>Valoriser les compétences et acquis de l'expérience des demandeurs d'emploi</p> <p>Développer les services à la personne</p> <p>Améliorer la mobilité des demandeurs d'emploi et l'adéquation des rythmes de l'entreprise avec ceux de la famille.</p> <p>Augmenter l'offre d'insertion par l'activité économique.</p> <p>Améliorer l'accès et le retour à l'emploi de l'ensemble de publics</p> <p>Accueillir des publics en reprise d'activité pour</p>	<p>Former les demandeurs d'emploi après évaluation des métiers les plus touchés par les départs en retraite.</p> <p>Mise en place d'éléments de GPEC et de VAE pour les employeurs publics et privés</p> <p>Développer les emplois de service à la personne, notamment pour les femmes</p> <p>Inciter les grandes entreprises à créer des créches d'entreprises et inter-entreprises.</p> <p>Faciliter le passage du permis de conduire.</p> <p>Développer les capacités de placement des demandeurs d'emploi par les EI et EITT et tous les acteurs de l'insertion ;</p> <p>Renforcer et étendre le dispositif des Clauses d'insertion à d'autres domaines que ceux des BTP, notamment dans le cadre de l'ANRU et au-delà, des chantiers de travaux et des activités d'entretien.</p> <p>Mobiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics</p> <p>Anticiper les besoins des entreprises, Améliorer la Gestion Prévisionnelle des Emploi et des Compétences.</p> <p>Renforcer les liens conventionnels entre le</p>	<p>MDEF Organismes de formation Grand Dijon / MDEF Grand Dijon / Conseil général / ANPE Entreprises / Grand Dijon / Conseil général / CAF Associations (APIC....) MDEF Mission Locale PLIE EI et EITT ARIQ BTP ANPE baillieurs sociaux Organismes de formation Grand Dijon</p>	<p>Augmentation significative de l'accès à l'emploi sur les territoires en ZUS</p> <p>Permettre le maintien à domicile des personnes âgées / dépendantes en développant l'emploi des femmes</p>	<p>Nombre de demandeurs d'emploi dans les ZUS. Bilans des différents acteurs</p> <p>Nombre d'emplois de services à la personne créés</p> <p>Nombre de personnes âgées maintenues à domicile</p>

Programme d'action n° 2 : Permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique

Objectifs et types d'objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération et / ou des 7 territoires prioritaires

- constat de l'absence de prise en compte d'indicateurs sur l'emploi dans les choix d'implantation des établissements de formation initiale ou continue.

La « Maison de l'Emploi et de la Formation », un dispositif territorial de proximité pour l'emploi

La première plus-value est de rendre visible et lisible le bassin d'emploi du dijonnais, à la fois pour les entreprises et pour les demandeurs d'emploi.

Elle va de pair avec une nouvelle cohérence territoriale et institutionnelle qu'elle permet de construire, notamment par la mutualisation des moyens du Service Public de l'Emploi, de la Mission locale, du PLIE et des services emploi des villes.

Elle doit prendre en compte l'enjeu majeur consistant à intégrer les entreprises dans cette stratégie d'ensemble et de développer une démarche de formation mettant en adéquation besoins et demandes et s'appuyant sur la démarche Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Pour les structures, le dispositif doit apporter :

- un observatoire partagé (appliqué aux services à la personne, par exemple) ;
- une capacité d'anticipation améliorée (les métiers à venir, le remplacement des départs en retraite) ;
- une mutualisation de l'information recueillie par chacun ;
- une optimisation des actions menées (exemple : le montage de formations) ;
- une réponse aux besoins de rapprochement entre les professionnels, dont la mission est d'accompagner les publics et ceux qui sont en contact direct avec les entreprises (démarche de GPEC territoriale qui privilégie les tronc de compétence pour une meilleure orientation vers les métiers ;
- une meilleure utilisation des clauses d'insertion ;
- une mobilisation collective de certaines filières professionnelles.

Pour les habitants utilisateurs du service public de l'emploi :

- une plus grande équité dans l'accès à l'information ;
- l'existence de lieux ressources de proximité délivrant une information sur l'emploi et sur l'ensemble de l'offre de formation initiale et continue à l'échelle du bassin d'emploi du dijonnais pour une réponse efficace ;
- un accompagnement des demandeurs d'emploi plus adapté.

Pour les entreprises :

- intérêt d'un interlocuteur de proximité et unique pour ce qui concerne la main-d'œuvre, la formation, les mesures pour l'emploi... qui saura aiguiller et orienter en toute connaissance de cause ;
- possibilité d'être accompagné, notamment dans l'utilisation des nouveaux contrats.

Promouvoir un développement économique durable et partagé - 4 priorités pour le Grand Dijon :

1. Contribuer à l'implantation et au maintien d'entreprises dynamiques : grâce à de nouvelles surfaces foncières à vocation économique en cours de commercialisation et représentant un total de 40 ha : le Parc Mazen Sully, Valmy, CAP NORD... et l'accueil des porteurs de projet à travers un guichet unique.
A l'horizon 2010-2011, le futur Parc d'activités de l'Est dijonnais, sur une surface de 100 ha.
2. Développer une stratégie de compétitivité et de transfert de technologies, orientée notamment sur le développement du secteur tertiaire
3. Favoriser les grands axes d'accès et les réseaux d'infrastructures performants (LINO, TGV branche Est, aéroport projet Renaissance...)
4. Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche : Esplanade Erasme, Pharmimage... Renforcer les coopérations existantes entre le Grand Dijon et l'ESC, l'IEP et l'Université de Bourgogne.

Difficultés identifiées :

- une observation difficile du territoire liée à la faiblesse de la donnée statistique, son décalage dans le temps, l'existence de sources hétérogènes et de découpages géographiques institutionnels sans cohérence commune ;
- une disparité dans les organisations locales : quelques communes ont créé un service emploi, la plupart n'en sont pas dotées ;
- un manque d'accès pour certains publics à l'information qui circule difficilement ;
- des horaires de transports en commun non adaptés à certains d'emplois (notamment dans la logistique) ;
- existence de publics qui ne sont le « public prioritaire » d'aucune structure ;
- un handicap lié au manque de financement des formations ;
- le développement de l'apprentissage, dont il est fait la promotion, se heurte à la difficulté, pour les jeunes, de trouver un employeur.

Adéquation offre-demande :

- urgence de la demande des entreprises ;
- décalage trop important entre diagnostic et mise en œuvre d'un plan d'action ;
- manque de réactivité globale pour apporter des réponses et manque de connaissance des évolutions ;
- image négative de certains emplois, comme ceux du BTP, ou absence d'attractivité, comme dans le commerce, du fait des horaires ;
- une demande des publics qui s'oriente vers les emplois de la fonction publique ;

Rappel des données « emploi et développement économique » de l'agglomération :

Le territoire :

L'agglomération compte près de 6 866 établissements dont 90 % emploient 0 à 9 salariés.

Les principaux métiers en tension sur le bassin de Dijon liés à des difficultés de recrutements causées pour l'essentiel par l'inadéquation entre les besoins exprimés et la qualification ou les compétences de la ressource disponible, ou par la faible attractivité de ceux-ci, sont :

- les métiers de bouche et plus particulièrement les boulangers, les pâtisseries et les métiers de la restauration ;
- les métiers du bâtiment : les ouvriers de la maçonnerie, coffreurs bancheurs, et les couvreurs ;
- les métiers du transport ;
- **un secteur en expansion qui sont « les métiers auprès des particuliers » (services à la personne, conseils aux entreprises et aux collectivités).**

Les caractéristiques économiques et l'emploi :

- Pôles économiques majeurs : la logistique, prédominant l'industrie agro-alimentaire et pharmaceutique et l'activité commerciale et de services structurée autour de deux ZAE principales. Par ailleurs, le secteur de la grande distribution est également très représenté.
- Des mutations à l'œuvre, faisant apparaître une catégorie nouvelle de main-d'œuvre employée dans des sièges sociaux ou des antennes commerciales. Sur le territoire du Grand Dijon, 8 emplois sur 10 se trouvent dans le secteur tertiaire et 36 % des offres d'emploi concernent les activités de service.
- Un nombre important d'emplois peu qualifiés, peu attractifs ou difficilement accessibles du fait, notamment, des horaires décalés, de l'éloignement ou de la précarité (et renvoyant à la question de la mobilité).
- Des offres nombreuses dans le secteur du BTP, secteur qui connaît une vraie dynamique et qui est composé de nombreux artisans. Cette activité se développe autour de deux enjeux : celui de la reprise et celui de l'apprentissage.
- Une offre de formation locale encore à développer et à mettre en adéquation avec l'offre d'emploi existante.

**Programme d'action n° 2 :
PERMETTRE L'ACCES A L'EMPLOI
ET RENFORCER
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<p>ENJEUX TRANS-VERSAUX</p>	<p>Lutte contre les discriminations</p>	<p>Renforcer la formation juridique des personnels, bailleurs sociaux, services des collectivités intervenant dans le domaine de l'habitat, sur l'accès aux droits et sur la prévention des conduites discriminantes (sexe, origine ethnique, personnes en situation de handicap...).</p> <p>Créer un dispositif d'accompagnement des personnes ou des ménages le nécessitant dans leur démarche de recherche de logement (voir partie Volet social de l'habitat Accompagner la mobilité résidentielle)</p> <p>Mise à disposition de traducteurs pour faciliter les échanges</p>	<p>Acteurs : Bailleurs sociaux, communes, Grand Dijon, associations Etat, ACSE</p>	
	<p>Citoyenneté et démocratie participative</p>	<p>Définir les modalités de concertation avec les associations de locataires et les collectifs d'habitants présents sur les quartiers.</p> <p>Concevoir des lieux ou des événements de rencontres, d'échanges et de convivialité portant sur les projets et l'évolution du quartier, ou mobilisant des habitants sur les dimensions culturelles ou artistiques.</p> <p>Soutenir les actions relatives au travail de mémoire des quartiers en renouvellement urbain</p>	<p>Acteurs : Bailleurs sociaux, communes, Grand Dijon, associations CAF</p>	

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Cadre de vie		Développer des interventions complémentaires aux programmations ANRU afin de valoriser le cadre de vie de proximité des habitants	<p>Mise en lumière : étendre les démarches engagées sur les Grésilles et le Mail aux autres quartiers en intégrant les principes de maîtrise des consommations énergétiques</p>	<p>Acteurs : communes Grand Dijon, bailleurs sociaux, EDF</p>	<p>Participer à la valorisation esthétique en créant une ambiance nocturne plus chaleureuse.</p>	<p>Formalisation des nouveaux projets au cours de l'année 2008</p>
			<p>Favoriser les liaisons douces intra et inter-quartiers</p>	<p>Acteurs : communes, Grand Dijon</p>	<p>Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma directeur cyclable et des sentiers, prioriser les interventions en terme de programmation relevant des quartiers.</p>	<p>Identifier les interventions à programmer en 2007-2009</p>
			<p>Expérimentation d'une coordination inter-organismes sur l'aménagement des parties privées de pieds d'immeubles (résidentialisation) et l'entretien à l'échelle d'un quartier</p>	<p>Acteurs : bailleurs sociaux, USHB, Grand Dijon</p>	<p>Afin de renforcer la cohérence des aménagements et dans le but de rationaliser l'entretien avec un objectif de baisse des charges locatives.</p>	<p>Identification d'un quartier ou d'un îlot susceptible de s'inscrire dans la démarche.</p>
		<p>Promouvoir des « quartiers accessibles pour tous » : faire connaître et développer ce qui existe (offre de logements adaptés, aménagements urbains, transports, ...) pour les personnes à mobilité réduite</p>	<p>Acteurs : communes, bailleurs sociaux et privés, USHB, Grand Dijon</p>	<p>En lien avec la Commission Intercommunale d'accessibilité, intégrer cette dimension dans l'ensemble des travaux d'aménagements urbains de résidentialisation programmés dans l'ANRU.</p>	<p>En 2007 : Etat des lieux à conduire en ce qui concerne l'offre adaptée. Elaboration d'un cahier de préconisations en vue des appels d'offres de travaux.</p>	
		<p>Maintenir et développer la présence des services publics dans les quartiers</p>	<p>Acteurs : Etat, communes, bailleurs, Conseil général</p>	<p>Améliorer les réponses de proximité.</p>	<p>Extension et création de dispositifs.</p>	

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Gestion urbaine et sociale de proximité (suite)		Tendre vers une « exemplarité » des quartiers en rénovation urbaine en terme de maîtrise des consommations énergétiques, du développement des nouvelles énergies et des gestes « éco-citoyens »	Développer un projet Energie à l'échelle de chaque quartier en parallèle avec la réalisation des nouveaux programmes de logements qui intégreront les objectifs de développement durable	Acteurs : communes Acteurs : bailleurs publics et privés Acteurs : bailleurs sociaux	Promouvoir le passage des réseaux de chaleur (Chenôve, Quetigny, Grésilles) et Fontaine d'Ouche) à l'énergie bois. Etudier les projets solaires (photo voltaïque et solaire thermique) dans le parc existant pour l'eau chaude sanitaire et l'éclairage des parties communes. Anticiper l'application de la réglementation thermique concernant les diagnostics de performance énergétique lors des relocations effectuées dans le parc locatif public.	Nombre de réseaux de chaleur ayant opté pour l'énergie bois et analyse de l'impact de ces mesures sur la facture énergétique des ménages. Nombre d'immeubles ayant bénéficié de ces technologies et analyse de l'impact de celles-ci sur les charges. Nombre de diagnostics effectués avant le 1er juillet 2007, date d'entrée en vigueur de la réglementation.
		Réaliser une étude thermographique de l'ensemble du parc locatif public		Acteurs : bailleurs sociaux, Etat, Grand Dijon, ADEME, Conseil régional	Identifier les immeubles peu performants énergétiquement et à traiter en priorité.	Elaboration d'un programme d'interventions en fonction des résultats de l'étude et intégration dans les plans patrimoniaux des organismes.
		Développer l'usage des modes de transport propres et doux (véhicules électriques, vélos...) pour les déplacements des personnels des bailleurs sociaux dans le cadre de leurs missions de proximité		Acteurs : bailleurs sociaux	S'inscrire dans les objectifs de développement durable en terme de déplacements et sensibiliser les locataires à cette thématique à travers l'utilisation de modes de transport doux/propres.	Evolution de la proportion de véhicules propres/doux dans le parc utilisé par chaque bailleur.
		Parc privé ancien : soutenir le maintien de son niveau de qualité		Acteurs : Grand Dijon, syndicats, Conseil régional et ADEME, ANAH	En lien avec l'Observatoire des copropriétés et avec la délégation des Aides à la pierre, structurer une action en direction du parc privé ancien des quartiers.	A étudier une OPAH communautaire concernant les quartiers en privilégiant certaines cibles de réhabilitation (adaptation aux handicaps et vieillissement, économies d'énergie).
		Inciter les habitants à un usage économe de leur logement. Appel à projet Grand Dijon		Acteurs : bailleurs sociaux et privés en partenariat avec l'ADEME et les fournisseurs d'énergie et d'eau	Mise en place d'actions de sensibilisation, alliant communication, informations, actions dans les écoles, aux économies notamment d'énergie pour impliquer les habitants. Création d'appartements pédagogiques.	Nombre de ménages ayant bénéficié d'une action de sensibilisation. Nombre d'intervention dans les écoles.

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Gestion urbaine et sociale de proximité	Six quartiers CUCS font l'objet d'un projet de rénovation urbaine visant à en transformer durablement le cadre de vie. La réussite de ces opérations induit une évolution des modes de gestion des équipements et des services. Le contexte de précarité financière des habitants nécessite par ailleurs une vigilance liée à la hausse mécanique des loyers (réhabilitations, constructions-démolitions) et des charges (entretien des parties communes, facture énergétique, ...).	Unifier et conforter la gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers.	Élaborer un cadre d'agglomération définissant un contenu minimum aux Chartes de quartier. Élaborer une charte de gestion urbaine et sociale de proximité par quartier.	Acteurs : Grand Dijon, communes, bailleurs sociaux, USHB, Etat	Cadre approuvé au 31/12/2007	Cadre d'agglomération approuvé.
			Reconduire le dispositif des correspondants de nuit et renforcer les relais jour/nuit	Acteurs : Grand Dijon, communes, bailleurs sociaux, Conseil général	Participer à l'efficacité des services de jour autour des problématiques répétées la nuit	Nombre d'ETP de correspondants mobilisés Nombre d'interventions des CDN Nombre de prises en charge par les relais jour
			Renforcer la coopération avec et entre les bailleurs afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants des quartiers.	Acteurs : bailleurs sociaux, syndicats, communes, Grand Dijon, associations représentant les locataires	Établir un protocole d'accueil des nouveaux habitants : relais à renforcer avec les associations représentant les locataires	Date d'élaboration du protocole
	L'efficacité de l'action de l'association NSM Médiation dont le partenariat s'est renforcé en accueillant Diwa sur tous les quartiers de la politique de la ville induit de mettre en œuvre un renforcement des actions de prévention.	Permettre l'appropriation par les habitants des quartiers de leur cadre de vie de proximité	Développer la participation des habitants aux phases opérationnelles des projets.	Acteurs : communes, bailleurs sociaux, CAF. Relais en terme d'information par le Grand Dijon	Organisation de réunions publiques ou de locataires, Création de lieux d'information et de concertation sur les projets (Maison du projet) ou de supports (Revue du projet de rénovation urbaine)	Taux de participation
		Soutenir les initiatives de médiation sociale	Poursuite de la mission de médiation sociale à travers une structure labellisée type Pimms	Associations (NSM Médiation...)		

Sous-thème	Diagnostic	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Difficultés des jeunes (actifs ou non) à se loger		Favoriser la déshabitation et l'accès au logement des jeunes	Mettre en place des actions permettant les parcours résidentiels des jeunes et jeunes actifs. Elaboration de solutions de logements adaptés pour les jeunes entrant dans la vie active, permettant la déshabitation. Développer l'offre de logements temporaires et soutenir les dispositifs de promotion de la collocation.	Acteurs : Grand Dijon bailleurs privés et publics CAF Foyer de Jeunes Travailleurs CG21 Mission Locale CRU...	Mise en place d'une structure de type CLAJ au 01/01/2009 (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)	
Difficultés des étudiants à se loger		Favoriser l'accès au logement des étudiants et diversifier les réponses apportées	Mise en oeuvre d'une expérimentation permettant l'occupation de chambres par des étudiants chez des propriétaires âgés du parc privé	Acteurs : Grand Dijon, bailleurs privés, CROUS, associations d'étudiants, CG21, Conseil Régional, Université de Bourgogne	Favoriser le lien intergénérationnel tout en répondant à une problématique de logement étudiant	Nombre de conventions signées et d'étudiants logés
D'ici 2015, le nombre de ménages âgés de plus de 75 ans augmentera de 41 % selon étude INSEE (soit 16 700 ménages en 2015 contre 11 600 en 1999).		Améliorer l'habitat et la qualité de vie des personnes âgées au sein du parc locatif public	Intégrer dans les programmations la nécessaire adaptation de l'offre d'habitat et de l'offre de services aux évolutions démographiques - en terme de vieillissement, ou plutôt d'allongement de la durée de vie et de maintien à domicile de personnes de plus en plus âgées	Acteurs : CG21, Communes, Bailleurs sociaux	Assurer le maintien à domicile des personnes âgées ou leur proposer des logements en terme de logement qui répondent à leurs besoins. Développer une offre nouvelle répondant à cet enjeu démographique	Nombre de logements aménagés répondant aux besoins des personnes âgées

Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Objectifs et types d'objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération et/ou des 7 territoires prioritaires

Sous-Programme	Diagnostic stratégique	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Volet social de l'habitat</p>	<p>Une offre locative sociale d'agglomération qui demeure à 50% située dans les 6 quartiers, dans une conjoncture de forte demande résidentielle (près de 70 %) et de baisse du taux de rotation.</p>	<p>Développer la mixité sociale dans le parc locatif tant des quartiers qu'en dehors.</p> <p>Promouvoir la mixité sociale et générationnelle à l'échelle de tous les quartiers.</p>	<p>Développer la production locative sociale hors-quartiers</p> <p>Acteurs : bailleurs sociaux, Grand Dijon, Etat, communes.</p>	<p>Objectifs de production : 450 logements par an (400 PLUS et 50 PLAI)</p> <p>Déclinaison par produit à réexaminer en fonction des besoins notamment en terme d'accessibilité financière des logements et de réponses à apporter pour certains besoins spécifiques</p>	<p>Nombre de logements libérés par des ménages assujettis au SLS à partir de 2008</p> <p>Nombre de logements produits</p>	
<p>Développement de la précarité financière des occupants du parc locatif public des quartiers (51% des ménages en dessous de 40% des plafonds HLM en 2006 contre 48% en 2003 ; 24 % des ménages au dessus de 60 % des plafonds en 2006 contre 26 % en 2003).</p>	<p>Unifier la pratique du SLS hors quartiers et inciter les ménages concernés à libérer le logement locatif occupé ;</p> <p>Elaborer un set de taux des pratiques et du nombre de ménages concernés à l'échelle de l'ensemble des bailleurs au cours de l'année 2007</p> <p>Assurer les parcours résidentiels des ménages concernés ; Quelle offre à proposer, lent en localif qu'en accession ? Quel dispositif mettre en place pour proposer une solution de relogement ?</p> <p>Réaliser l'utilisation de la dérogation aux plafonds de ressources dans les quartiers sans application du SLS</p>	<p>Acteurs : bailleurs sociaux, Grand Dijon, Etat, communes.</p>	<p>Acteurs : bailleurs sociaux, Grand Dijon, Etat, communes.</p>	<p>Actifiter progressivement la part des attributions de logements dans les quartiers cibles : ménages dépassant les plafonds de ressources : 5 % en 2007, 10 % en 2008 et 10 % en 2009</p>	<p>Nombre de ménages dépassant les plafonds, logés dans les quartiers par rapport au nombre total d'attributions hors mutations</p>	
<p>Développer l'accueil des ménages prioritaires au sens du PDAI/D hors quartiers</p>	<p>Mettre en place un dispositif d'observation et de pilotage du peuplement des quartiers</p>	<p>Acteurs : bailleurs sociaux, USHB, Grand Dijon, Etat, communes.</p>	<p>Acteurs : bailleurs sociaux, USHB, Grand Dijon, Etat, communes.</p>	<p>Outil de connaissance de la demande et des attributions à mettre en place au 01/01/2008. Etude diagnostic à élaborer relative aux modalités de gestion dans le temps des demandes intégrant la perspective de création d'un guichet, d'agglomération unique et de logement public et d'une gestion concertée interbailleurs des réponses à apporter.</p>	<p>Date de mise en place de l'outil de connaissance de la demande et des attributions et de concertation</p>	
<p>Accompagner la mobilité résidentielle</p>	<p>Accession aidée du programme ANRU</p> <p>Accession non aidée mais pouvant bénéficier d'une TVA à taux réduit</p> <p>Promouvoir la mobilité au sein du parc locatif public</p>	<p>Acteurs : Grand Dijon, SACI, établissements bancaires, associations</p> <p>Acteurs : communes, promoteurs, Grand Dijon</p> <p>Acteurs : bailleurs sociaux, Grand Dijon, communes</p>	<p>Acteurs : Grand Dijon, Etat, communes.</p>	<p>Réserver 20 % des ventes de programmes aux ménages sous plafond de ressources du PLS</p> <p>Proposer des perspectives de parcours résidentiels afin de contribuer aux objectifs de mixité et d'adéquation du logement et de son environnement avec les besoins des locataires</p>	<p>Nombre de ménages accédants sous plafond bénéficiant d'une TVA à 5,5</p> <p>Date de mise en place de la première expérimentation à envisager dans le cadre d'un appel à projet</p>	
	<p>Accompagner les ménages en difficulté dans leurs démarches pour l'accès au logement</p>	<p>Acteurs : Grand Dijon, Etat, CG21, CAF, associations</p>	<p>Mettre en œuvre un dispositif permettant d'apporter une assistance et un conseil aux ménages précaires en recherche de logement</p>	<p>Date de mise en place du dispositif à envisager dans le cadre d'un appel à projet</p>		

Elle intervient, de part sa compétence, sur la **création et la gestion des grands équipements publics de culture, de sports et de loisirs**. Elle participe également au financement, sous forme de fonds de concours, de projets communaux.

Le développement durable se situe de manière transversale dans l'action du Grand Dijon à travers l'intégration dans les cahiers des charges de clauses HQE pour les équipements créés, ainsi que dans le financement des travaux générant des économies de charges dans l'habitat à loyer modéré. Elle a également engagé la réalisation du schéma directeur de déplacements cyclables mais aussi de « sentiers » (250 km en cours de balisage).

Ses compétences font de la Communauté d'agglomération un partenaire et un acteur important, tant en investissement qu'en gestion, pour l'aménagement du cadre de vie dans les quartiers prioritaires relevant de la Politique de la ville.

Rappel des données «prévention de la délinquance» de l'agglomération :

Sur l'agglomération dijonnaise, plusieurs contrats locaux de sécurité ont été conclus à la fin des années 1990.

- > La commune de Dijon a signé en 1998 un CLS qui a fait l'objet d'un avenant en 2002. Cette commune s'est également dotée d'un CLSPD en 2003.
- > Chenôve a signé un CLS en 1998 et s'est dotée d'un CLSPD en 2003.
- > Longvic a signé un CLS en 1999 et s'est dotée d'un CLSPD en 2003.
- > Quetigny dispose également d'un CLSPD depuis le 20 mars 2006.
- > Talant : le 14 novembre 2002, le Conseil municipal transformait l'observatoire de la délinquance en CLSPD.

La circulaire du **4 décembre 2006** relative aux contrats locaux de sécurité (CLS) prévoit « de favoriser en priorité la conclusion de CLS de nouvelle génération sur les territoires faisant l'objet d'un CUCS » dont ils constitueront le volet "citoyenneté et prévention de la délinquance".

L'analyse de la délinquance dans ces 3 communes pourrait conduire à envisager de mettre en place de nouveaux CLS dans chaque commune.

CHENOVE :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Chenôve, créé par décret du 17 juillet 2002, a été officiellement installé par le Maire de Chenôve le 18 novembre 2003. Le CLSPD fait suite et remplace le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

L'action de prévention de la délinquance sur Chenôve s'inscrit dans une continuité d'actions fortes menées depuis le début des années 1990 :

- > 1983 : Conseil Communal de Prévention de la Délinquance ;
- > 1992 : Plan Local de Sécurité ;
- > 1993 : création du service municipal de Prévention-Médiation-Vie des Quartiers ;
- > 1966 : mise en place de la Commission Locale de Sécurité hebdomadaire ;
- > 1988 : signature du Contrat Local de Sécurité.

Objectifs du CLSPD de Chenôve :

- > Echanges d'informations des acteurs concernés sur les priorités de lutte contre l'insécurité, au regard des attentes des habitants et en tenant compte des spécificités des quartiers ;
- > Mise en place d'initiatives en matière d'aide aux victimes, en lien avec les associations spécialisées (notamment l'ADAVIP), ainsi qu'avec la Maison de Justice et du Droit ;

- > Mise en œuvre de mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération : c'est l'esprit même de la politique de prévention de la délinquance conduite par la municipalité ;
 - > Travail sur la prévention de la récidive en terme d'accompagnement social, sanitaire et d'insertion ;
 - > Continuité du travail de concertation et de veille impulsé notamment dans le cadre des réunions hebdomadaires de la Commission Locale de Sécurité, observatoire privilégié et instance de suivi du CLSPD ;
 - > Mise en place d'un programme d'actions pour l'année 2007, via le groupe de travail restreint institué au sein du CLSPD ;
- Axes de travail définis : la sécurité routière sous tous ses aspects (vitesse, nuisances sonores, prévention routière dans les établissements scolaires, renforcement de la sécurité aux abords des écoles en terme de présence humaine et d'aménagements urbains, meilleure connaissance du Code de la Route, ...) – les conduites à risques chez les moins de 25 ans (maltraitance, racket, drogues, alcool, prostitution, accès aux soins, ...).

La concertation, la mobilisation, la coordination, l'échange d'informations, le volet préventif et alternatif caractérisent l'esprit dans lequel la municipalité souhaite voir fonctionner le CLSPD de Chenôve.

DIJON :

LE CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ DE LA VILLE DE DIJON, SIGNÉ AVEC L'ÉTAT LE 12 OCTOBRE 1998, A FAIT L'OBJET D'UN AVENANT LE 11 DÉCEMBRE 2002. IL SE DÉCLINE EN 7 AXES, À SAVOIR :

- Axe 1 : Connaître et échanger pour agir ;
- Axe 2 : Identifier les auteurs ;
- Axe 3 : Sanctionner et prévenir la récidive ;
- Axe 4 : Dissuader et prévenir ;
- Axe 4 bis : Dissuader et prévenir / sécurité routière ;
- Axe 5 : Soutenir les parents ;
- Axe 6 : Considérer les victimes et informer ;
- Axe 7 : Qualifier les acteurs de la sécurité.

28 fiches actions viennent décliner les modalités de mise en œuvre de ces grands objectifs.

Le CLS mobilise de nombreux acteurs sur l'ensemble du territoire dijonnais et a permis de constituer un réseau de professionnels prêts à intervenir dans les différentes phases de la sécurité, tranquillité publique et prévention de la délinquance conformément aux orientations définies par la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997.

TALANT :

Dans les années 1990, le Belvédère a subi une forte poussée de délinquance qui a mis le quartier en grande difficulté.

Dès 1993, la municipalité a mis en place une structure d'échanges sur les problèmes d'insécurité : **L'observatoire de la Délinquance**. Il avait comme mission principale de repérer les formes de délinquance, les lieux où elle se produisait, ainsi que la gravité des faits. Il rassemblait les acteurs de terrain qui présentaient les désordres de toute nature sur la commune. Il était un lieu d'échanges, et de tentatives de résolution des problèmes évoqués, souvent grâce à un réseau et à des réunions plus appropriées entre les interlocuteurs directement concernés.

La municipalité a mis en œuvre à la même époque un CLUB JEUNES, club de prévention municipal qui avait la charge de la médiation, de la prévention et de l'animation avec tout le public de 14 à 25 ans.

En décembre 1995, le quartier du Belvédère a été classé Zone Urbaine Sensible, dans l'esprit de la politique des Quartiers difficiles.

Le 14 novembre 2002, le conseil municipal transformait l'observatoire de la délinquance en **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**.

- **situation statistique de la délinquance générale** : la délinquance sur Talant laisse apparaître une augmentation en 2005, chiffres restant néanmoins en dessous de la moyenne de la circonscription.
- **caractéristiques dominantes de la délinquance** : la délinquance de voie publique est en forte augmentation, alors que la délinquance générale est stable. On peut noter la prédominance des vols avec effraction, des vols à la roulotte, ainsi que des dommages volontaires.
- **des éléments de diagnostic à compléter** : malgré l'assiduité des différents acteurs du CLSPD, force est de constater que cette instance ne dispose pas d'indicateurs couvrant l'ensemble de son champ de compétence ; il y a là des axes de progrès à développer en amont de la mise en œuvre d'actions.

Le CLSPD se réunit 4 à 5 fois par an à intervalles réguliers, rassemblant l'ensemble des partenaires de cette instance.

Le CLSPD répond actuellement, de manière satisfaisante, aux objectifs généraux qui lui sont fixés :

- échanges d'informations,
- observation et suivi des indicateurs,
- résolution des problèmes au coup par coup avec les acteurs concernés.

Afin d'améliorer encore notre coopération, il est proposé :

- d'avoir une approche à partir des 3 axes que sont : **sécurité, tranquillité publique et prévention de la délinquance**.
- de faire évoluer la collecte des indicateurs et d'en ajouter,
- de revoir le déroulement du CLSPD.

LONGVIC :

Le Contrat Local de Sécurité de Longvic a été signé le 19 février 1999. Il met en place deux instances pérennes : la Commission Locale de Sécurité (CLS) qui se réunit tous les 15 jours, et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui se réunit deux fois par an.

Le récapitulatif sur 3 ans des faits de délinquance sur Longvic, tel qu'établi par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de la Côte-d'Or est éloquent :

- les faits de délinquance de voie publique se sont accrus de 8,84 % entre 2003 et 2004, et ont encore augmenté de 9,52 % entre 2004 et 2005
- plus largement, les faits de délinquance générale se sont accrus de 11,93 % entre 2003 et 2004, puis de 8,24 % entre 2004 et 2005.
- en revanche, diminution de la délinquance entre 2005-2006 : délinquance générale : - 1,34% et délinquance de voie publique : - 6,65 %

Cette rétrospective recoupe les statistiques mensuelles établies par la DDSP de Côte-d'Or, et confirme également la hausse du nombre des interventions de sécurité publique effectuées par la Police municipale de Longvic, qui s'élevaient à 381 en 2004, et sont passées à 501 en 2005.

Ces statistiques sont à mettre en relation -et en contradiction- avec les résultats encourageants obtenus sur le territoire de la Côte-d'Or, où la délinquance, tous faits confondus, baisse sans interruption depuis 3 ans (- 2,33 % en 2005).

Pour plus d'efficacité, les actions prioritaires décidées par Longvic en 2006 s'articulent donc autour du binôme prévention / répression, qui sont indissociables l'une de l'autre.

ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIERE DE PREVENTION

- > poursuite des activités de la **Commission Locale de Sécurité (CLS)** de Longvic, qui réunit tous les 15 jours les différents acteurs de terrain. Action complétée par la réunion bisannuelle du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** ;
- > développement du **Service municipal de médiation sociale**, renforcé par le recrutement d'un second médiateur en 2006 ;
- > renforcement de la collaboration entre les services de la ville et les éducateurs de la prévention spécialisée de **l'ACODEGE** et les **Correspondants de Nuit** ;
- > renforcement des relations avec les **baillleurs sociaux** et relance des pratiques relevant de la Gestion urbaine de proximité ;
- > **réinvestissement en cours du quartier Guynemer-Parc**, au travers à la fois du Service médiation et du Service jeunesse ;
- > rédaction d'un protocole commun à tous les services géant les jeunes sur la commune (Maison de l'Enfance, Service Jeunesse, Service des Sports, ACODEGE, Centre social) pour la **gestion des avertissements avant exclusion, des exclusions** et de l'information aux parents, ainsi que pour l'information inter-partenaires ;
- > poursuite du **partenariat avec le Centre Social** en matière de soutien à la parentalité (travail sur les limites à imposer aux enfants ; organisation de week-end et séjours par et pour les familles...).

ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIERE DE REPRESSION

- > obtenir la pérennisation du Poste de Police nationale de Longvic ;
- > sécuriser la Zone industrielle (ZI) de Longvic ;
- > lutter contre la consommation d'alcool des mineurs sur le domaine public et ses dépendances, au travers de la mise en application de l'arrêté municipal qui vient d'être pris en ce sens le 1^{er} décembre 2005 ;
- > renforcer la lutte contre l'insécurité routière, dans laquelle la Police municipale de Longvic a obtenu en 2005 de bons résultats.

QUETIGNY :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Quetigny a été créé par délibération de son Conseil municipal en date du 14 novembre 2002, en application du décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 ; il a été officiellement installé par le Maire le 10 septembre 2003. Le CLSPD a remplacé le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

En application de son règlement intérieur approuvé le 20 mars 2006, le CLSPD constitué en formation restreinte se réunit une fois par mois pour assurer un suivi en continu de la situation de la commune en matière :

- de prévention de la délinquance : bilan et suivi des opérations en cours ;
- de situation de la délinquance : information, et analyse des faits constatés.

LA CRÉATION DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Le Contrat de ville 2000-2006 mentionnait déjà le projet de créer une Maison de Justice et du Droit intercommunale.

De plus, comme dans d'autres domaines, la géographie de la Communauté d'agglomération était sans cohérence avec celle des services de la Justice et offrait peu de visibilité aux habitants. C'est pourquoi il a été décidé de créer en 2004 la Maison de Justice et du Droit d'agglomération, basée à Chenôve.

Dans le cadre du schéma départemental de prévention, amélioration de l'information de la population :

- par la diffusion, fin 2006, d'une plaquette sur la Maison de Justice et du Droit (MJD) cofinancée par la Préfecture et la Commune de Chenôve qui accueille la MJD (3000 exemplaires),
- par une information pérenne sur le site internet de la Préfecture.

Les moyens mis à disposition :

- **les services directs de conseils et de suivi** qui font partie du cahier des charges de la MJD. Ces services sont pilotés par la greffière.
- **les activités liées à la citoyenneté et la prévention.**

Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour lequel la volonté des élus locaux doit être soutenue par les partenaires indispensables que sont le Ministère de la Justice, le Conseil général, le Conseil régional.

RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS DIVIA

Mise en place au cours de l'année 2007 d'actions d'accompagnement sur les lignes les plus sensibles avec la police et la gendarmerie dans le cadre d'opérations mutualisées ponctuelles.

COMMISSION D'AVERTISSEMENT

Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma départemental de prévention, installation le 14 décembre 2006 sous l'autorité du procureur de la République, d'une Commission d'Avertissement permettant de rappeler aux parents leurs obligations vis-à-vis de leurs enfants, avant toute saisine judiciaire, pénale ou civile.

Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Objectifs et types d'objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération et / ou des 7 territoires prioritaires

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Agir en amont : éduquer et sensibiliser	<p>Très peu d'éléments sur les CLSPD des communes</p> <p>Nécessité de réactualiser les CLSPD (circulaire du 4/12/06)</p> <p>voir éléments commission sécurité DIVIA</p> <p><input type="checkbox"/> La jeunesse, en particulier celle issue de l'immigration, cherche ses repères et son identité.</p> <p><input type="checkbox"/> On ne peut pas faire l'économie de mémoires sur les passés anciens ou récents.</p> <p><input type="checkbox"/> Certains oublis ou refoulements provoquent des souffrances insupportables qui pèsent et handicapent le vivre ensemble.</p>	<p>Compléter le travail d'instruction civique de l'école, en lien avec l'histoire des territoires du CUCS et de leurs peuplements</p> <p>Accompagner les parents dans leur mission parentale</p> <p>Permettre de désamorcer les situations conflictuelles avant qu'elles ne dégénèrent</p> <p>Prévenir la récidive</p>	<p>Développer les actions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mémoire historique (France, colonies, migrations...) - Les mémoires partagées villes et quartiers. <p>Soutenir les lieux d'accueil et de rencontres qui permettent aux parents d'échanger et d'être accompagnés dans leur mission parentale par des professionnels.</p> <p>Mettre en place des formations adaptées sur la médiation et la gestion des conflits (agents territoriaux et intervenants associatifs).</p> <p>Formations des encadrants des 18-25 ans</p> <p>Soutenir des actions d'accompagnement social et éducatif renforcé (sortants de prison et mineurs réitérants)</p> <p>Soutenir des programmes conventionnés avec les associations opératrices, en précisant la part qui relève du droit commun.</p>	<p>Education Nationale</p> <p>associations</p> <p>DDASS :</p> <p>REAAP</p>		
	Accompagne ment pendant et après l'exécution de la peine	<p>Les professionnels en contact avec les habitants des quartiers du CUCS ne sont pas toujours préparés à la médiation / gestion de conflits MJD basée à Chenôve depuis 2004, mais relativement méconnue par l'ensemble de la population de l'agglomération</p>	<p>Donner la possibilité aux personnes effectuant un TIG de découvrir l'organisation et la vie d'une collectivité territoriale afin de leur donner une image valorisée et concrète du fonctionnement du service public</p> <p>Aider les victimes d'actes délictueux et permettre des interventions sociales</p>	<p>Soutien aux projets TIG (SPIP), notamment au travers de l'accueil et l'accompagnement dans les services du Grand Dijon, des communes, du CG et de DIVIA, de personnes devant effectuer un TIG</p> <p>améliorer la coordination entre les Services d'Aide aux Victimes et les points d'accueil et de permanence de proximité, notamment par la formation des acteurs ;</p> <p>conforter les postes de travailleurs sociaux à la police et à la gendarmerie</p>	<p>Grand Dijon</p> <p>communes</p> <p>SPIP</p> <p>CG</p> <p>DIVIA</p>	<p>Meilleure perception des services publics et de la vie en collectivité en général</p>
Enjeux transversaux		<p>Rendre la MJD plus visible et la rapprocher des habitants de l'agglomération</p> <p>Coherence des objectifs et des actions des CLSPD communaux</p>	<p>soutenir le développement de la MJD d'agglomération et les points d'accès aux droits (PAD).</p> <p>Organiser une réelle coordination d'agglomération dans l'élaboration et l'évaluation des futurs CLSPD</p>	<p>Conseil général</p> <p>Communes</p> <p>Associations (ADAVIP...)</p> <p>PJJ</p> <p>MJD</p> <p>Communes</p> <p>Grand Dijon</p> <p>services de l'Etat concernés</p>		<p>Mise en oeuvre d'indicateurs de mesure et de suivi des actions des CLSPD</p>

ACTIONS TRANSVERSALES
(Synthèse des programmes d'actions)

Rappel des données « actions transversales » de l'agglomération :

LA POLITIQUE DE LA VILLE REPOSE PRINCIPALEMENT SUR DEUX MÉTHODES DE TRAVAIL :

- L'APPROCHE GLOBALE,
 - LA TRANSVERSALITÉ.
- L'APPROCHE GLOBALE CONSIDÈRE QU'IL EST INDISPENSABLE D'EXAMINER L'ENVIRONNEMENT DU PROBLÈME À TRAITER AVANT D'APPORTER UNE RÉPONSE.

La transversalité qualifie la manière de travailler sur une question qui concerne plusieurs domaines. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'une dilution de responsabilité mais d'un travail en complémentarité avec les partenaires concernés.

Les collectivités ont deux rôles principaux :

- les services directs au public, structurés verticalement pour être efficaces,
- la réalisation de projets qui impliquent des partenariats multiples, avec d'autres services, des associations, ...

La Communauté d'agglomération, en mettant en place son projet de territoire, a mis en lumière les incidences des réalisations multiples qu'elle programmait sur le développement du territoire, le cadre de vie, l'emploi... On peut donner de nombreux exemples de la nécessité de ces approches plurielles.

- La réalisation des équipements doit être mise en rapport avec les moyens de transports collectifs, les circulations douces et en suivi les principes de l'Accessibilité pour Tous.
- Le développement de l'emploi bénéficie ou est pénalisé par l'existence, ou non, de structures de formation et d'insertion sur le territoire ou à proximité.
- La sécurité est en rapport avec les effectifs des commissariats, mais aussi avec la qualité de l'éclairage public, les aménagements de l'espace public et les actions de prévention dans les écoles.

L'autre dimension de l'approche globale est celle du territoire. La Communauté d'agglomération exerce des compétences sur l'aménagement d'un territoire qui implique des outils d'observation, des mises en relation, des outils de gestion différents de ceux des communes, mais qui, finalement, ont des impacts sur les mêmes habitants.

L'approche globale passe donc par une identification nécessaire des habitants à cette nouvelle échelle territoriale. Le fondement de cette identification s'est traduit, lors de la création de l'agglomération, par l'affirmation de la volonté des élus de faire que tous les habitants soient traités de la même façon, qu'ils habitent une petite ou une grande commune.

C'est ainsi que la Communauté d'agglomération a décidé d'éditer une série de guides (bus, santé, tri sélectif) et d'outils de gestion (carte donnant accès aux équipements sportifs) qui contribuent à l'intégration progressive de la dimension intercommunale dans la vie quotidienne des habitants de l'agglomération.

DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, LE CONSTAT A ÉTÉ FAIT QUE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AVAIT UNE VÉRITABLE LÉGITIMITÉ POUR IMPULSER DES POLITIQUES DE TRANSVERSALITÉ, PAR EXEMPLE :

- par la gestion centralisée des subventions aux associations et aux communes au travers de l'outil POLIVILLE qui a prouvé son efficacité, notamment en permettant de réduire de façon significative les délais de versement aux porteurs de projets .
- par sa capacité à fédérer et à mobiliser des énergies et des territoires très variés lors de l'élaboration du dispositif Maison de l'Emploi et de la Formation .
- par l'impulsion de projets originaux et fédérateurs permettant l'accès à l'expression artistique de publics généralement éloignés des pratiques culturelles.

Le projet, pour les années 2007-2009, vise à prolonger ces actions d'information, de formations interpartenariales des acteurs, d'échanges de bonnes pratiques qui permettront de renforcer l'identité territoriale, de rendre plus simple le recours au partenariat qui passe souvent pour alourdir le projet alors qu'il est indispensable à sa réussite.

L'exigence, de plus en plus répandue, de réaliser une évaluation de l'action publique met l'accent sur le rôle important de l'observatoire communautaire. Les projets exigent d'être basés sur le diagnostic bien renseigné de la situation de départ et demandent un suivi des paramètres d'évolution pour évaluer l'impact des actions menées.

La Communauté d'agglomération s'est dotée d'une **mission observatoire et d'un système d'informations géographiques** qui sont des aides précieuses pour les études, les prises de décisions et l'évaluation des programmes mis en oeuvre. Néanmoins, il reste à construire un véritable **Observatoire de la Politique de la ville d'agglomération** dont l'ensemble des partenaires du développement socio-urbain du territoire doit pouvoir bénéficier afin de rendre leurs pratiques -et au final les politiques publiques- plus efficaces.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) doit s'attacher à promouvoir et à diffuser ces méthodes de travail transversal.

Axe transversal n° 1 : Lutter contre les discriminations

Ensemble des territoires CUCS

Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>TRANSVERSAL</p> <p>Le rapport de l'ONZUS montre que si certains des écarts entre les habitants des quartiers et les habitants des agglomérations de référence peuvent s'expliquer par des situations différentes, par exemple une sous-qualification qui explique un taux de chômage plus élevé, il reste que, toute chose égale par ailleurs, certains différentiels ne peuvent s'expliquer autrement que par une discrimination liée à la mauvaise image des quartiers. La mauvaise maîtrise du français constitue un frein essentiel d'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la santé et à l'intégration</p>	<p>Mettre en oeuvre une politique résolue et intégrée de lutte contre les discriminations, en particulier en direction des quartiers de la Politique de la ville et de leurs habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mettre en oeuvre un Plan de lutte contre les discriminations d'agglomération, couvrant l'ensemble des thématiques du CUCS. ➢ Soutien aux actions de « testing » dans les entreprises et lieux de loisirs de l'agglomération 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Rendre cohérente et lisible la mobilisation des acteurs institutionnels contre les discriminations 	
<p>HABITAT ET CADRE DE VIE</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Renforcer la formation juridique des agents, bailleurs sociaux, services divers intervenant sur le champ de l'habitat, sur l'accès aux droits afin qu'ils puissent être relais d'information. ➢ Créer un dispositif d'accompagnement des personnes ou des ménages le nécessitant, dans leur démarche de recherche de logement (voir partie Volet social de l'habitat Accompagner la mobilité résidentielle) 			
<p>ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison avec les signataires locaux de la charte nationale de lutte contre les discriminations • Travail de sensibilisation en direction des employeurs publics et para-publics • Elargissement aux PME/TPME au travers de la réalisation d'une boîte à outils permettant la mise en oeuvre de démarches de recrutement non-discriminantes <p>1/ Permettre l'accès à l'emploi des personnes immigrées ou issues de l'immigration</p> <p>2/ Soutenir l'égalité homme-femme</p> <p>3/ Favoriser l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Formation / sensibilisation des agents d'accueil et de médiation, afin d'éviter au maximum les situations volontaires ou inconscientes de discrimination de certains publics 			

PROMOUVOIR L'EDUCATION ET L'EQUALITE DES CHANCE		Améliorer la maîtrise du français des habitants des quartiers prioritaires	Soutenir particulièrement toutes les actions visant à développer la maîtrise de la langue française et à prévenir l'illettrisme > pour les personnes immigrées ou issues de l'immigration > pour les jeunes présentant des difficultés d'apprentissage de la langue française			
FACILITER L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTÉ - FAVORISER LA PREVENTION		Prévenir la discrimination dans l'accès aux soins	Soutenir l'interprétariat, pour les femmes et veuves de migrants	Grand Dijon Associations		
PARTICIPER A LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE		Favoriser l'accès au droit Favoriser la mixité sociale et la connaissance mutuelle	Développer les points d'accès au droit Favoriser la mixité sociale impliquant les jeunes des quartiers prioritaires	MJD services jeunesse associations		

Axe transversal n° 2 : Développer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques – Renforcer l'accès à la citoyenneté

Ensemble des territoires CUCS

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Accès au sport et à la culture	Originalité et plus-value du Projet Modes de vie : > permet à des publics éloignés des arts et de la culture de participer à une démarche artistique en lien avec leur lieu de vie > réelle dynamique « inter-quartiers », très féconde	Favoriser l'émergence de projets permettant aux habitants d'être acteurs des mutations urbaines des quartiers de la Politique de la ville Permettre le développement personnel et créer du lien social au travers de projets à dimension sportive ou culturelle.	Soutien aux projets associatifs qui favorisent l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants, en particulier dans le cadre de projets de rénovation urbaine, et notamment avec les bailleurs sociaux et la commune d'implantation. Définir les modalités de concertation avec les associations de locataires et les collectifs d'habitants présents sur les quartiers. Concevoir des lieux de rencontre et de convivialité autour des projets et de l'évolution du quartier Poursuite du soutien au projet Modes de Vie avec participation accrue de chacune des communes ?	Associations (Collectif Tous d'ailleurs...) Grand Dijon Communes bailleurs sociaux	> Permettre au plus grand nombre, sans critères d'âge ou de sexe, de participer à une démarche innovante liant développement culturel, développement personnel et lien social du quartier ou inter-quartiers > Permettre à des publics éloignés des pratiques artistiques de participer à une démarche artistique en lien avec des artistes et des lieux de diffusion culturelle	Nombre de participants et enquête de satisfaction auprès des habitants
Lien social et solidarité	♦ Les différentes générations d'habitants ne partagent pas toujours les mêmes valeurs et n'ont pas les mêmes modes de vie, d'où découle parfois, une certaine incompréhension « mutuelle.	Favoriser l'échange et les contacts entre les personnes de différentes générations	Soutenir en particulier des actions visant/permettant la rencontre (pédagogique, ludique...) entre différentes générations.	Associations CAF Collectivités	> Améliorer la connaissance et donc le respect d'autrui. > Créer des liens de solidarité entre habitants	Nombre de participants aux actions Nombre et évolution des projets émanant des habitants
Renforcement de l'identité d'agglomération et de la connaissance des acteurs			Création d'un annuaire des partenaires du développement social , destiné notamment à tous ceux qui accueillent les publics du CUCS et qui ont besoin de pouvoir les adresser au bon interlocuteur. Organisation de journées destinées à former les agents d'accueil à la connaissance de tous les services existant sur le territoire de l'agglomération.	Grand Dijon agents des communes et du Grand Dijon		

IV - LES PROJETS TERRITORIAUX : diagnostics, enjeux, objectifs et programmes d'actions

CHENOVE : LE MAIL

**Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie
Le Mail (Chenôve)**

Sous-thème	Diagnostic/paragraphe	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Année
G.U.P.	<p>Un parc de logement à dominante collective et locative sociale.</p> <p>Une vacance faible (5,8 %).</p> <p>Une occupation du parc locatif social fragile du fait de la faiblesse des ressources des occupants.</p> <p>80 % des locataires sont en dessous de 60 % du plafond HLM</p> <p>30 % des locataires sont en dessous de 20 % du plafond HLM.</p>	<p>Accompagner les habitants du quartier et les citoyens de la commune dans le cadre du Programme de Renovation Urbaine afin qu'ils deviennent véritablement acteurs du changement.</p>	<p>Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants en mettant en œuvre une démarche de développement social et urbain au travers de l'élaboration d'une charte de Gestion Urbaine de Proximité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Identifier les pratiques et les usages ➢ Répondre rapidement et concrètement aux problèmes du quotidien ➢ Gérer les tensions (dont celles liées aux travaux) ➢ Susciter l'adhésion de la population ➢ Accueillir les nouveaux ménages 	<p>VILLE</p> <p>Services municipaux</p> <p>Offices publics HLM</p> <p>Travailleurs sociaux</p> <p>Associations</p> <p>Bureau d'étude</p> <p>CAF</p>	<p>Mobilisation des acteurs locaux et des habitants</p> <p>Réalisation de toutes les actions prévues</p>	<p>Satisfaction des habitants</p> <p>Réunions de quartiers</p>	<p>2007</p> <p>2008</p> <p>2009</p>
Cadre de Vie	<p>La ZUS du Mail accueille les 2/3 de la population de la commune :</p> <p>75 % d'habitat collectif</p> <p>65 % du parc de logements situés en ZUS, dont 93 % de logements collectifs</p> <p>84 % du parc de logements locatifs sociaux en ZUS</p> <p>67 % des habitants résident en ZUS (11 000 sur 16 500)</p> <p>82 % des demandeurs d'emplois résident en ZUS</p> <p>83 % des familles monoparentales résidents en ZUS</p> <p>83 % des familles de 3 enfants ou plus résident en ZUS</p>	<p>Permettre à la population de découvrir autrement son environnement urbain au travers de propositions musicales de grande qualité qui briseront les codes et conventions du concert de musique classique.</p>	<p>« Kiosque à musique »</p> <p>Proposer de manière régulière (1 fois par mois) un concert « hors les murs », gratuit, exécuté par un ensemble musical classique de grande qualité, voire de renom.</p> <p>Différents sites seront retenus en fonction de leur intérêt architectural, de leur fréquentation par la population ainsi que de leur qualité acoustique.</p>	<p>VILLE</p> <p>Conservatoire municipal de musique</p> <p>Prestataires de service</p> <p>Associations</p>	<p>Permettre la rencontre entre des œuvres, des artistes et des habitants de la ZUS.</p>	<p>Nombre et type de public</p> <p>Entretien et questionnaire d'évaluation</p>	<p>2007</p> <p>2008</p> <p>2009</p>

Le Mail (Chenôve)

INDICATEURS DE CHÔMAGE

Source : ANPE 2004

ZFU : Le Mail - Chenôve

	Le Mail		Chenôve hors ZUS		Grand Dijon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de chômeurs	1365		371		17955	
dont catégorie 1	689	50,5	183	49,3	9569	53,3
dont catégorie 6	151	11,1	58	15,6	2157	12,0
Les indicateurs qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi de catégorie 1						
Sexe						
Hommes	351	50,9	107	58,5	4956	51,6
Femmes	338	49,1	76	41,5	4611	48,2
Niveau de formation						
Niveau VI	140	20,3	30	16,4	1086	11,3
Niveau V bis	52	7,5	11	6,0	581	6,1
Niveau V	287	41,7	79	43,2	3300	34,5
Niveau IV	107	15,5	22	12,0	1749	18,3
Niveau I, II et III	87	12,6	38	20,8	2712	28,3
Nationalité						
Français	527	76,5	163	89,1	8353	87,3
Étrangers	161	23,4	17	9,3	1197	12,5
Demandeurs d'emploi de < de 25 ans	192	27,9	55	30,1	2334	24,4
Demandeurs d'emploi depuis 1 an et +	208	30,2	49	26,8	2672	27,9

CHENÔVE hors ZUS : données de la commune de CHENÔVE moins celles du Mail

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Année
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> * 1 000 entreprises * 81 % ont moins de 10 salariés et 2,5 % plus de 50 salariés * 8 304 emplois (7 300 dans le privé), 19,4 % occupés par des habitants de la commune * 82 % des emplois dans le tertiaire * 6,9 % des emplois de l'agglomération 	<p>Conduire des actions qui ne sont pas développées par le droit commun pour favoriser l'insertion professionnelle des habitants de la ZUS notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les jeunes * Les DE issus de l'immigration * Les femmes * Les Rmistes 	<p>Chantiers écoles Rmistes. Il s'agit d'un chantier école permanent avec possibilité d'entrée et de sortie des bénéficiaires à tout moment. L'action s'exerce à partir de travaux d'utilité sociale du secteur du bâtiment et de l'environnement.</p>	<p>VILLE Conseil général Prestataires de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Insertion professionnelle ou accès à la formation de DE durablement éloignés du marché du travail. 	<p>Nombre d'accès à l'emploi, à la formation, nombre d'entretiens avec des employeurs potentiels</p>	2007 2008 2009
	<ul style="list-style-type: none"> * 35,8 % d'actifs occupés * 23 % de la population globale demandeurs d'emploi * 27 % sur la ZUS 	<p>Pérenniser les outils et actions mis en place par l'Équipe Emploi Insertion.</p>	<p>L'atelier accueil médiation permettra, à un public qui ne maîtrise pas suffisamment la langue française, de bénéficier d'un apprentissage linguistique dans le domaine spécifique de l'emploi.</p>	<p>VILLE Prestataires de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Insertion professionnelle ou accès à la formation de DE qui ne maîtrisent pas la langue française. 		
	<ul style="list-style-type: none"> * Le chômage des jeunes est inquiétant sur la ZUS du Mail où il atteint 39 % pour les catégories 1 et 6. <p>Beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi ne font aucune démarche de prise en charge par les structures de droit commun. Ils sont exclus de tous les dispositifs d'aide et d'accès à la formation ou l'emploi.</p>		<p>Équipe Emploi Insertion : ce dispositif repose sur l'implication des acteurs locaux de l'État, des collectivités locales et des services de l'emploi. Il s'agit de proposer un service de proximité à tous les demandeurs d'emploi, inscrits ou non à l'ANPE, résidant dans un quartier prioritaire de la Politique de la ville.</p>	<p>Mobilisation de tous les partenaires en faveur du public jeune (16/25 ans) sans emploi, inconnu de l'EEI ou du SPE</p>	<p>VILLE ANPE Mission locale DOTEFP Conseil général Associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mobilisation des jeunes de la ZUS inconnus du SPE, de la MILO et de l'EEI sur une dynamique d'insertion sociale et professionnelle 	<p>Baisse du chômage des jeunes. Baisse des actes d'incivilité ou de petite délinquance</p>

Le Mail (Chenôve)

THEMATIQUE	INDICATEURS	ZUS*	COMMUNES HORS ZUS*	AGGLOMERATION	SOURCES, DISPONIBILITE DES INDICATEURS
Résultats, difficulté scolaire	Taux de retard scolaire en primaire et secondaire (6 ^e et 3 ^e)	6ème : 35,6% 3ème : 49,6%	Sans objet*	6ème : 23,5% 3ème : 34,30%	Données Education Nationale
	Nb d'enfants bénéficiant d'accompagnement scolaire *	(Données CDAS 2005/2006) : 407			Caisses d'allocations familiales
	Orientations après la 3 ^e	2nde G et T : 56,15% voie pro : 43% ; redit : 0,77%	Sans objet*	2nde G et T : 67% voie pro : 28,5% ; redit : 4,5%	Données Education Nationale
Données générales	Part d'élèves boursiers en collège	50,80%	Sans objet*	18,60%	
	Taux de participation aux élections des conseils d'école	51,92%		58,50%	
	Absentéisme scolaire et décrochage	1er degré : 0% 2nd degré : 8,12%		1er degré : 0,07% 2nd degré : 1,5%	Données Education Nationale
	Signalements violence et autres	1er degré : 0,42% 2nd degré : 1,18%		1er degré : 0,1% 2nd degré : 0,9%	
	Classes relais et dispositifs spécifiques**	3,00%	Sans objet*	1,40%	

* pas d'établissement du second degré implanté hors ZUS à Chenôve ; 100 % des élèves accueillis dans les établissements scolaires de Chenôve sont domiciliés à Chenôve. Toutefois, le collège Herriot recrute à la marge sur la-ZUS.

** cette rubrique recense les élèves qui ont bénéficié du dispositif relais et/ou du service d'accompagnement scolaire et éducatif (SASE), implanté à l'inspection académique et qui a pour mission de mettre en place, en liaison avec les établissements, des solutions pour les jeunes en difficulté (exclusion après conseil de discipline, absentéisme...).

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	attendus	Indicateurs	Année
Programme de réussite éducative P.R.E.	Un programme de réussite éducative a été mis en place en septembre 2006. Les retards scolaires s'aggravent notablement sur le collège du Chapitre (de 42,86 % à 64,15 % => + 21,29 %). L'augmentation est de l'ordre du double de celui de la Côte d'Or alors que l'écart est nettement moins important au Collège E. Herriot.	Mettre en place les outils et savoir-faire nécessaires pour le repérage et le suivi des enfants en difficulté. Développer l'accompagnement scolaire (ciblé et individualisé). Renforcer les liens entre les familles et les institutions (services municipaux et services de l'État) en général et l'école en particulier	Tutorat à destination des enfants en difficulté Aide à la scolarité : Français langue étrangère pour les collégiens : Clubs lecture Correspondant écoles/familles	VILLE EN VILLE EN CAF VILLE EN CAF VILLE EN	Amélioration des résultats scolaires Effets positifs sur le taux de participation Satisfaction des familles	Nombre d'actions réalisées sur la commune Nombre et types de public pris en charge Nombre de sorties du programme Meilleur fonctionnement des équipes Nombre de participants Nombre d'actions engagées Nombre de sorties des dispositifs	2007 2008 2009

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Année
Hors PRE Égalité des chances	Les parents sont peu ou pas présents dans la vie de l'école et dans les activités post et péri scolaires	Favoriser le partage des règles de vie commune et la participation des parents à la vie de l'école et des associations pour les aider à appréhender la parentalité dans tous ses états	Contrat Local d'Accompagnement Scolaire « renforcé »	VILLE Associations			
Éducation	Les enfants sont encore les premières victimes des accidents de la route et de la vie domestique. Selon l'enquête décennale sur la santé et les soins médicaux de 1991, on estime à environ 8,4 millions les accidents de la vie courante ayant nécessité au moins un recours au médecin ou au pharmacien au cours de cette année 1991. La moitié de ces accidents se produisent au domicile ou dans ses abords immédiats et l'autre moitié durant les loisirs ou les activités scolaires.	Sensibiliser les enfants aux règles et aux dangers de la vie en société pour participer activement à leur éducation	Éducation à la sécurité routière. Cette action se traduira par la mise en place d'une animation dispensée par des professionnels permettant aux enfants de mieux prendre en compte les réels dangers auxquels ils sont confrontés quotidiennement (exemple : circuit à pied dans les rues de la ville, apprendre à utiliser l'espace rue – trottoir, travail de repérage avec les plus petits...).	VILLE CAF Associations	Baisse de l'échec scolaire		
			Campagne de sensibilisation auprès des enfants des écoles élémentaires et maternelles en partenariat avec les enseignants et une compagnie d'assurance (ex : MAIF...). Information à travers des jeux.	VILLE Offices HLM Associations	Baisse du nombre d'enfants blessés dans des accidents domestique ou de circulation	Résultats scolaires	2007 2008 2009
			Écrivain public : Favoriser la présence sur une période longue (6 à 12 mois) d'un écrivain public sur le territoire de la ville et notamment celui défini par le C.U.C.S. L'artiste sera choisi en fonction de la qualité et de l'originalité de son travail d'écriture. L'objectif est de faire sortir des institutions l'acte d'écrire (création littéraire mais également lettre administrative...) et offrir à la population la plus éloignée de la langue française des services d'écriture ainsi que des moments de loisirs autour de l'écrit.	VILLE Associations			
			Aide à la parentalité : * Positionnement des limites * Hygiène et éducation à la santé * Participation à la vie de l'école et des associations	VILLE Prestataires de services Associations			

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Année
Egalité des chances Sport Culture	La disparité est de plus en plus grandissante entre les garçons et les filles dans la pratique sportive.	L'objectif est de mettre en place des propositions d'activités à destination des adolescents du quartier lors du temps extra scolaire (mercredi, samedi, vacances). Privilégier la proximité, la souplesse et la découverte.	Animation sportive de quartier : * Proposer aux jeunes un éventail d'activités adapté à leurs attentes et leurs besoins.	VILLE Associations		Nombre et type de public touché. Fréquentation des équipements municipaux et des clubs ou associations sportives et culturelles.	2007 2008 2009

Le Mail (Chenôve)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Année
Santé	<p>Chenôve est bien pourvue dans le cadre de la démographie médicale mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} rang de la Côte-d'Or pour les problèmes d'alcoolisme. - 60 % des enfants scolarisés avec des caries dentaires n'étaient pas soignés. - Malgré la mise en place d'une plate forme Santé qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> un centre dentaire mutualiste, un centre de soins infirmiers, une annexe du centre de planification familiale du Conseil général, Inser Social Chenôve (SDAT), un accueil général assuré par le CCAS de Chenôve, trop de personnes désocialisées ne font pas la démarche pour accéder aux soins. 	<p>Assurer une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des familles et des personnes les plus désocialisées et les plus éloignées des structures médicales pour leur permettre d'accéder aux soins</p>	<p>Mise en place d'un Réseau Social Santé afin de répondre de manière globale et individualisée aux situations de grande fragilité.</p>	<p>VILLE CCAS CHU, CHS SDAT DDASS Conseil général Associations CAF</p> <p>VILLE CCAS Centre de soins infirmiers</p> <p>VILLE CCAS SDAT Conseil général</p>	<p>Amélioration de l'information de l'offre de soins</p> <p>Amélioration quantitative et qualitative de la prise en charge</p>		<p>2007 2008 2009</p>

Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Le Mail (Chenôve)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Année
Prévention de la délinquance	<p>Une délinquance en baisse mais qui génère encore de l'insécurité.</p> <p>Des dégradations encore nombreuses malgré les moyens déjà mis en place :</p> <p>Mairie de Chenôve</p> <p>2 médiateurs sociaux</p> <p>3 adultes relais</p> <p>5 animateurs sportifs de quartier permanents et 8 vacataires pendant les vacances</p> <p>ACODEGE</p> <p>5 éducateurs de prévention spécialisée et 1 chef de service</p> <p>Offices HLM : 4 gardiens OPAC</p>	<p>Renforcer la présence d'adultes auprès du public jeune hors temps scolaire et familial sur les lieux informels qu'ils investissent pour apaiser les tensions</p> <p>Intergénérationnelles</p>	<p>Mobiliser tous les travailleurs sociaux sur des horaires décalés afin d'aller à la rencontre des jeunes dans les cages d'escalier.</p>	<p>VILLE</p> <p>Associations</p> <p>Offices HLM</p>	<p>Baisse du nombre de plaintes et de mains courantes</p> <p>Baisse du nombre des dégradations dans les lieux publics</p> <p>Augmentation de la fréquentation des institutions par les jeunes</p>	<p>Chiffres de la Police Nationale</p> <p>Bilans du CLSPD et de la commission locale de sécurité</p> <p>Bilans des offices HLM</p> <p>Réunions de quartiers</p>	<p>2007</p> <p>2008</p> <p>2009</p>
	<p>Une cohabitation intergénérationnelle génératrice de conflits.</p>	<p>Retisser des liens avec les jeunes de 20 à 25 ans pour construire avec eux des projets sociaux, culturels, éducatifs et professionnels</p>	<p>Offrir aux jeunes un lieu dans lequel ils pourront avoir accès à toutes les informations qu'ils désirent sur les grands thèmes de la société. Les informer, les guider et les accompagner dans leurs projets</p>	<p>VILLE</p> <p>Conseil général</p> <p>Associations</p>			
Citoyenneté	<p>Une forte demande d'ouverture des gymnases en dehors des entraînements en club</p>	<p>L'objectif est de permettre à un public jeunes et jeunes adultes d'accéder aux installations sportives existantes: sur la commune, de manière mi-hibre mi-encadrée sur les créneaux de soirée hors vacances scolaires.</p>	<p>Ouverture et mise à disposition des installations sportives pour les jeunes.</p>	<p>VILLE</p> <p>Associations</p>	<p>Diminution des squats de halls d'immeubles</p>	<p>Bilans offices HLM</p> <p>Nombre d'inscriptions dans les clubs sportifs</p> <p>Bilan du CLSH</p>	<p>2007</p> <p>2008</p> <p>2009</p>
	<p>Le public d'adolescents est difficile à fidéliser dans des structures trop formalisées.</p>		<p>Multi activités avec le CLSH.</p> <p>CLSH</p> <p>Il ne s'agit pas ici d'attirer les jeunes par un programme « alléchant », mais de donner un réel sens à nos actions en partant de la capacité d'investissement personnel, de négociation, d'anticipation, d'ouverture aux autres que nous travaillerons sur la citoyenneté et la prévention de la délinquance.</p> <p>Cette action se veut aussi une passerelle entre le C.L.S.H. et l'après C.L.S.H.</p>	<p>VILLE</p>	<p>Fidélisation des adolescents dans les structures</p>		

DIJON : GRÉSILLES

Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Les Grésilles (Dijon)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Volet social de l'habitat</p>	<p>La part des logements sociaux atteignant, au recensement de 1999, 61 % des résidences principales du quartier.</p>	<p>1. Promouvoir la mixité sociale et générationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des programmes de constructions (ANRU) - Veiller à l'intégration d'un pourcentage de logements adaptés au maintien à leur domicile des personnes vieillissantes, en perte de mobilité ou handicapées, dans le programme de constructions neuves. - Soutenir l'action d'aide sociale et d'accès au logement pour les jeunes publics en difficulté afin de favoriser leur inscription dans la vie active. - Observer et analyser l'évolution sociale des habitants du quartier, pour une meilleure connaissance des publics, un meilleur suivi dans les logements - Favoriser l'accès au logement adapté pour les personnes en difficulté socio-économique, notamment les populations immigrées vieillissantes. 	<p>Bailleurs sociaux, agglomération, Ville, Associations, Ville de Dijon, Conseil général, Grand Dijon, Mission locale, CAF</p> <p>Grand Dijon, Ville, bailleurs, CAF, Conseil général...</p>	<p>Modification du statut du quartier et de son « Image » extérieure »</p>	<p>Notamment : - Nombre et diversité des logements, - Modification des flux dans le quartier, - Fréquentation des structures, services, commerces du quartier</p>
<p>Gestion urbaine et sociale de proximité</p>	<p>Sur le quartier, on constate une sur-représentation des personnes couvertes par une aide au logement CAF : 67,4 % sur la ZUS (données de 2005)</p> <p>L'appropriation par les habitants du projet de renouvellement urbain reste une priorité qu'il convient d'accompagner.</p> <p>La gestion urbaine de proximité est un enjeu majeur de la rénovation urbaine. Elle vise à améliorer la qualité des services publics, la relation aux usagers tout en permettant une modification de l'image du quartier.</p>	<p>2. Accompagner la mobilité résidentielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accompagnement et le suivi des personnes relogées, favoriser le suivi, notamment après la sortie du quartier en lien avec les services de droit commun des secteurs concernés pour les relais à établir. - Accueil des nouveaux arrivants par les bailleurs avec les associations de locataires et les associations du quartier. - Création d'une plaquette présentant le quartier et les principaux services. 	<p>Agglomération, Ville / CCAS, Bailleurs Sociaux, agglomération, Conseil général, CAF</p> <p>Bailleurs sociaux, Ville de Dijon, Associations de locataires et de quartier</p> <p>Ville de Dijon, CAF</p>	<p>Mieux connaissance des habitants et de leurs besoins afin de mieux adapter la réponse, notamment en matière d'accompagnement social et ainsi prévenir la dégradation des situations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis engagés suite aux relogements, - Nombre de rencontres avec les nouveaux habitants.
		<p>3. Offrir un mode de gestion des équipements et services de meilleure qualité et plus efficaces.</p>	<p>Mise en œuvre du programme d'actions de la GUP : - Reprise par la Ville de la maintenance des espaces extérieurs de l'OPAC, - Mise en œuvre d'un guide des procédures entre les acteurs de la Ville et les agents de l'OPAC : du signalement au traitement du problème et au retour d'information. - Encourager et soutenir la démarche qualité des bailleurs - Implication des acteurs des autres entreprises ou institutions dans la GUP du quartier (Franco-Suisse, EDF, GDF, Divia, Lyonnaise des eaux...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la mise en œuvre d'une charte GUP d'agglomération, - Renforcement du service Allô-Mairie comme service d'écoute et de réponse de qualité aux habitants, 	<p>Ville de Dijon, bailleurs</p> <p>Ville de Dijon, bailleurs.</p> <p>Bailleurs, Ville Grand Dijon, Ville de Dijon, bailleurs, Entreprises prestataires, services publics autres... Grand Dijon CAF</p> <p>Ville de Dijon</p>	<p>- Améliorer la réactivité de résolution des problèmes techniques rencontrés, - mettre au même niveau les réponses de « service public »</p>	<p>Consolidation des données sur la GUP à organiser : - transmission régulière de statistiques sur un lieu centralisé. - Allô-mairie : réclamations de la part des habitants et problèmes soulevés - Police municipale incidents signalés - Statistiques de VED sur la propreté et l'éclairage public</p>

	<p>4. Permettre l'appropriation par les habitants des quartiers de leur cadre de vie de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des habitants d'un lieu d'information, d'écoute, de participation et d'implication sur la question du renouvellement urbain, de la notion d'habitat, d'entretien et d'animation de la vie du quartier : « Maison du Projet » animée par les agents de médiation sociale de la Ville. - Créer des supports de communication sur les actions des acteurs, la gestion des chantiers, l'évolution du projet... - Poursuite de l'intervention des médiateurs dans la gestion des conflits de voisinage ou de l'utilisation de l'espace public : mise en place d'un protocole de fonctionnement avec les bailleurs et les services sociaux. 	<p>Ville de Dijon CAF</p> <p>Ville de Dijon, bailleurs, éducation nationale...</p> <p>Ville de Dijon, Bailleurs sociaux, Conseil général...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - information régulière et continue, ciblée sur le programme de rénovation, - permettre aux habitants d'être vecteur de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> - statistiques de fréquentation de la Maison du projet Évolution des interventions de médiation en gestion de conflits, notamment sur l'espace public.
<p>Cadre de vie</p>	<p>5. Soutenir les actions permettant la maîtrise des consommations énergétiques et du geste « éco - citoyens »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation aux économies d'énergies et aux gestes « éco - citoyens » dans les écoles du quartier par des interventions et par la réalisation d'un document à destination des parents et locataires. - Promouvoir des actions de sensibilisation sur le traitement des déchets, la propreté du cadre de vie et plus globalement sur toutes les questions environnementales. 	<p>Associations, Education Nationale, Ville, bailleurs sociaux, entreprises publiques et privées (EDF, Lyonnaise des eaux, Franco-Suisse...), CAF</p>	<p>Diminution des consommations pour les familles et des charges pour les bailleurs.</p> <p>Amélioration des dépôts des ordures ménagères, du tri sélectif, de la propreté des espaces publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mesure des erreurs de tri par habitant sur le quartier - diminution des dépôts sauvages d'ordures ménagères, encombrants... - statistiques des services Allô-Mairie, VED et Espaces verts.
	<p>6. Maintenir et développer la présence des services publics dans les quartiers et favoriser l'accès pour les publics les plus éloignés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des actions de médiation en gestion locative, de traitement des impayés (énergies) sur le quartier. - Soutenir des formations juridiques, dans le secteur de l'habitat, en direction des professionnels. - Favoriser l'information sur les droits, les aides aux logements, et l'accompagnement en gestion des budgets. - Développement de l'accompagnement des publics vers les administrations par les agents de médiation sociale de la Ville, - Favoriser la mise à disposition de traducteurs, d'écrivains publics pour faciliter les démarches, - Favoriser l'accès des jeunes adultes (18-25 ans), aux services du quartier dans les domaines notamment de l'emploi, du logement, de la culture. 	<p>Association, EDF, lyonnaise des eaux, GDF, CAF, DIVIA...</p> <p>Associations, institutions</p> <p>CAF, Bailleurs, associations, Ville</p> <p>Ville de Dijon</p> <p>Ville de Dijon - CCAS, Collectivités, Associations</p> <p>Ville de Dijon MJC / Prestataires Accueil Jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - prévenir les expulsions, les coupures des services énergétiques. - garantir la proximité des services aux usagers - l'amélioration de la lisibilité des services sur le quartier - réduction des procédures d'expulsion pour impayés 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des dossiers de gestion des impayés, Diminution des coupures de services notamment énergétiques. - réduction des procédures d'expulsion pour impayés
	<p>7. Soutenir l'animation et la vie sociale du quartier permettant la promotion du « Mieux vivre ensemble »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du soutien au dispositif des correspondants de nuit. - Conforter l'organisation de rencontres entre les habitants du quartier, les professionnels et les habitants de la Ville permettant la promotion et la connaissance des différentes cultures notamment dans un cadre festif - Soutenir les acteurs et associations du quartier impliqués 	<p>Ville de Dijon, Collectivités territoriales, associations.</p> <p>Ville de Dijon, associations, Etat, collectivités territoriales</p>	<p>Mobilisation des associations et des acteurs dans la vie du quartier</p> <p>Améliorer le sentiment de bien-être et d'écoute sur le quartier,</p> <p>Permettre aux habitants de se rencontrer,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants du quartier. Associations impliquées dans les projets

			<p>dans l'animation du quartier, l'accompagnement des habitants aux changements produits par le projet de renouvellement urbain et les actions favorisant la rencontre des habitants.</p>	<p>Associations, Ville de Dijon</p>	<p>d'échanger de partager</p>	
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	-------------------------------	--

Les Grésilles (Dijon)

INDICATEURS DE CHOMAGE
 Source : ANPE 2004
 ZUS : Les Grésilles - Dijon

	Grésilles		Dijon hors CUCS		Grand Dijon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de chômeurs	990		10141		17955	
dont catégorie 1	553	55,9	5646	55,7	9569	53,3
dont catégorie 6	102	10,3	1161	11,4	2157	12,0
Les Indicateurs qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi de catégorie 1						
Sexe						
Hommes	300	54,2	2998	53,7	4958	51,6
Femmes	253	45,8	2648	46,9	4611	48,2
Niveau de formation						
Niveau VI	107	19,3	561	9,9	1088	11,3
Niveau V bis	51	9,2	332	5,9	581	6,7
Niveau V	231	41,8	1959	34,7	3300	34,6
Niveau IV	78	14,7	1052	18,6	1749	18,5
Niveau I, II et III	72	13,0	1913	33,9	2712	28,3
Nationalité						
Français	404	73,7	5013	88,8	8353	87,3
Etrangers	149	26,9	317	5,6	1197	12,5
Demandeurs d'emploi de < de 25 ans	166	30,0	1301	23,0	2334	24,4
Demandeurs d'emploi depuis 1 an et +	151	27,3	1511	26,8	2672	27,9

DIJON hors CUCS : données de la commune de DIJON moins celles des Grésilles et de Fontaine d'Ouche

Sous-thème	Diagnostic/parage	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	
Emploi des Jeunes	29 % des bénéficiaires du service emploi de la Ville ont moins de 25 ans et 16 % entre 25 et 29 ans.	1- Favoriser l'articulation et la coopération des acteurs pour l'accès à l'emploi des jeunes	- Soutenir les actions des accueils jeunes de la Ville (16-25 ans) dans leurs missions d'aide à la construction des projets et d'insertion professionnelle.	Associations, Ville de Dijon	Le développement de contact avec des jeunes ne fréquentant pas les services de l'emploi, mission locale.	Activités des structures, nombre de jeunes entrant dans des démarches d'insertion	
			2 - Favoriser la rencontre des jeunes et des employeurs.	- renforcer le rôle de la Mission Locale dans les quartiers prioritaires	Associations, Etat, collectivités	Mieux faire connaître les dispositifs d'insertion, de formation et d'orientation	Evolution du nombre de jeunes entrant dans des démarches d'insertion
			3. Soutenir l'accompagnement des jeunes dans l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de rencontre tout au long de l'année (selon les cas, thématiques) entre les chefs d'entreprises et les demandeurs d'emplois sous forme de forum ou encore de visites d'entreprises.... - Encourager le développement de temps et lieux de présentation des candidats et de leurs CV directement aux entreprises. - Permettre la rencontre entre les générations et la transmission des savoir-faire par le parrainage dans la démarche de recherche d'emplois, lors de stage de découverte et au sein de l'entreprise et/ou lors d'une première embauche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Dijon, DDTFFP, ANPE, associations. - Associations, Etat, collectivités territoriales, CAF 	<ul style="list-style-type: none"> Transforme l'image réciproque, Permettre à l'offre et à la demande d'emploi de se rencontrer autrement. 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises impliquées, Diversités des secteurs présentés, Taux d'emploi des jeunes Diminution des abandons lors des stages ou premiers jours en entreprise

<p>Accéder à l'emploi</p>	<p>Taux de chômage sur le quartier des Grésilles 17,5 %, 14,7 % sur le quartier de la Fontaine d'Ouche</p> <p>En 2005, le service emploi de la Ville de Dijon enrégistrait 556 bénéficiaires (contre 470 en 2003). 48 % demeurent sur le quartier des Grésilles. 56 % des bénéficiaires sont des femmes.</p>	<p>4. Lever les freins à la reprise de l'emploi.</p>	<p>Ville de Dijon, CAF, collectivités territoriales, associations</p>	<p>Taux d'activités notamment des familles monoparentales, Taux de chômage, Bilan d'activités des modes alternatifs mis en place...</p>
<p>Les dispositifs pour l'emploi et l'insertion ne permettent pas aux personnes les plus éloignées d'une insertion professionnelle d'être prises en compte : 45 ans, personnes en souffrance psychosociale.</p>	<p>5. Soutenir les actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi</p> <p>5.1 Favoriser la rencontre et l'adéquation entre l'offre et la demande.</p>	<p>- Évaluer et organiser la mise en place de réponses aux besoins et modes de garde alternatifs pour favoriser l'accès à l'emploi des familles monoparentales (crèches, d'entreprises ou groupement d'entreprises ou proposer des réponses alternatives (comme assouplir les horaires d'accueil, créer des places d'urgences...))</p> <p>- Pérenniser les points d'accueil de proximité du service emploi de la Ville et des partenaires intervenant dans le domaine de l'emploi : labellisation points de proximité de la maison de l'emploi.</p> <p>- Favoriser la présence d'un traducteur lors des premiers contacts avec un demandeur d'emploi.</p> <p>- Analyser les besoins en termes de transports pour les emplois à horaires décalés ou atypiques, soutenir le développement de services aux personnes ou de réponses alternatives.</p> <p>- faciliter l'accès au permis de conduire notamment pour les personnes en situation d'exclusion</p> <p>- Développer la détection des problèmes d'alphabétisation, d'illettrisme, de besoins en FLE et favoriser le développement de l'offre en terme d'apprentissage de base pour les personnes en recherche d'emploi ou en insertion.</p>	<p>Ville de Dijon, Etat, communauté d'agglomération, Conseil général, Conseil régional, CAF</p> <p>Ville de Dijon-CCAS</p> <p>Associations, Etat, collectivités territoriales, CAF</p> <p>Associations, Etat, collectivités territoriales, CAF</p>	<p>Favoriser l'insertion professionnelle de tous les publics ou la reprise d'emploi en levant les freins notamment du transport ou de la garde d'enfants.</p>
<p>Evolution de la moyenne de durée de chômage, Taux de reprise d'activités des chômeurs de longue durée, Activités des structures d'insertion...</p>	<p>Permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'entrer dans une démarche globale d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Favoriser la rencontre avec l'entreprise et l'embauche.</p>	<p>Acteurs</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Développer la création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Nombre de porteurs de projets, de projets aboutissant à une création d'activités, de prêts octroyés</p>
<p>Evolution du taux d'emploi des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des seniors.</p>	<p>Permettre l'accès de tous à l'emploi, diminuer les pratiques discriminantes à l'embauche</p>	<p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Permettre l'accès de tous à l'emploi, diminuer les pratiques discriminantes à l'embauche</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Evolution du taux d'emploi des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des seniors.</p>
Sous-thèmes	Diagnostic partagé	Objectifs	Acteurs	Indicateurs
<p>Economie sociale et solidaire</p>	<p>6. Encourager la création des activités de services ou d'entreprises dans les quartiers</p>	<p>- Soutenir les activités des structures de soutien aux créateurs d'entreprises et porteurs de projets dans les quartiers</p> <p>- Soutien aux initiatives de micro-crédits, prêts pour les créateurs d'entreprises.</p> <p>- Favoriser l'égalité homme - femme, notamment en encourageant l'accès des femmes aux métiers traditionnellement réservés aux hommes.</p>	<p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p>	<p>Nombre de porteurs de projets, de projets aboutissant à une création d'activités, de prêts octroyés</p>
<p>Lutte contre les discriminations</p>	<p>7. Lutter contre toutes les formes de discriminations (sexe, âge, origine ethnique...)</p>	<p>- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées</p> <p>- Soutenir la recherche d'une « boîte à outils » permettant de favoriser le recrutement non-discriminant, et favoriser sa mise en œuvre.</p> <p>- Permettre l'accès des seniors à l'emploi en favorisant les missions de parrainage.</p>	<p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p>	<p>Evolution du taux d'emploi des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des seniors.</p>

Les Grésilles (Dijon)

L'ECOLE: ZUS Dijon Grésilles (année de référence : 2005-2006)

THEMATIQUE	INDICATEURS	ZUS*	COMMUNES HORS ZUS	AGGLOMERATION	SOURCES, DISPONIBILITE DES INDICATEURS
Résultats, difficulté scolaire	Taux de retard scolaire en primaire et secondaire (6° et 3°)	6ème : 65,4 %** 3ème : 70,3 %**	6ème : 17,60 % 3ème : 28,9 %	6ème : 23,5 % 3ème : 34,3 %	Données education Nationale
	Nb d'enfants bénéficiant d'accompagnement scolaire	(Données CDAS 2005/2006) 308			Caissees d'Allocations Familiales
	Orientations après la 3°	2nde G et T : 42,5 % voie pro : 45 % redit : 3 %	2nde G et T : 74 % voie pro : 21,5 % redit : 4,4 %	2nde G et T : 67 % voie pro : 28,5 % redit : 4,5 %	Données Education Nationale
	Part d'élèves boursiers en collège	70,40%	12,90%	18,60%	
	Taux de participation aux élections des conseils d'école	50,88%	55,62%	58,50%	
Données générales	Absentéisme scolaire et décrochage	1er degré : 0,34 % 2nd degré : 0,46 %	1er degré : 0,12 % collège : 0,94 %	1er degré : 0,07 % 2nd degré : 1,5 %	Données Education Nationale
	Signalements violence et autres	1er degré : 1,7 % 2nd degré : 0,9 %	1er degré : 0,10 % 2nd degré : 0,22 %	1er degré : 0,1 % 2nd degré : 0,9 %	
	Claasses relais et dispositifs spécifiques ****	9,60%	Sans objet	1,30%	

* les chiffres concernent uniquement le collège Epirey, le collège Champollion, même s'il est implanté sur la ZUS, ne recrutant pratiquement pas en 2005-2006 sur le quartier des Grésilles

** l'important taux de retard constaté s'explique notamment par la présence d'élèves nouveaux arrivant sur le quartier, scolarisés selon leur âge soit en classe d'accueil, soit en classe d'initiation implantées sur le quartier ; certains de ces élèves sont analphabètes.

*** cette rubrique recense les élèves qui ont bénéficié du dispositif relais et/ou du service d'accompagnement scolaire et éducatif (SASE), implanté à l'inspection académique et qui a pour mission de mettre en place, en liaison avec les établissements, des solutions pour les jeunes en difficulté (exclusion après conseil de discipline, absentéisme..).

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
P.R.E.			Sur la base de la convention signée entre la Caisse des Ecoles de Dijon et l'Etat le 8/12/2006 : - coordination et animation du réseau des professionnels du quartier, animation des équipes de réussite éducative des deux quartiers, - renforcement de l'encadrement des élèves d'enfants, - développement de l'accompagnement scolaire pour les collégiens, - renforcement de l'apprentissage du français pour les primo-arrivants, - implication des parents dans les dispositifs d'accompagnement scolaire, participation à des actions sur la parentalité, - sensibiliser aux soins et à la santé, - aider, accompagner l'accès aux soins, - améliorer le suivi psychopédagogique des enfants et adolescents, - favoriser l'accès à des actions collectives de loisirs, sports et culturelles.	Ville de Dijon Education Nationale, CAF, Conseil général, Associations	Favoriser la réussite scolaire des enfants et leur épanouissement ainsi que celui de leurs familles Favoriser l'entrée des jeunes dans les dispositifs culturels, sportifs...	Public pris en compte, actions mises en oeuvre, fonctionnement des équipes, partenariat développé, nombre d'entrées et de sorties du dispositif
Hors PRE			Participation au dispositif de coordination, échange des constats et pratiques	Grand Dijon	Mutualisation des moyens, partage des constats, élaboration d'indicateurs, soutien à l'évaluation.	Constructions de réponses partagées entre communes, moyens mobilisés, évaluation.
Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances			3. Favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation	Associations , collectivités, Etat, CAF Associations, Education nationale, ville, CAF Ville de Dijon , associations, CAF Associations , Ville, CAF Ville de Dijon-CCAS , CAF, associations	Meilleure connaissance des parents de l'institution scolaire, plus grande implication des parents, satisfaction des parents	Participation des parents dans les rencontres, développement de la communication entre parents et école Implication des parents dans l'accompagnement scolaire...
			- soutenir les lieux d'accueil et de médiation parents / enfants - Mettre en œuvre des actions permettant le développement du lien Parents / école, en primaire - organisation de temps de rencontres informels entre les parents, enseignants et professionnels des quartiers. - favoriser les temps de loisirs familiaux permettant de soutenir et reconnaître le rôle éducatif des parents dans la relation aux enfants. - soutenir l'intervention de traducteur pour favoriser l'implication des parents parlant peu la langue française			

	<p>4. Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux activités sportives</p> <p>4.1 Permettre l'accès de tous aux structures, spectacles culturels et pratiques culturelles.</p> <p>4.2 Garantir la dimension collective de l'accompagnement scolaire</p> <p>4.3 Favoriser l'éducation aux nouvelles technologies et à l'image</p> <p>4.4 Favoriser la pratique sportive</p> <p>4.5 Favoriser l'accès aux loisirs</p>	<p>- Favoriser les actions permettant la rencontre des pratiques de découverte culturelle (sur le temps scolaire et hors-scolaire) aux lieux de pratiques plus pérennes (musées, salles de spectacles...)</p> <p>- Soutenir le développement et la reconnaissance des actions permettant l'implication des jeunes dans la pratique des cultures urbaines et musiques actuelles.</p> <p>- Maintenir et animer des lieux culturels de proximité et favoriser les passerelles avec les structures</p> <p>- Favoriser la sensibilisation aux langues étrangères dès le plus jeune âge.</p> <p>- Garantir la dimension collective de l'accompagnement scolaire et son accès pour tous.</p> <p>- Soutenir les lieux favorisant la démocratisation et l'accès aux nouvelles technologies</p> <p>- Favoriser les actions alliant éducation à l'image et accès à la pratique culturelle (cinéma, vidéo, site Internet...)</p> <p>- Encourager les actions permettant la rencontre des pratiques de découverte sportive à une pratique plus pérenne.</p> <p>- Offrir la possibilité aux adolescents et jeunes adultes d'accéder à des équipements sportifs en pratique libre.</p> <p>- Soutenir l'insertion de jeunes et jeunes adultes à la pratique en clubs, la formation d'encadrant ou la pratique du sport de haut niveau.</p> <p>- Soutenir les actions et les lieux ouverts permettant l'implication et la participation des jeunes dans la définition et la mise en œuvre de leurs loisirs, notamment par les équipes d'animation de quartier.</p>	<p>Ville de Dijon, Associations, Etat, Conseil régional, Grand Dijon</p> <p>Associations, Ville, Etat, Conseil régional, Grand Dijon</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, Ville de Dijon</p> <p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Ville de Dijon, associations, Etat, CR, CG, Gd Dijon, CAF</p>	<p>Garantir l'accès pour tous aux actions culturelles, sportives, d'accompagnement scolaire et de loisirs.</p>	<p>Taux de participation aux différentes actions notamment en famille ou des adultes</p> <p>Evolution des inscriptions,</p> <p>Partenariat développé entre les différents partenaires</p> <p>Satisfaction des usagers</p>
<p>5. Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès aux savoirs de base</p>	<p>- Soutenir des actions d'animation autour de la lecture et du livre</p> <p>- Favoriser le développement d'actions dans lesquelles enfants et parents se retrouveront autour du livre</p> <p>- Détecter les situations d'illettrisme, d'analphabétisme et développer des actions d'apprentissage de base (lecture, écriture, calcul)</p> <p>- Détecter les troubles du langage chez les enfants pour la mise en place d'actions.</p>	<p>Associations, Ville, CAF, CR, CG, Etat, Grd Dijon</p> <p>Associations, Ville de Dijon, CAF</p> <p>Associations, Ville, CAF, CR, CG, Etat, Grd Dijon</p>	<p>Favoriser la découverte du livre, de l'écrit. Permettre l'accès à tous aux savoirs de base.</p>	<p>-nombre de détections et d'actions mises en œuvre,</p> <p>- fréquentation de la médiathèque et bibliothèque</p>	
<p>6. Favoriser le développement d'ateli-ers socio-linguistiques</p>	<p>- Développer des savoirs socio-linguistiques afin de permettre à des femmes majoritairement inactives de mieux s'intégrer dans leur environnement</p>	<p>Associations, Ville, CAF, CR, CG, Etat, Grd Dijon</p>	<p>Favoriser l'insertion sociale notamment des femmes.</p>	<p>Participation des femmes aux ateliers,</p>	

Programme d'action n° 4 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé - Favoriser la prévention

Les Grésilles (Dijon)

Sous-thème	Diagnostique partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Santé	<p>L'étude menée par l'observatoire santé social ainsi que l'analyse des besoins sociaux ont mis en évidence un très faible taux de médecins généralistes sur le quartier des Grésilles (0,2 pour 1000 habitants contre une moyenne de 1,2 sur Dijon)</p> <p>De plus, l'éducation nationale a montré que le taux de non retour des prescriptions médicales était très important sur le quartier comparé à d'autres quartiers ZUS.</p> <p>La question du recours aux soins des habitants est donc posée : vers quels professionnels de santé se tournent-ils ? les réponses sont-elles adéquates ? Existe-t-il des barrières culturelles, financières, de langage ou de mobilité qui entravent l'accès aux soins ?</p> <p>Par ailleurs, dans le domaine du soin psychiatrique, de nombreuses études montrent l'inadéquation entre les moyens (en France) et la prise en charge. L'analyse des besoins sociaux a montré la difficulté des professionnels dans le suivi des personnes qui ont des problèmes psychiatriques. (Quartiers ZUS du Grand Dijon : taux supérieur d'hospitalisation à la demande d'un tiers est supérieur)</p>	<p>1. Développer un réseau de professionnels de la santé pour faciliter l'accès aux soins</p> <p>2. Faciliter l'accès aux soins et à la santé</p>	<p>- Mettre en place un atelier santé ville pour favoriser l'accès aux soins ou participer à un ASV d'agglomération.</p> <p>- Former et accompagner les professionnels confrontés à des situations dans lesquelles la santé mentale est en question.</p> <p>- Soutenir l'implantation d'une maison de santé ou d'un dispensaire</p> <p>- Diagnostic territorial des ressources santé du quartier et étude qualitative sur les pratiques de recours aux soins des familles, ainsi que recensement des besoins dans le PRE, pour la mise en place d'un plan d'actions et de prévention permettant d'accompagner les personnes dans leurs démarches de soins.</p> <p>- Développer les actions d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire dans les écoles</p> <p>- Soutenir l'apprentissage de l'équilibre alimentaire par des actions associant enfants et parents (nutrition et activités physiques)</p> <p>- Soutenir les actions permettant un accompagnement psychologique des personnes et jeunes en souffrance psychique.</p> <p>- Développer des actions facilitant l'accès à la démarche de soins</p>	<p>Grd Dijon, Etat, collectivités, associations</p> <p>Ville, Etat, CG, CR, Grand Dijon</p> <p>Ville, associations Etat, CG, CR, Grand Dijon</p> <p>Ville de Dijon, Education nationale</p> <p>Ville de Dijon, Education nationale</p> <p>Associations, Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF</p> <p>Associations, Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF</p> <p>Etat, associations, collectivités, CAF</p> <p>Associations, Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF</p> <p>Associations, Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF</p> <p>Grd Dijon, Etat, collectivités, associations</p>	<p>Créer un réseau dans le domaine de la santé permettant le partage d'expérience, la construction de réponses.</p> <p>Améliorer l'information sur l'offre de soins.</p> <p>Prévenir les situations dégradées dans le domaine de la santé par des actions de sensibilisation,</p> <p>Améliorer l'accompagnement en formant les professionnels sur le thème de la santé.</p>	<p>Evolution du partenariat, Réponses apportées aux professionnels</p> <p>Données de l'éducation nationale sur le suivi des prescriptions, Données CPAM.</p> <p>Public touché, actions engagées, évaluation qualitative des situations.</p> <p>Fréquentation des lieux d'écoute,</p> <p>- prise en compte de la question de la santé dans les interventions des professionnels</p>
	<p>3. Repérer et accompagner les personnes en situation de mal-être et d'isolement</p>	<p>- Favoriser l'implication de professionnels de la psychiatrie au côté des actions d'accompagnement social (notamment au réseau ASV)</p> <p>- Soutien aux associations d'aide aux personnes en souffrance psychologique en favorisant l'accès aux soins des habitants du quartier</p>	<p>- Favoriser l'information et la communication sur les lieux d'accès aux soins et la prévention en direction des adolescents et jeunes adultes (par exemple orientation vers des structures ressources comme la Maison des Adolescents)</p> <p>- poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation des conduites à risques et du rapport au corps : sexualité, consommation de drogues, alcool...</p> <p>- soutenir un accompagnement notamment des jeunes filles dans l'accès aux soins</p> <p>- favoriser les actions de lutte contre l'obésité et l'anorexie</p>	<p>Etat, associations, collectivités, CAF</p> <p>Associations, Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF</p> <p>Associations, Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF</p>		
	<p>4. Poursuivre la prévention des conduites addictives et à risques en direction des jeunes de 11 à 25 ans</p>	<p>- former et apporter un soutien aux professionnels confrontés à des publics ayant des conduites addictives (comportements déviants, violents, de négation, de souffrance...)</p>	<p>- former et apporter un soutien aux professionnels confrontés à des publics ayant des conduites addictives (comportements déviants, violents, de négation, de souffrance...)</p>	<p>Grd Dijon, Etat, collectivités, associations</p>		
	<p>5. Développer la formation des professionnels accueillant les publics en situation de précarité</p>					

Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Les Grésilles (Dijon)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Prévention : éduquer, agir en amont	Le Contrat Local de Sécurité se décline aujourd'hui en 18 fiches-actions. Le CLS permet notamment une coordination entre les différents acteurs de la sécurité, de la prévention et met en œuvre un travail de veille préventive sur la Ville.	1. Poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local de Sécurité conformément aux dispositions de la circulaire Interministérielle du 28 octobre 1997. 2. Permettre de désamorcer les situations conflictuelles avant qu'elles ne dégénèrent	- Poursuivre le travail de coordination des différentes institutions et acteurs de ce contrat. - Développer les actions permettant de former les jeunes à la gestion des conflits et à la médiation par leurs pairs.	Ville, Etat et partenaires	Poursuite du travail de partenariat engagé	Bilan du CLS annuel
Accompagnement des jeunes en difficulté	En avai des commissions de prévention quartier, les acteurs du domaine social se réunissent afin d'engager un travail de suivi social.	3. Accompagner les jeunes en situation difficile.	- Pérenniser l'action des Agents Locaux de médiation sociale. - Favoriser les actions permettant l'éducation des jeunes au respect de la Loi (droits - devoirs, vie collective, espace public / privé...) - Soutenir la mise en place de formations sur la gestion des conflits pour les acteurs de terrain - Développer des actions permettant de sortir les jeunes en difficulté des quartiers sur les périodes estivales notamment et d'engager un travail éducatif et social. - Soutenir l'action d'insertion par le logement, l'emploi et l'accompagnement social des jeunes adultes en difficulté.	Ville de Dijon Associations, Ville, Education nationale Grand Dijon, associations	Favoriser le recours à la médiation, au dialogue chaque fois que c'est possible. Permettre la résolution de situations individuelles	Nombre de sollicitations et de conflits résolus,
Aide aux victimes		4. Soutenir la démarche des victimes pendant et après	- Analyser l'impact de l'ensemble des actions d'accès aux loisirs, sports et à la culture mises en place par la Ville pour les jeunes comme les accueils jeunes pour les jeunes majeurs, l'ouverture des gymnases (<i>thématiques égalité des chances</i>) - Renforcer la communication sur les lieux et organismes d'aide aux victimes, - Développer les actions d'aide aux victimes, dont celles victimes de discriminations, dans leur démarche de reconnaissance de leurs droits, - Soutenir les actions permettant l'accompagnement des auteurs de violences, notamment sur les femmes.	Associations, Etat Associations Associations, Associations, collectives	Mieux faire connaître les aides aux victimes Soutenir les actions permettant de lutter contre la récidive.	Fréquentation des structures.

DIJON : FONTAINE D'OUICHE

Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Fontaine d'Ouche (Dijon)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Volet social de l'habitat	La part des logements sociaux atteignant, au recensement de 1999, 30% des résidences principales du quartier.	1. Promouvoir la mixité sociale et générationnelle.	- Soutenir l'action d'aide sociale et d'accès au logement pour les jeunes publics en difficultés afin de favoriser leur inscription dans la vie active. - Favoriser l'accès au logement adapté pour les personnes en difficulté socio-économique notamment les populations immigrées vieillissantes. - Observer et analyser l'évolution sociale des habitants du quartier, pour une meilleure connaissance des publics, un meilleur suivi dans les logements	Associations, Ville de Dijon, Conseil général, Grand Dijon, Mission locale Grand Dijon, Ville, bailleurs, CAF, Conseil général...	Modification du statut du quartier et de son « image » extérieure »	- Modification des flux dans le quartier, - Fréquentation des structures, services, commerces du quartier
			2. Accompagner la mobilité résidentielle	- Développer l'accompagnement et le suivi des personnes relogées, favoriser le suivi notamment après la sortie du quartier en lien avec les services de droit commun des secteurs concernés pour les relais à établir. - Accueil des nouveaux arrivants par les bailleurs avec les associations de locataires et les associations du quartier. - Création d'une plaquette présentant le quartier et les principaux services.	Agglomération, Ville / CCAS, Bailleurs Sociaux, agglomération, Conseil général. Bailleurs sociaux, Ville de Dijon, Associations de locataires et de quartier, CAF Ville de Dijon, CAF	Meilleure connaissance des habitants, Réduction des interventions de « médiateurs » entre locataires et bailleurs
Gestion urbaine et sociale de proximité	Sur le quartier, on constate une sur-représentation des personnes couvertes par une aide au logement CAF : 57,6 % (données 2005)	3. Offrir un mode de gestion des équipements et services de meilleure qualité et plus efficient.	- Etude à mener sur les opportunités de mettre en place une place une GUP sur le quartier. Selon les résultats de l'étude mise en œuvre des conclusions avec les partenaires concernés. - Participation à la mise en œuvre d'une charte GUP d'agglomération, - Renforcement du service Allô-Mairie comme service d'écoute et de réponse de qualité des habitants,	- Ville de Dijon, Bailleurs sociaux, - Agglomération, Ville, autres communes, bailleurs... - Ville de Dijon	- Améliorer la réactivité de résolution des problèmes techniques rencontrés, - mettre au même niveau les réponses de « service public »	Consolidation des données sur la GUP à organiser : - transmission régulière de statistiques sur un lieu centralisé. - Allô-mairie : réclamations de la part des habitants et problèmes soulevés - police municipale Incidentés signalés - Statistiques de VED sur la propreté et l'éclairage public

	<p>Engager les projets de résidentialisation présenté à l'ANRU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des habitants d'un lieu d'information, d'écoute, de participation et d'implication sur la question du renouvellement urbain, de la notion d'habitat, d'entretien et d'animation de la vie du quartier : « Maison du Projet » animée par les agents de médiation sociale de la Ville. - Créer des supports de communication sur les actions des acteurs, la gestion des chantiers, l'évolution du projet... - Poursuite de l'intervention des médiateurs dans la gestion des conflits de voisinage ou de l'utilisation de l'espace public : mise en place d'un protocole de fonctionnement avec les bailleurs et les services sociaux. - Favoriser l'implication des habitants dans le projet de la future Maison des services publics regroupant la mairie annexe, la maison de la solidarité et le PIMMS. - Poursuivre l'implication des habitants et des jeunes (14-25 ans) au sein de la Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche et favoriser le développement de projets en lien avec le quartier. 	<p>Bailleurs sociaux Bailleurs</p> <p>Ville de Dijon</p> <p>Ville de Dijon, bailleurs, éducation nationale... Ville de Dijon, Bailleurs sociaux, Conseil général...</p> <p>- Ville de Dijon</p> <p>Ville de Dijon, associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - information régulière et continue, ciblée sur le programme de rénovation, - permettre aux habitants d'être vecteur de l'information. <ul style="list-style-type: none"> - statistiques de fréquentation de la Maison du projet Évolution des interventions de médiation en gestion de conflits notamment sur l'espace public. 	
<p>5. Soutenir les actions permettant la maîtrise des consommations énergétiques et du geste « éco - citoyen »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation aux économies d'énergies et aux gestes « éco - citoyens dans les écoles du quartier par des interventions et par la réalisation d'un document à destination des parents et locataires. - Promouvoir des actions de sensibilisation sur le traitement des déchets, la propreté du cadre de vie et plus globalement sur les toutes les questions environnementales. 	<p>Associations, éducation nationale, Ville, bailleurs sociaux, entreprises publiques et privées (EDF, Lyonnaise des eaux, Franco-Suisse...)</p>	<p>Diminution des consommations pour les familles et des charges pour les bailleurs.</p> <p>Amélioration des dépôts des ordures ménagères, du tri sélectif, de la propreté des espaces publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mesure des erreurs de tri par habitant sur le quartier - diminution des dépôts sauvages d'ordures ménagères, encombrants... - statistiques des services Allô-Mairie, VED et Espaces verts.

Cadre de Vie	<p>6. Maintenir et développer la présence des services publics dans les quartiers et favoriser l'accès pour les publics les plus éloignés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des actions de médiation en gestion locative, de traitement des Impayés (énergies) sur le quartier, - Soutenir des formations juridiques, dans le secteur de l'habitat, en direction des professionnels. - Favoriser l'information sur les droits, les aides aux logements, et l'accompagnement en gestion des budgets. - Développement de l'accompagnement des publics vers les administrations par les agents de médiation sociale de la Ville, - Favoriser la mise à disposition de traducteurs, d'écrivains publics pour faciliter les démarches, - Favoriser l'accès des jeunes adultes (18-25 ans), aux services du quartier dans les domaines notamment de l'emploi, du logement, de la culture. 	<p>Association, EDF, Lyonnaise des eaux, GDF, DIVIA...</p> <p>Associations, Institutions</p> <p>CAF, Bailleurs, associations, Ville</p> <p>Ville de Dijon</p> <p>Ville de Dijon - CCAS, Collectivités, Associations</p> <p>Ville De Dijon MJC / Prestataires Accueil Jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - prévenir les expulsions, les coupures des services énergétiques. - garantir la proximité des services aux usagers - l'amélioration de la lisibilité des services sur le quartier 	<p>Evolution des dossiers de gestion des Impayés,</p> <p>Diminution des coupures de services notamment énergétiques.</p> <p>- réduction des procédures d'expulsion pour Impayés</p>
	<p>7. Soutenir l'animation et la vie sociale du quartier permettant la promotion du « Mieux Vivre ensemble »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du soutien au dispositif des correspondants de nuit. - Conforter l'organisation de rencontres entre les habitants du quartier, les professionnels et les habitants de la Ville permettant la promotion et la connaissance des différentes cultures notamment dans un cadre festif - Soutenir les acteurs et associations du quartier impliqués dans l'animation du quartier, l'accompagnement des habitants aux changements produits par le projet de renouvellement urbain et les actions favorisant la rencontre des habitants. 	<p>Ville de Dijon, Collectivités territoriales, associations.</p> <p>Ville de Dijon, associations, Etat, collectivités territoriales</p> <p>Associations, Ville de Dijon</p>	<p>Mobilisation des associations et des acteurs dans la vie du quartier</p> <p>Améliorer le sentiment de bien être et d'écoute-sur le quartier,</p> <p>Permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger de partager</p>	<p>Nombre de participants du quartier,</p> <p>Associations impliquées dans les projets</p>

Fontaine d'Ouche (Dijon)

INDICATEURS DE CHOMAGE

Source : ANPE 2004

Quartier " Article 6 " : Fontaine d'Ouche - Dijon

	Fontaine d'Ouche		Dijon hors CUCS		Grand Dijon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de chômeurs	1117		10141		17955	
dont catégorie 1	582	52,1	5646	55,7	9569	53,3
dont catégorie 6	129	11,5	1161	11,4	2157	12,0
Les indicateurs qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi de catégorie 1						
Sexe						
Hommes	316	54,3	2998	53,1	4958	51,8
Femmes	266	45,7	2648	46,9	4611	48,2
Niveau de formation						
Niveau VI	105	18,0	561	9,9	1086	11,3
Niveau V bis	54	9,3	332	5,9	581	6,1
Niveau V	236	40,5	1959	34,7	3300	34,5
Niveau IV	90	15,5	1052	18,6	1749	18,3
Niveau I, II et III	86	14,8	1913	33,9	2712	28,3
Nationalité						
Français	445	76,5	5013	88,8	8353	87,3
Etrangers	137	23,5	317	5,6	1197	12,5
Demandeurs d'emploi de < de 25 ans	153	26,3	1301	23,0	2334	24,4
Demandeurs d'emploi depuis 1 an et +	187	32,1	1511	26,8	2672	27,9

DIJON hors CUCS : données de la commune de DIJON moins celles des Grésilles et de Fontaine d'Ouche

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Emploi des Jeunes	29% des bénéficiaires du service emploi de la ville ont moins de 25 ans et 16 % entre 25 et 29 ans.	1- Favoriser l'articulation et la coopération des acteurs pour l'accès à l'emploi des jeunes	- Soutenir les actions des accueils jeunes de la Ville (16-25 ans) dans leurs missions d'aide à la construction des projets et d'insertion professionnelle.	Associations, Ville de Dijon	Le développement de contact avec des jeunes ne fréquentant pas les services de l'emploi, mission locale.	Activités des structures,
		2- Favoriser la rencontre des jeunes et des employeurs.	- renforcer le rôle de la Mission Locale dans les quartiers prioritaires	Associations, Etat, formation et d'orientation collectives	Mieux faire connaître les dispositifs d'insertion, de formation et d'orientation	Evolution du nombre de jeunes entrant dans des démarches d'insertion
Accéder à l'emploi	Taux de chômage : 14,7% sur le quartier de la Fontaine d'Ouche Le service emploi de la ville enregistré en 2005 556 bénéficiaires (contre 470 en 2003).	3- Soutenir l'accompagnement des jeunes dans l'entreprise.	- Organiser des temps de rencontre tout au long de l'année (selon les cas, thématiques) entre les chefs d'entreprises et les demandeurs d'emplois sous forme de forum ou encore de visites d'entreprises....	Ville de Dijon, DD-TEFP, ANPE, associations.	Transformer l'image réciproque, Permettre à l'offre et à la demande d'emploi de se rencontrer autrement,	Entreprises impliquées, Diversités des secteurs présentés, Taux d'emploi des jeunes
		4- Lever les freins à la reprise de l'emploi.	- Encourager le développement de temps et lieux de présentation des candidats et de leurs CV directement aux entreprises. - Permettre la rencontre entre les générations et la transmission des savoir-faire par le parrainage dans la démarche de recherche d'emplois, lors de stage de découverte et au sein de l'entreprise et/ou lors d'une première embauche. - Evaluer et organiser la mise en place de réponses aux besoins et modes de garde alternatifs pour favoriser l'accès à l'emploi des familles monoparentales (crèches, d'entreprises ou groupement d'entreprises ou proposer des réponses alternatives (comme assouplir les horaires d'accueil, créer des places d'urgences...))	Associations, Etat, collectivités territoriales, CAF	Favoriser l'intégration des jeunes dans l'entreprise et la transmission des savoir-faire.	Diminution des abandons lors des stages ou premiers jours en entreprise
	Les dispositifs pour l'emploi et l'insertion ne permettent pas aux personnes les plus éloignées d'une insertion professionnelle d'être pris en compte : 45 ans, personnes en souffrance psychosociale.		- Pérenniser les points d'accueil de proximité du service emploi de la Ville et des partenaires intervenants dans le domaine de l'emploi : labellisation points de proximité de la maison de l'emploi. - Favoriser la présence d'un traducteur lors des premiers contacts avec un demandeur d'emploi. - Analyser les besoins en termes de transports pour les emplois à horaires décalés ou atypiques, soutenir le développement de services aux personnes ou de réponses alternatives. - Faciliter l'accès au permis de conduire notamment pour les personnes en situation d'exclusion - Développer la détection des problèmes d'alphabétisation, d'illettrisme de besoins en FLE et favoriser le développement de l'offre en terme d'apprentissage de base pour les personnes en recherche d'emploi ou en insertion.	Ville de Dijon, Etat, communauté d'agglomération, Conseil général, Conseil régional, CAF Ville de Dijon-CCAS	Insérer l'insertion professionnelle de tous les publics ou la reprise d'emploi en levant les freins notamment du transport ou de la garde d'enfants.	Taux d'activités notamment des familles monoparentales, Taux de chômage, Bilan d'activités des modes alternatifs mis en place...

		<p>5. Soutenir les actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi</p> <p>5.1 Favoriser la rencontre et l'adéquation entre l'offre et la demande.</p>	<p>- Permettre le développement d'actions d'insertion sociale et d'insertion par l'économique : chantier école, chantier d'insertion par l'économique, clauses d'insertion dans différents secteurs.</p> <p>- Soutenir les actions qui vont à la rencontre de l'entreprise et permettent l'accompagnement de celles-ci dans la définition de leurs besoins humains et proposer un mode d'insertion des demandeurs d'emplois dans la prise de poste.</p>	<p>Associations, Etat, collectivités territoriales, CAF</p>	<p>Permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'entrer dans une démarche globale d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Favoriser la rencontre avec l'entreprise et l'embauche.</p>	<p>Evolution de la moyenne de durée du chômage, Taux de reprise d'activités des chômeurs de longue durée, Activités des structures d'insertion...</p>
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Economie sociale et solidaire		<p>6. Encourager la création des activités de services ou d'entreprises dans les quartiers</p>	<p>- Soutenir les activités des structures de soutien aux créateurs d'entreprises et porteurs de projets dans les quartiers</p> <p>- soutien aux Initiatives de micro-crédits, prêts pour les créateurs d'entreprises.</p>	<p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p>	<p>Développer la création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>Nombre de porteurs de projets, De projets aboutissant à une création d'activités, de prêts octroyés</p>
Lutte contre les discriminations		<p>7. Lutter contre toutes les formes de discriminations (sexe, âge, origine ethnique...)</p>	<p>- Favoriser l'égalité homme - femme, notamment en encourageant l'accès des femmes aux métiers traditionnellement réservés aux hommes.</p> <p>- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées</p> <p>- Soutenir la recherche d'une « boîte à outils » permettant de favoriser le recrutement non-discriminant, et favoriser sa mise en œuvre.</p> <p>- Permettre l'accès des seniors à l'emploi en favorisant les missions de parrainage.</p>	<p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p>	<p>Permettre l'accès de tous à l'emploi, diminuer les pratiques discriminantes à l'embauche</p>	<p>Evolution du taux d'emploi des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des seniors.</p>

Programme d'action n° 3 : Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances

Fontaine d'Ouche (Dijon)

L'ECOLE: Quartier Dijon Fontaine d'Ouche (année de référence: 2005-2006)

THEMATIQUE	INDICATEURS	ZUS*	COMMUNES HORS ZUS	AGGLOMERATION	SOURCES DISPONIBLES DES INDICATEURS
Résultats, difficulté scolaire	Taux de retard scolaire en primaire et secondaire (6 ^e et 3 ^e)	6ème : 43,30% 3ème : 55,30%	6ème : 17,60% 3ème : 28,9%	6ème : 23,45% 3ème : 34,30%	Données éducation Nationale
	Nb de enfants bénéficiant d'accompagnement scolaire	(CDAS 2005/2006) : 378			Caissees d'allocation familiales
	Orientations après la 3 ^e	2nde G et T : 41,9% voie pro : 53,2% redbt : 4,8%	2nde G et T : 74% voie pro : 21,5% redbt : 4,4%	2nde G et T : 67% voie pro : 28,5% redbt : 4,5%	Données Education Nationale
	Part d'élèves boursiers en collège*	39,90%	12,90%	18,60%	
	Taux de participation aux élections des conseils de école	43,70%	56,86%	58,50%	
Données générales	Absentéisme scolaire et décrochage	1er degré : 0,16% ; collège : 1,13%	1er degré : 0,12% collège : 0,94%	1er degré : 0,07% 2nd degré : 1,51%	Données Education Nationale
	Signalements violence et autres	1er degré : 0% collège : 1,51%	1er degré : 0,10% 2nd degré : 0,22%	1er degré : 0,1% 2nd degré : 0,88%	
	Classes relais et dispositifs spécifiques **	3%	Sans objet	1,30%	

*les chiffres concernent uniquement le collège Rameau, le collège Bachelard, même s'il est implanté sur la ZUS, recrutant à la marge sur le quartier. Le collège Rameau recrute à 66% sur Dijon.

** : cette rubrique recense les élèves qui ont bénéficié du dispositif relais et/ou du service d'accompagnement scolaire et éducatif (SASE)*, implanté à l'inspection académique et qui a pour mission de mettre en place, en liaison avec les établissements scolaires, des solutions pour les jeunes en difficulté (exclusion après conseil de discipline, absentéisme...)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
PRE Programme de Réussite éducative		1-Mise en œuvre du programme de Réussite éducative 2006-2009	<p>Sur la base de la convention signée entre la Caisse des Ecoles de Dijon et l'Etat le 8/12/2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination et animation du réseau des professionnels du quartier, - animation des équipes de réussite éducative des deux quartiers - renforcement de l'encadrement des élèves d'enfants, - développer l'accompagnement scolaire pour les collégiens, - renforcement de l'apprentissage du français pour les primo-arrivants, - Implication des parents dans les dispositifs d'accompagnement scolaire, - participation à des actions sur la parentalité, - sensibiliser aux soins et à la santé, - aider, accompagner l'accès aux soins, - améliorer le suivi psychopédagogique des enfants et adolescents, - favoriser l'accès à des actions collectives de loisirs, sports et culturelles. <p>Participation au dispositif de coordination, échange des constats et pratiques</p>	<p>Ville de Dijon</p> <p>Education Nationale, CAF, Conseil général, Associations</p> <p>Grand Dijon</p>	<p>Favoriser la réussite scolaire des enfants et leur épanouissement ainsi que celui de leurs familles</p> <p>Favoriser l'entrée des jeunes dans les dispositifs culturels, sportifs... Mutualisation des moyens, partage des constats, élaboration d'indicateurs, soutien à l'évaluation.</p>	<p>Public pris en compte, actions mises en œuvre, fonctionnement des équipes, partenariat développé, nombre d'entrées et de sorties du dispositif</p> <p>Constructions de réponses partagées entre communes, moyens mobilisés, évaluation.</p>
Hors PRE		2. Participation aux dispositifs de mutualisation au niveau de l'agglomération	<p>Participation au dispositif de coordination, échange des constats et pratiques</p>	Grand Dijon	<p>Mutualisation des moyens, partage des constats, élaboration d'indicateurs, soutien à l'évaluation.</p>	<p>Constructions de réponses partagées entre communes, moyens mobilisés, évaluation.</p>
Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances		3. Favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir les lieux d'accueil et de médiation parents / enfants - Mettre en œuvre des actions permettant le développement du lien Parents / école, en primaire - organisation de temps de rencontres informels entre les parents, enseignants et professionnels des quartiers. - favoriser les temps de loisirs familiaux permettant de soutenir et reconnaître le rôle éducatif des parents dans la relation aux enfants. - soutenir l'intervention de traducteur pour favoriser l'implication des parents parlant peu la langue française 	<p>Associations, collectivités, Etat, CAF</p> <p>Associations, Education nationale, ville, CAF</p> <p>Ville de Dijon, associations, CAF</p> <p>Associations, Ville, CAF</p> <p>Ville de Dijon-CCAS, CAF, associations</p>	<p>Meilleure connaissance des parents de l'institution scolaire, plus grande implication des parents, satisfaction des parents</p>	<p>Participation des parents dans les rencontres, développement de la communication entre parents et école</p> <p>Implication des parents dans l'accompagnement scolaire...</p>

<p>4. Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux activités sportives</p> <p>4.1 Permettre l'accès de tous aux structures, spectacles culturels et pratiques culturelles.</p>		<p>- Favoriser les actions permettant la rencontre des pratiques de découverte culturelle (sur le temps scolaire et hors-scolaire) aux lieux de pratique plus pérennes (musées, salles de spectacles...)</p> <p>- soutenir le développement et la reconnaissance des actions permettant l'implication des jeunes dans la pratique des cultures urbaines et musicales actuelles.</p> <p>- Maintenir et animer des lieux culturels de proximité et favoriser les passerelles avec les structures</p> <p>- favoriser la sensibilisation aux langues étrangères dès le plus jeune âge.</p> <p>- Garantir la dimension collective de l'accompagnement scolaire et son accès pour tous.</p> <p>- Soutenir les lieux favorisant la démocratisation et l'accès aux nouvelles technologies</p> <p>- Favoriser les actions alliant éducation à l'image et accès à la pratique culturelle (cinéma, vidéo, site Internet...)</p>	<p>Ville de Dijon, Associations, Etat, Conseil régional, Grand Dijon</p> <p>Associations, Ville, Etat, Conseil régional, Grand Dijon</p>		<p>Taux de participation aux différentes actions notamment en familles ou des adultes</p>
<p>4.2 Garantir la dimension collective de l'accompagnement scolaire</p>		<p>- Encourager les actions permettant la rencontre des pratiques de découverte sportive à une pratique plus pérenne.</p> <p>- offrir la possibilité aux adolescents et jeunes adultes d'accéder à des équipements sportifs en pratique libre.</p> <p>- soutenir l'insertion de jeunes et jeunes adultes à la pratique en clubs, la formation d'encadrant ou la pratique du sport de haut niveau.</p> <p>- Soutenir les actions et les lieux ouverts permettant l'implication et la participation des jeunes dans la définition et la mise en œuvre de leurs loisirs notamment par les équipes d'animation de quartier.</p>	<p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, Ville de Dijon</p>	<p>Garantir l'accès pour tous aux actions culturelles, sportives, d'accompagnement scolaire et de loisirs.</p>	<p>Evolution des inscriptions, Partenariat développé entre les différents partenaires</p>
<p>4.3 Favoriser l'éducation aux nouvelles technologies et à l'image</p>		<p>- Favoriser le développement d'actions dans lesquelles enfants et parents se retrouveront autour du livre</p> <p>- Détecter les situations d'illettrisme, d'analphabétisme et développer des actions d'apprentissage de base (lecture, écriture, calcul)</p> <p>- détecter les troubles du langage chez les enfants pour la mise en place d'actions.</p>	<p>Associations, collectivités territoriales, Etat, CAF</p> <p>Associations, Ville de Dijon, CAF</p>	<p>Favoriser la découverte du livre, de l'écrit. Permettre l'accès à tous aux savoirs de base.</p>	<p>-nombre de détections et d'actions mises en œuvre. - fréquentation de la médiathèque et bibliothèque</p>
<p>4.4 Favoriser la pratique sportive</p>		<p>4.5 Favoriser l'accès aux loisirs</p>	<p>Associations, Ville de Dijon, CAF, CR, CG, Etat, Grd Dijon</p>		<p>Satisfaction des usagers</p>
<p>5. Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès aux savoirs de base</p>		<p>6. Favoriser les modes de scolarisation transitoire pour les enfants de 2 - 3 ans et favoriser leur réussite scolaire</p>	<p>Associations, Ville de Dijon, CAF</p>		
<p>7. Favoriser le développement d'ateliers socio-linguistiques</p>		<p>- développer des savoirs socio-linguistiques afin de permettre à des femmes majoritairement inactives de mieux s'intégrer dans leur environnement</p>	<p>Associations, Ville, CAF, CR, CG, Etat, Grd Dijon</p>	<p>Favoriser l'insertion sociale notamment des femmes.</p>	<p>Participation des femmes aux ateliers,</p>
			<p>Ville de Dijon, Education Nationale, CAF, Etat, CG</p>		

Programme d'action n° 4 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention

Fontaine d'Ouche (Dijon)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Santé	En 2005, 17% de la population de la Fontaine d'Ouche était couverte par la CMU (contre 9% sur Dijon) 52,5% sont des femmes et 75% sont couverts depuis plus de 2 ans.	1. Développer un réseau de professionnels de la santé pour faciliter l'accès aux soins	- mettre en place un atelier santé ville pour favoriser l'accès aux soins ou participer à un ASV d'agglomération, - former et accompagner les professionnels confrontés à des situations dans lesquelles la santé mentale est en question.	Grd Dijon , Etat, collectivités, associations	Créer un réseau dans le domaine de la santé permettant le partage d'expérience, la construction de réponses.	Evolution du partenariat, Réponses apportées aux professionnels
		2. Faciliter l'accès aux soins et à la santé	- diagnostic territorial des ressources santé du quartier et étude qualitative sur les pratiques de recours aux soins des familles, ainsi que recensement des besoins dans le PRE, pour la mise en place d'un plan d'actions et de prévention permettant d'accompagner les personnes dans leurs démarches de soins. - développer les actions d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire dans les écoles - soutenir l'apprentissage de l'équilibre alimentaire par des actions associant enfants et parents - soutenir les actions permettant un accompagnement psychologique des personnes et jeunes en souffrance - développer des actions facilitant l'accès à la démarche de soins - accroître l'offre de services de soins infirmiers à domicile (SSAID) dur le quartier.	Ville , associations, Etat, CG, CR, Grand Dijon Ville de Dijon , Education nationale Ville de Dijon , Education nationale Associations , Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF Associations , Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF ville, Etat, CAF, Etat , associations, collectivités, CAF Associations , Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF	Données de l'éducation nationale sur le suivi des prescriptions, Données CPAM, Améliorer l'information sur l'offre de soin, Prévenir les situations dégradées dans le domaine de la santé par des actions de sensibilisation, Améliorer l'accompagnement formant les professionnels sur le thème de la santé.	
		3. Repérer et accompagner les personnes en situation de mal être et d'isolement	- Favoriser l'implication de professionnels de la psychiatrie au côté des actions d'accompagnement social (notamment au réseau ASV) - Soutien aux associations d'aide aux personnes en souffrance psychologique en favorisant l'accès au soin des habitants du quartier		Public touché, actions engagées, évaluation qualitative des situations.	
		4. Poursuivre la prévention des conduites addictives et à risques en direction des jeunes de 11 à 25 ans	- favoriser l'information et la communication sur les lieux d'accès aux soins et la prévention en direction des adolescents et jeunes adultes - poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation des conduites à risques et du rapport au corps : sexualité, consommation de drogues, alcool... - soutenir un accompagnement notamment des jeunes filles dans l'accès au soin - favoriser les actions de lutte contre l'obésité et l'anorexie	Associations , Ville, Etat, Grd Dijon, CG, CR, CAF	Fréquentation des lieux d'écoute,	
		5. Développer la formation des professionnels accueillant les publics en situation de précarité	- former et apporter un soutien aux professionnels confrontés à des publics ayant des conduites addictives (comportements déviant, violents, de négation, de souffrance...)	Grd Dijon , Etat, collectivités, associations	- prise en compte de la question de la santé dans les interventions des professionnels	

Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Fontaine d'Ouche (Dijon)

Sous-thème	Diagnostic-partage	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Prévention : éduquer, agir en amont	Le Contrat Local de Sécurité se décline aujourd'hui en 18 fiches-actions. Le CLS permet notamment une coordination entre les différents acteurs de la sécurité, de la prévention et met en œuvre un travail de veille préventive sur la Ville	1. Poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local de Sécurité conformément aux dispositions de la circulaire Interministérielle du 28 octobre 1997.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail de coordination des différentes institutions et acteurs de ce contrat. 	Ville, Etat et partenaires	Poursuite du travail de partenariat engagé	Bilan du CLS annuel
Accompagnement des jeunes en difficultés	En aval des commissions de prévention quartier, les acteurs du domaine social se réunissent afin d'engager un travail de suivi social.	2. Permettre de désamorcer les situations conflictuelles avant qu'elles ne dégénèrent	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser l'action des Agents Locaux de médiation sociale. - Favoriser les actions permettant l'éducation des jeunes au respect de la Loi (droits - devoirs, vie collective, espace public / Privé...) - Soutenir la mise en place de formations sur la gestion des conflits pour les acteurs de terrain 	Associations, Education Nationale Ville Ville de Dijon Associations, Ville, Education nationale Grand Dijon, associations	Favoriser le recours à la médiation, au dialogue chaque fois que c'est possible. Permettre la résolution de situations individuelles	Résolution de conflits à l'école par la médiation nombre de sollicitations et de conflits résolus,
Aide aux victimes		4. Soutenir la démarche des victimes pendant et après	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'impact de l'ensemble des actions d'accès aux loisirs, sports et à la culture mis en place par la Ville pour les jeunes comme les accueils jeunes pour les jeunes majeurs, l'ouverture des gymnases (<i>thématiques égalité des chances</i>) - Renforcer la communication sur les lieux et or-ganismes d'aides aux victimes, - Développer les actions d'aide aux victimes, dont celles victimes de discriminations, dans leur démarche de reconnaissance de leurs droits, - Soutenir les actions permettant l'accompagnement des auteurs de violences, notamment sur les femmes. 	Associations, Etat Associations Associations, collectives	Mieux faire connaître les aides aux victimes Soutenir les actions permettant de lutter contre la récidive.	Fréquentation des structures

LONGVIC : BIEF DU MOULIN

Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Le Bief du Moulin (Longvic)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
LOGEMENT	Population du quartier : 1 853 habitants dont 1 350 vivent dans les logements HLM de l'OPAC, c'est à dire que 73 % de la population du quartier vit en logement HLM contre 42 % de la population sur le reste de la commune Nombre de logements sociaux : 523 Nombre moyen de personnes par logement sur le quartier : 2,69 personnes (contre 2,44 sur le reste de la commune) Nombre moyen de personnes par pièce : 0,77, (contre 0,66 sur le reste de la commune) Niveau moyen des loyers : 265 Euros, et 106 Euros pour les charges	Désenclavement du quartier	Dernière tranche du projet de Renouvellement Urbain	Ville de Longvic OPAC	Réussir à diversifier les populations s'installant sur le quartier Mobiliser les acteurs locaux	Typologies des nouveaux habitants
Gestion Urbaine de Proximité	Suivi social par l'OPAC : 192 dossiers (pour 523 logements) Taux de rotation faible : 9,5 %	Développer la Gestion Urbaine de Proximité	Mettre en place des animations de proximité pour adultes dans le pôle intergénérationnel (ateliers cuisines, atelier créatif, atelier mécanique) * Fête du quartier du Bief du Moulin : inciter tous les habitants du quartier à s'impliquer dans sa préparation et sa mise en oeuvre * Élaboration partenariale (habitants/OPAC/mairie) de "Chartes de Bon Voisinage" sur plusieurs immeubles du quartier * Renforcer les liens avec les habitants (connaissance des besoins et attentes des résidents) par le biais de réunions thématiques, composées pour moitié d'habitants et pour l'autre d'élus, de services municipaux et de partenaires institutionnels présents sur le quartier. * Faire participer les habitants aux nouveaux projets par des réunions ou des enquêtes, et consulter prioritairement les associations de quartier.	Ville de Longvic, CAF Ville de Longvic Centre Social du bief du moulin OPAC, CAF Ville de Longvic OPAC Ville de Longvic OPAC Centre Social Correspondants de Nuit, CAF	Rétablir du lien social sur le quartier, apaiser les tensions, donner l'occasion à des personnes très isolées de sortir de chez elles et d'échanger avec d'autres personnes. Améliorer les relations de voisinage sur les Immeubles	Satisfaction des habitants Nombre de dégradations, nombre de réclamations à l'OPAC et à la Mairie Nombre d'habitants présents, Satisfaction des habitants
		Permettre l'appropriation du nouveau cadre de vie par les habitants du quartier				

Le Bief du Moulin (Longvic)

INDICATEURS DE CHOMAGE

Source : ANPE 2004

ZUS : Le Bief du Moulin - Longvic

	Bief du Moulin		Longvic hors ZUS		Grand Dijon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de chômeurs	255		538		17955	
dont catégorie 1	127	49,8	259	48,1	9569	53,3
dont catégorie 6	29	11,4	70	13,0	2157	12,0
Les indicateurs qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi de catégorie 1						
Sexe						
Hommes	73	57,5	120	46,3	4958	51,8
Femmes	54	42,5	139	53,7	4611	48,2
Niveau de formation						
Niveau VI	26	20,5	32	12,4	1086	11,3
Niveau V bis	10	7,9	12	4,6	581	6,1
Niveau V	55	43,3	99	36,2	3300	34,5
Niveau IV	19	15,0	59	22,5	1749	18,3
Niveau I, II et III	17	13,4	52	20,1	2712	28,3
Nationalité						
Français	94	74,0	236	91,7	8353	87,3
Etrangers	33	26,0	21	8,1	1197	12,5
Demandeurs d'emploi de < de 25 ans	33	26,0	69	26,6	2334	24,4
Demandeurs d'emploi depuis 1 an et +	36	28,3	68	26,3	2672	27,9

LONGVIC hors ZUS : données de la commune de LONGVIC moins celles du Bief du Moulin

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
	<p>Fort taux de Chômage :</p> <p>255 chômeurs en 2004. En 1999, au moment du recensement : 179 chômeurs pour une population totale active de 910 personnes, c'est à dire un taux de chômage de 19,7 %.</p>	<p>Favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Développement d'actions de parrainage ; aide à la démarche de recherche d'emploi, stage de découverte de l'entreprise * Développer l'accès à des modes de garde adaptés, pour les familles monoparentales. * Action de soutien à la recherche d'emploi pour les femmes issues de l'immigration avec l'Association Féminin Technique * Soutenir et renforcer l'action des ateliers d'alphabétisation, en direction des primo arrivants notamment * Organiser sur le quartier du Bief du Moulin des ateliers emploi : savoir rédiger un CV réussir un entretien d'embauche développer la confiance en soi atelier relooking présentation, conseils en image * Mettre en place un système d'aide au passage du permis B, dans le cadre du dispositif APJC * Renouveler l'opération "jobs d'été", avec des liens plus concrets avec les entreprises de la zone industrielle * Mettre en place un chantier d'insertion pour les jeunes de réhabilitation des halls d'immeubles en partenariat avec l'OPAC 	<p>Centre Social du Bief du Moulin (CAF)</p>	<p>Insertion sociale et/ou professionnelle de demandeurs d'emploi ne maîtrisant pas la langue française</p>	<p>Nombre de jeunes ayant obtenu le permis B Nombre de jeunes concernés ayant accédés à un emploi ou à une formation</p>
	<p>32,2 % des chômeurs de Longvic vivent au Bief du Moulin (pour 20 % de la population)</p> <p>26 % des chômeurs du quartier du Bief du Moulin sont de nationalité étrangère</p>	<p>Renforcer l'alphabétisation</p> <p>Développer l'accompagnement social de proximité et l'aide à la recherche d'emploi</p>		<p>Ville de Longvic Associations (* Ressources »...)</p>	<p>Permettre à 5 jeunes longviclois d'obtenir le permis B, et ainsi d'accéder à un emploi ou à une formation</p>	<p>Nombre de jeunes ayant obtenu le permis B Nombre de jeunes concernés ayant accédés à un emploi ou à une formation</p>
	<p>Bas niveau de formation 82,5 % des habitants du quartier ont un niveau de formation inférieur ou équivalent au BEP (aucun diplôme, brevet des Collèges, CAP, BEP) contre 68 % sur le reste de la commune. Seulement 8,3 % des habitants du quartier ont un niveau BAC +2 et plus contre 14,7 % sur le reste de la commune, et 23,6 % sur toute la population de l'agglomération.</p>	<p>Faciliter l'accès des jeunes à un premier emploi</p>		<p>Ville de Longvic CRU Bourgogne</p>	<p>Permettre à un maximum de jeunes longviclois d'avoir une première expérience professionnelle</p>	<p>Nombre de jeunes ayant obtenu un emploi saisonnier pour l'été</p>
	<p>Précarité importante : 13,4 % de la population active du quartier est couverte par le RMI (122 personnes), c'est à dire 44 % des Rmistes de la commune</p>			<p>Ville de Longvic OPAC Associations (Jade Services...)</p>	<p>Inscrire les jeunes dans une dynamique de travail, d'insertion Requalifier l'image du quartier</p>	<p>Assiduité et bonne conduite des jeunes sur le chantier Qualité du travail obtenu Retour des habitants</p>

Le Bief du Moulin (Longvic)

L'ECOLE: ZUS LONGVIC (année de référence : 2005-2006)

THEMATIQUE	INDICATEURS	ZUS*	COMMUNES HORS ZUS	AGGLOMERATION	SOURCES, DISPONIBILITE DES INDICATEURS
Résultats, difficulté scolaire	Taux de retard scolaire en primaire et secondaire (6° et 3°)	6ème : 32,2% 3ème : 35%	Sans objet	6ème : 23,5% 3ème : 34,5%	Données Education Nationale
	Nb d'élèves bénéficiant d'accompagnement scolaire	(CPAS 2005/2006) : 187			Caisses d'allocations familiales
	Orientations après la 3°	2nde G et T : 52,5% voie pro : 39,2% redbit : 8,3%	Sans objet	2nde G et T : 67% voie pro : 28,5% redbit : 4,5%	Données Education Nationale
Données générales	Part d'élèves boursiers en collège	17,80%	Sans objet	18,60%	
	Taux de participation aux élections des conseils d'école	52,90%	56,80%	58,50%	
	Absentéisme scolaire et décrochage	1er degré : 0% 2nd degré : 0%	Sans objet	1er degré : 0,07% 2nd degré : 1,5%	Données Education Nationale
	Signalements violence et autres	1er degré : 0,2% 2nd degré : 0%	Sans objet	1er degré : 0,1% 2nd degré : 0,9%	
	Classes relais et dispositifs spécifiques**	0,56%	Sans objet	1,30%	

*A noter : au collège de Longvic, 51% des élèves accueillis sont issus de Longvic, il n'est pas possible d'affiner davantage les élèves domiciliés dans la ZUS et hors ZUS; les chiffres fournis concernent donc l'ensemble de la population du collège : ZUS et hors ZUS de Longvic et autres communes relevant du secteur de recrutement

** : cette rubrique recense les élèves qui ont bénéficié du dispositif relais et/ou du service d'accompagnement scolaire et éducatif (SASE), implanté à l'inspection académique et qui a pour mission de mettre en place, en liaison avec les établissements, des solutions pour les jeunes en difficulté (exclusion après conseil de discipline, absentéisme..).

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Réussite éducative</p>	<p>Un programme de Réussite Educative a été mis en place à partir de septembre 2006</p>	<p>Developper des parcours de Réussite Educative, concertés entre professionnels</p> <p>Aider et accompagner dans leur parcours scolaire les enfants en difficulté afin de leur permettre de réussir dans leur vie scolaire et dans leur vie citoyenne</p> <p>Soutenir les parents dans leur relation éducative</p> <p>Favoriser l'ouverture culturelle d'enfants dont l'environnement familial ne le permet pas</p>	<p>Actions du dispositif de Réussite Educative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier lecture pour les 2-6 ans - Soutien individuel à la scolarité pour les 6 - 11 ans - Parrainage scolaire par des étudiants - Soutien à l'implication des parents dans la vie scolaire de leurs enfants - Atelier d'accès à la culture 	<p>CCAS de Longvic CAF, Education Nationale, Préfecture</p> <p>CAF</p>	<p>Permettre aux enfants et aux parents de comprendre et d'exercer la nouvelle autonomie liée au passage en 6^{ème}</p> <p>Aider les jeunes dans leur scolarité, participer à réduire l'échec scolaire</p>	<p>Retours des enfants et des parents</p> <p>Retours du collège sur le comportement des enfants visés</p>
<p>Promotion de l'éducation et de la citoyenneté</p> <p>Egalité des chances</p>	<p>Dispositifs existants sur le quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un C.L.A.S. - un RASED - Le Centre Social (CAF) du quartier propose des activités destinées aux familles et parents en lien avec leur rôle éducatif - une halte-garderie municipale 	<p>Permettre aux enfants et ados de maintenir en eux l'envie d'apprendre</p>	<p>* Le guide de la 6ème en Bande Dessinée: Action facilitant la transition parfois délicate CM2/6^{ème}, mêlant le support "dessin" à des visites, des échanges, des discussions et des rencontres, avec l'environnement d'un élève de 6^{ème}.</p> <p>* Atelier Recherche documentaire et Accompagnement à la Scolarité : aide aux collégiens en difficulté scolaire à devenir autonome dans leur travail, notamment par la recherche et la compréhension d'informations.</p> <p>* Mise en place d'un Espace de Jeu Parents-Enfants (le Petit Moulin)</p>	<p>Ville de Longvic (Médiathèque) et Centre Social du Bier du Moulin (CAF)</p>	<p>Favoriser les échanges entre parents et enfants autour du jeu, lieux impliquant les parents</p> <p>Favoriser les échanges parents-enfants, recréer du dialogue dans les familles en difficulté</p>	<p>Nombre d'enfants et de parents fréquentant la structure</p> <p>Retours des intervenants</p>
<p>Soutien à la parentalité</p>	<p>* Les chiffres du retard scolaire dans l'école élémentaire Maurice Mazué, située au cœur du quartier du Bier du Moulin, montrent bien les difficultés que rencontrent les enfants de ce quartier :</p> <p>CP : 12,50 % CE1 : 17,24 % CE2 : 29,73 % CM1 : 40,74 % CM2 : 36 %</p> <p>* De nombreux jeunes habitant le quartier sortent du système scolaire sans aucune qualification</p> <p>* Les résultats aux évaluations en CP, CE2, 6ème, sont inférieurs aux moyennes nationales.</p>	<p>Developper le soutien à la parentalité :</p> <p>- Auprès des parents de jeunes enfants</p>	<p>* Sorties familiales permettant à des parents de reconstruire leur relation avec leurs enfants en organisant ensemble et en participant à des journées et de week-ends de loisirs</p> <p>* Groupe de paroles de parents, encadré par un psychotérapeute, sur les relations Parents / Ados : au cœur des débats : les méthodes éducatives et la nécessité de placer des limites, les particularités culturelles.</p> <p>* Cycle de plusieurs Conférences - Débats avec un psychotérapeute et des partenaires issus du Planning Familial, du Dispensaire, du Point Accueil Jeunes, de la CAF et du Conseil général.</p>	<p>Centre Social du Bier du Moulin(CAF)</p> <p>Ville de Longvic Associations (Ludothèque associative de Quetigny...)</p>	<p>Permettre à des parents en souffrance de s'exprimer</p> <p>Améliorer les relations entre parents et adolescents par une meilleure compréhension réciproque</p>	<p>Nombre de familles participant aux sorties, évolution des relations familiales</p> <p>Nombre de parents participant au groupe ou aux conférences</p>

<p>Culture</p> <p>De nombreux enfants sont repérés comme fragilisés et connaissent des difficultés d'apprentissage, particulièrement au niveau de la maîtrise de la langue, de la lecture et de l'écriture.</p>	<p>Favoriser l'accès à la culture des jeunes issus de familles en difficulté</p>	<p>*Des livres pour les tout-petits : faire découvrir aux parents la nécessité et le plaisir de lire un livre aux tout-petits.</p>	<p>Ville de Longvic (Médiathèque) et Conseil général (PMI)</p>	<p>Développer un lien entre parents et enfants autour du livre, donner envie aux parents de lire des livres à leurs enfants</p>	<p>Nombre de familles suivies par la PMI participant, Nombre de familles revenant ensuite à la Médiathèque</p>
<p>Sport</p>	<p>Favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles, et éviter l'exclusion et le repli sur soi des jeunes du quartier</p>	<p>*Des animations jeunesse culturelles et sportives fondées sur la mixité sociale et culturelle, par le biais de tarifs adaptés, de mode d'inscription.</p>	<p>Ville de Longvic</p>	<p>Impliquer les parents Offrir aux jeunes de sortir de leur quartier pendant leurs temps de loisirs, de rencontrer d'autres jeunes, et de s'ouvrir à d'autres pratiques</p>	<p>Nombre et typologies des jeunes touchés par les différentes animations, nombre de parents rencontrés</p>
<p>Citoyenneté</p>	<p>Favoriser l'accès aux études supérieures des jeunes dont les parents n'en ont pas les moyens, et favoriser l'implication citoyenne des ces jeunes dans la vie locale.</p>	<p>* l'Aide Citoyenne aux Etudes : une aide est versée aux jeunes afin de les aider à financer une partie de leurs études post-bac, et en contrepartie ils doivent participer à une activité citoyenne axée sur la relation à la personne ou à l'implication dans la vie locale</p>	<p>Ville de Longvic CCAS de Longvic</p>	<p>Inciter les jeunes à continuer dans leurs études supérieures Susciter l'envie de participer à d'autres actions d'intérêt général</p>	<p>Retours des services communaux chargés d'assurer le suivi des contreparties citoyennes, implication ultérieure des jeunes bénéficiaires dans la vie de la commune</p>

Programme d'action n° 4 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention

Le Bief du Moulin (Longvic)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Auteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Santé	<p>Les moyens disponibles sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Centre Médico-psychologique - Le service de P.M.I. (qui a des missions de prévention) - Un laboratoire d'analyses médicales - 7médecins généralistes <p>* Développement des phénomènes d'obésité</p>	<p>Favoriser l'accès des familles en situation de précarité aux Informations relatives à la santé</p> <p>Lutter contre la consommation de drogues, d'alcool chez les jeunes. Prévenir les risques liés à la sexualité, et notamment autour de la première fois chez les jeunes ados</p>	<p>*Information sur la nutrition, notamment sur les besoins nutritionnels des enfants et ados. Application en grandes surfaces pour apprendre à acheter équilibré en tenant compte des faibles ressources.</p> <p>*Ateliers cuisine autour de recettes équilibrées et peu onéreuses.</p>	<p>Ville de Longvic Diététicien- formateur</p> <p>Ville de Longvic SEDAP Centre social (CAF) Comité Educatif Santé Citoyenneté (collège Dorciels)</p>	<p>Permettre à des familles ayant peu de moyens d'apprendre à se nourrir de façon équilibrée, et à répondre aux besoins nutritionnels de leurs enfants</p> <p>Permettre à des adolescents d'avoir tous les éléments d'information pour se positionner face aux conduites addictives, Balaise des consommations.</p>	<p>Nombre de personnes présentes aux ateliers, Retours de satisfaction des familles et des animateurs des ateliers cuisine</p> <p>Nombre de jeunes présents aux Informations, Retours des jeunes concernés et des intervenants</p>
	<p>* Les services de soins à domicile et d'aides ménagères.</p> <p>*Service communal de Proximité en direction des personnes âgées en perte d'autonomie : aide aux courses et aux démarches à l'extérieur, animations.</p>	<p>Maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à leur domicile.</p>	<p>Organisation d'ateliers nutrition pour les personnes âgées : * Journée d'information et atelier cuisine avec un diététicien * Formation des animatrices du Service Proximité aux problématiques liées à l'alimentation et à la dénutrition chez les personnes âgées *ateliers cuisine dans la cuisine pédagogique du Pôle Intergénérationnel</p> <p>Mise en place d'ateliers mémoire Mise en place d'ateliers prévention des chutes</p>	<p>Ville de Longvic Diététicien- formateur</p>	<p>Permettre à des personnes âgées de connaître leurs besoins nutritionnels, parvenir à l'équilibre alimentaire afin de limiter les risques de dénutrition, ou de problèmes diabétiques, cardio-vasculaires..</p>	<p>Nombre de personnes âgées présentes aux ateliers, Retours de satisfaction des personnes âgées et des animatrices des ateliers cuisine.</p>

**Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance
Le Bief du Moulin (Longvic)**

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Prévention de la délinquance	<p>15,4 % de familles ayant 3 enfants et plus (contre 9,2 % sur le reste de la commune)</p> <p>15 mesures de l'AEMO administrative</p> <p>29 mesures de l'AEMO judiciaire</p> <p>60 jeunes aidés par les services sociaux du Conseil général dans le cadre du suivi des familles en difficulté</p> <p>- 19,5 % des familles monoparentales sur le quartier du Bief du Moulin (contre 11 % sur le reste de la commune)</p>	Accès au droit	Développer des permanences d'accès au droit, permanences de Solidarité-Femmes	<p>Ville de Longvic</p> <p>Associations (« Solidarités Femmes »...)</p> <p>CAF</p>	Permettre aux habitants d'accéder à des conseils juridiques et pratiques pour l'exercice de leurs droits.	Nombre de personnes fréquentant les permanences, Retours de satisfaction des habitants
Citoyenneté		Eviter l'exclusion et le reploi sur soi des jeunes du quartier, en leur permettant d'accéder à des animations sportives	<p>* Actions sportives d'apprentissage des règles de vie collective, grâce notamment à l'organisation, de tournois inter-quartiers, inter-communes.</p> <p>* Accessibilité à diverses manifestations sportives et culturelles régionales ou nationales (Match de foot de Ligue 1, de basket PRO A, des concerts)</p>	<p>Ville de Longvic</p>	Apprendre à des jeunes en difficultés à respecter des contraintes et à respecter les autres	Nombre de jeunes issus du quartier présents sur les actions, retours des éducateurs sur les comportements
Insertion sociale	<p>Désœuvrement de nombreux jeunes entre 16 et 25 ans sans emploi qui sont tentés par le "commerce parallèle"</p> <p>37,4 % des habitants du quartier ont moins de 25 ans</p>	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes marginalisés	<p>** Chantier Educatif de la Coulée Verte: ce chantier de débroussaillage et nettoyage des berges de l'Ouche permet aux jeunes les plus marginalisés de la commune d'effectuer un travail reconnu par la Ville et ses habitants</p>	<p>Ville de Longvic</p> <p>Conseil général (Service de Prévention Spécialisée)</p>	Apprendre à des jeunes marginalisés à respecter une organisation, des règles, des horaires	<p>Nombre de jeunes ayant participé au chantier (par âge, et par sexe)</p> <p>Comportements des jeunes, assiduité</p> <p>Retours des éducateurs de prévention Spécialisée</p>

		Repérer les jeunes en situation d'échec scolaire, et les accompagner dans la définition et le suivi de leur projet personnel	* Travailler avec des jeunes repérés comme étant déscolarisés et en voie de marginalisation, autour de leur orientation professionnelle et de leur formation, par le biais de rendez-vous individuels, d'accompagnements pour visiter des structures de formation, des entreprises.	Ville de Longvic, Conseil général (Service de Prévention Spécialisée), et l'Éducation Nationale.	Repérer les jeunes en voie de marginalisation et éviter qu'ils ne tombent dans l'exclusion	Nombre de jeunes repérés, Solutions trouvées pour eux en terme d'insertion sociale ou professionnelle	
	Valoriser l'implication citoyenne des jeunes		* Conseil municipal Junior * Animation d'une exposition interactive sur la citoyenneté (information sur les droits et les devoirs du citoyen, sur le droit de vote, rencontre avec des élus, fonctionnement d'une Mairie)	Ville de Longvic	Aider les adolescents à comprendre le fonctionnement des institutions, afin de mieux s'insérer dans la société.	Nombre de jeunes candidats au Conseil municipal Junior, et nombre de jeunes présents à l'exposition	
	Un fort sentiment d'insécurité ressenti sur le quartier, suite aux violences et dégradations subies par les habitants	Réduire le sentiment d'insécurité : Prendre en compte les situations des personnes agressées	* Permanences d'aide aux victimes (ADAVIP) * Sécurisation des lieux d'arrêt des bus				
		Sécuriser les trajets en bus, et l'arrêt de bus du Bief du Moulin					

LONGVIC : GUYNEMER

Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Guynemer (Longvic)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
GUP	<p>-Nbre de logements sociaux : 228, dont une majorité de Types 2 et 3 avec de petites surfaces habitables, dont le niveau de loyer est faible. Les constructions datent des années 1950.</p> <p>-Population : 426 pers, dont 136 enfants à charge. Population globalement fragilisée, puisque 65% des locataires ont un revenu inférieur à 60% du plafond HLM, dont 32% revenus inférieurs à 30% du plafond.</p> <p>-Montant moyen des loyers par logement : 200€</p> <p>-une dizaine de procédures d'expulsion par an</p> <p>-Fort taux de rotation sur les logements. en 2006 : 35 départs ont été enregistrés. Cette hémorragie montre que les locataires se plaisent beaucoup moins sur le quartier.</p> <p>- Faible attractivité du quartier : les logements doivent être proposés en moyenne à 3 localités avant que l'un d'entre eux ne l'acceptent.</p>	<p>Développer la Gestion Urbaine de Proximité et rétablir du lien social sur le quartier</p>	<p>*Mettre en place des animations de proximité pour adultes (ateliers cuisine, mécanique, créatif)</p> <p>*Développer la participation des habitants à la Fête de quartier</p> <p>* Relancer l'Association de quartier et aider ses nouveaux membres à la faire vivre</p>	<p>Ville de Longvic</p> <p>Ville de Longvic Associations (« Au bout de ma Rue »...)</p> <p>CAF</p> <p>Ville de Longvic Associations (« Au bout de ma Rue »...)</p>	<p>Permettre à des personnes isolées de sortir de chez elles, de recréer du lien avec ses voisins</p> <p>Recréer du lien social sur le quartier, en incitant les habitants à s'investir sur des projets communs d'intérêt général (comme la Fête de quartier), Permettre à des personnes de cultures différentes de se rencontrer et d'échanger, afin de faire taire les aprioris et les tensions.</p>	<p>Nombre de personnes participant aux ateliers, satisfaction du public.</p> <p>Nombre d'habitants s'étant investis dans la préparation et la mise en oeuvre de la Fête de quartier.</p> <p>Nombre d'habitants ayant décidé de s'impliquer dans l'association de quartier.</p>

Programme d'actions n° 2 : Permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique

Guynemer (Longvic)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
	<p>Population en grande difficulté sociale Taux de chômage : 25,6%.</p> <p>Et notamment de nombreux jeunes sans diplôme, sans emploi, qui connaissent de réelles difficultés d'insertion.</p> <p>Isolement du quartier, en situation enclavée, éloignement des arrêts de bus, difficultés de mobilité</p> <p>11,4% de population étrangère</p>	<p>Faciliter l'accès des jeunes à un premier emploi</p> <p>Améliorer la mobilité des publics en difficulté</p> <p>Renforcer l'alphabétisation, dans le cadre d'une démarche d'insertion</p>	<p>*Chantier pédagogique d'insertion : réhabilitation des cages d'escalier du parc OPH 21, par les jeunes du quartier, dans le cadre d'un projet artistique (mozaïque)</p> <p>*Mise en place d'ateliers d'alphabétisation sur le quartier, en direction des primo-arrivants notamment.</p>	<p>Ville de Longvic, OPH 21 Associations (Barbatruc...)</p> <p>Ville de Longvic Associations (« Agir abcd »...)</p>	<p>Fournir aux jeunes une première expérience professionnelle, en leur permettant d'avoir une approche progressive du monde du travail, Requalifier l'image du quartier, et l'image des jeunes sur le quartier</p> <p>Aider les populations d'origine étrangère à apprendre à maîtriser la langue et la culture française, et ainsi à mieux s'intégrer socialement et professionnellement.</p>	<p>Nombre de jeunes du quartier ayant participé au chantier. Assiduité et qualité du travail obtenu, Retour des habitants</p> <p>Nombre d'habitants du quartier participant aux ateliers, Apport en matière d'insertion pour les personnes touchées.</p>

Programme d'action n° 3 : Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances

Gynemer (Longvic)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Réussite éducative	<p>La population du quartier est très jeune : 29% a moins de 20ans.</p> <p>25,6% de familles monoparentales ; c'est le taux le plus important de tous les quartiers « Politique de la ville » de l'Agglomération.</p> <p>D'importantes difficultés scolaires des enfants du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> .retard scolaire important à l'entrée en 6^{ème} (+ 30%) .RASED : 12 enfants en maternelle, 8 enfants en cycle 2 et de nombreux besoins en cycle 3 non satisfaits. .une CLISS sur l'école primaire du quartier. <p>De nombreux jeunes du quartier sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification.</p>	<p>Soutenir les parents dans leur relation éducative</p> <p>Permettre aux jeunes en difficulté d'avoir une deuxième chance</p>	<p>* Etendre le Dispositif de Réussite Educative sur le quartier en 2007.</p> <p>*Groupe de parents, animé par un psychothérapeute, permettant l'échange sur les pratiques éducatives, et sur l'implication des différences culturelles dans l'éducation des enfants.</p> <p>* Atelier de remise à niveau (lecture, écriture, expression orale) pour les 16-25 ans sortis du système scolaire sans diplôme, afin de favoriser leur démarche d'insertion.</p>	<p>Ville de Longvic, Association d'aide aux familles.</p> <p>Ville de Longvic</p>	<p>Permettre à des parents en souffrance de s'exprimer</p> <p>Améliorer les relations entre parents et adolescents par une meilleure compréhension réciproque</p> <p>Aider des jeunes déscolarisés à se remettre à niveau avant d'intégrer un dispositif de formation.</p>	<p>Nombre de jeunes touchés, Nombre de jeunes ayant intégré une formation après avoir bénéficié de l'action.</p>

Guynemer (Longvic)

Sous-thèmes	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Quartier vieillissant : un nombre important de personnes âgées résident sur le quartier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens disponibles sur le quartier : <ul style="list-style-type: none"> .le services de soins et d'aide à domicile .le service municipal de Proximité en direction des personnes âgées en perte d'autonomie (aide aux courses et portage des repas, animations, ateliers cuisine...) - de plus en plus de jeunes consomment du cannabis, et d'autres substances. - de nombreuses personnes du quartier souffrent d'alcoolisme 	<p>Maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à leur domicile.</p> <p>Accompagner les aidants familiaux.</p> <p>Améliorer l'éducation à la santé et la prévention en direction des jeunes</p>	<p>* Journée d'information et atelier cuisine avec un diététicien à destination des personnes âgées.</p> <p>* Information des jeunes sur les conduites addictives par des temps d'échanges et de dialogue</p> <p>* Information des adolescents sur les risques liés à la sexualité</p> <p>* Mise en place de permanences de soutien psychologique, et d'un groupe de parole et d'entraide.</p>	<p>Ville de Longvic Diététicien-formateur</p> <p>Ville de Longvic SEDAP Comité Education Santé Citoyenneté du collège</p> <p>Ville de Longvic Planning Familial</p> <p>Ville de Longvic Associations (Dépendances 21...)</p>	<p>Permettre à des personnes âgées de connaître leurs besoins nutritionnels, parvenir à l'équilibre alimentaire afin de limiter les risques de dénutrition, ou de problèmes diabétiques, cardio-vasculaires..</p> <p>Permettre à des adolescents d'avoir tous les éléments d'information pour se positionner face aux conduites addictives, Baisse des consommations.</p> <p>Permettre à des adolescents, et notamment à des jeunes filles, de connaître les risques liés à la sexualité et d'avoir un lieu pour s'exprimer sur ce sujet</p> <p>Aider les personnes en situation de dépendance à comprendre leur maladie et à aller vers l'abstinence</p>	<p>Nombre de personnes âgées présentes aux ateliers, Retours de satisfaction des personnes âgées et des animatrices des ateliers cuisine</p> <p>Nombre de jeunes présents aux Informations, Retours des jeunes concernés et des intervenants</p> <p>Nombre de jeunes présents aux Informations, Retours des jeunes, Consultations du Planning Familial</p> <p>Nombre de personnes suivies, Nombre de personnes ayant acceptées de rentrer en cure.</p>
<p>Santé</p>	<p>Aider les personnes en situation de dépendance à comprendre leur problème et à aller vers l'abstinence</p>				

Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Gynemer (Longvic)

Sous-thème	Diagnostic/partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Prévention de la délinquance	Désœuvrement : De nombreux jeunes sans emploi, inoccupés, en voie de marginalisation	Éviter l'exclusion et le repil de jeunes marginalisés, Favoriser leur insertion sociale et professionnelle	* Chantier Educatif de la Coulée Verte: ce chantier de débroussaillage et nettoyage des berges de l'Ouche permet aux jeunes les plus marginalisés de la commune d'effectuer un travail reconnu par la Ville et ses habitants	Ville de Longvic Conseil général (service de Prévention Spécialisée)	Apprendre à des jeunes marginalisés à respecter une organisation, des règles, des horaires Apprendre le respect de l'environnement, des consignes de sécurité, et surtout des passants	Nombre de jeunes ayant participé au chantier (par âge, et par sexe) Comportements des jeunes, assiduité Retours des éducateurs de Prévention Spécialisée
Citoyenneté						

QUETIGNY : CENTRE VILLE

Les documents ci-après présentent :

- la déclinaison territoriale du projet de développement urbain et social selon les cinq axes thématiques

- Habitat et Cadre de vie
- Accès à l'Emploi et Développement Economique
- Promouvoir l'Education et l'Egalité des chances
- Faciliter l'accès aux soins et à la Santé - Favoriser la prévention
- Participer à la prévention de la délinquance

Quetigny centre ville

Déclinaison territoriale du projet de développement urbain et social

Axe thématique n° 1 : Habitat et cadre de vie

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Auteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Rénovation urbaine	voir diagnostic du PRU	Mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine 2005-2009 de Quetigny	selon projet territorial validé dans la convention d'agglomération	Ville, SCIC habitat Bourgogne Champagne	- conforter la qualité de vie et d'habitat - améliorer le fonctionnement urbain - favoriser la vie sociale et citoyenne	Réalisation des opérations programmées
Transports publics	la subdivision de la liane n°1 en amont du centre ville diminue de 50% la fréquence de desserte du quartier	reconstitution de l'offre de logements locaux sociaux hors ZUS - renforcement de la desserte transports publics du quartier en ZUS	- affectation d'emplacements fonciers au sein du nouveau quartier Alliés Cavaliers - participation financière communale au titre du PLH - constructions de 40 logements locaux sociaux en individuel groupé - améliorer la fréquence de branche Quetigny de la liane 1 pour la desserte du centre ville de Quetigny	Ville Ville SCIC Habitat Bourgogne Champagne Grand Dijon, Divia	amélioration de la mixité sociale, diversification de la typologie des logements locaux sociaux	Réalisation des programmes prévus fréquence de desserte
Gestion Urbaine de proximité	La cohérence des services apportés à la population et aux jeunes n'est pas suffisamment identifiée (multiplicité des partenaires, des structures, des lieux...). La mutualisation des moyens et la concertation entre partenaires doivent être développées.	- favoriser l'accès aux services publics	- renforcement de la plate-forme multirisques du Guichet Unique de l'est dijonnais - création et fonctionnement d'un lieu d'accueil et d'orientation multipartenarrial pour les jeunes	Ville, institutions et associations Mille, Associations (Acodège, Ore, CSC Léo Lagrange...) et autres partenaires selon problématiques	Permettre sur un seul site d'avoir une réponse appropriée Implication des partenaires et mutualisation des moyens Repérage de la structure par le public jeune et leurs familles	- Nombre de personnes touchées - Nombre de personnes réorientées sur le site - Nombre de personnes réorientées sur un autre site - Indice de satisfaction des usagers Nbre de partenaires impliqués et moyens mis à disposition Nbre d'actions multipartenarriales Nbre de jeunes fréquentant la structure, et tranches d'âge concernées
	Les habitants ont une exigence de démocratie participative.	- concertation avec les habitants	actions adaptées au cas par cas (réunions de quartiers, diffusion de supports d'information, concertation avec les associations de locataires...)			
	Nécessité de développer l'écoute auprès des habitants de la zone urbaine sensible pour l'amélioration de leur cadre de vie.	- participation au service Correspondants de Nuit d'agglomération.	participation financière, participation aux instances de suivi et de pilotage, lien avec les instances locales (CCTS)			
	La diversité, l'évolution et le vieillissement de la population accentuent l'individualisation des comportements et les constats d'intolérance (personnes âgées à l'égard des jeunes, stigmatisation des différences etc...)	- développer le Mieux Vivre ensemble	- initiatives pour favoriser la prise en compte et le respect de l'autre (mois du Mieux Vivre ensemble, journée citoyenne...) - soutien et accompagnement des initiatives des habitants (repas de quartier, fêtes de quartier, ...) - soutien et accompagnement des associations contribuant à développer le lien social (associations de quartiers, AVEC, ...) - développement d'actions intergénérationnelles	Ville, institutions et associations	- Faire diminuer les différentes remontées concernant les formes d'intolérance - Créer une dynamique collective - Favoriser le partenariat	- Nombre d'actions menées - Nombre de partenaires associés - Nombre de participants par action - Ressenti des habitants
		- accompagner les habitants isolés ou fragilisés	actions spécifiques pour les personnes âgées (visites à domicile, portage de livres à domicile, ...)			

Quetigny centre ville

Déclinaison territoriale du projet de développement urbain et social

Axe thématique n° 2 : Accès à l'emploi et développement économique

INDICATEURS DE CHOMAGE
 Source : ANPE 2004
 ZUS : Centre ville - Quetigny

	Centre-ville		Quetigny hors ZUS		Grand Dijon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de chômeurs	438		265		17955	
dont catégorie 1	200	45,6	141	53,3	9569	53,3
dont catégorie 6	64	14,6	28	10,5	2157	12,0
Les indicateurs qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi de catégorie 1						
Sexe						
Hommes	90	45,0	67	47,6	4958	51,8
Femmes	110	55,0	74	52,4	4611	48,2
Niveau de formation						
Niveau VI	19	9,6	15	10,5	1086	11,3
Niveau V bis	8	4,0	9	6,3	581	6,1
Niveau V	85	42,4	42	29,9	3300	34,5
Niveau IV	47	23,7	28	19,7	1749	18,3
Niveau I, II et III	40	19,8	45	32,2	2712	28,3
Nationalité						
Français	168	84,0	126	89,4	8353	87,3
Etrangers	32	16,0	14	9,9	1197	12,5
Demandeurs d'emploi de < de 25 ans	38	18,8	45	32,2	2334	24,4
Demandeurs d'emploi depuis 1 an et +	59	29,3	40	28,7	2672	27,9

QUETIGNY hors ZUS : données de la commune de QUETIGNY moins celles du Centre-Ville

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	
Accéder à l'emploi	L'action territoriale des communes doit appuyer et compléter les dispositifs supra-communaux en matière d'emploi et d'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - participation aux dispositifs supra-communaux - soutien aux publics les plus éloignés de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - antenne labellisée de la Maison de l'Emploi - antenne locale de la MILO - actions territoriales complémentaires pour les publics et les champs non couverts par la MDEF 	Ville	<ul style="list-style-type: none"> - action de la Ville comme employeur / contrats d'avenir et contrats accompagnement à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion professionnelle durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées - Nombre de formations mises en place avec la collaboration du tuteur du service emploi municipal - Nombre de personnes ayant retrouvé un emploi à la sortie
Economie Sociale et Solidaire		<ul style="list-style-type: none"> - Insertion par l'économie publique des ZUS - soutien à la création d'activités - lien avec les entreprises locales 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de la charte de la commande publique - proposition de chantiers d'insertion - Organisation de rencontres entre l'ADIE et créateurs potentiels - Convention ville/entreprises locales 				

Quétigny centre ville
Déclinaison territoriale du projet de développement urbain et social
Axe thématique n° 3 : Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances

L'ECOLE: ZUS QUÉTIGNY (année de référence : 2005-2006)

THEMATIQUE	INDICATEURS	ZUS*	COMMUNES HORS ZUS	AGGLOMERATION	SOURCES, DISPONIBILITE DES INDICATEURS
Résultats, difficulté scolaire	Taux de retard scolaire en primaire et secondaire (6° et 3° ?)	6ème : 28,4% 3ème : 33,3%	Sans objet	6ème : 23,5% 3ème : 34,5%	Données education Nationale
	Nb d'enfants bénéficiant d'accompagnement scolaire	(CDAS 2005/2006) 58			Caisses d'allocations familiales
	Orientations après la 3°	2nde G et T : 75,6% voie pro : 22,1% redbit : 0,2%	Sans objet	2nde G et T: 67% voie pro : 28,5% redbit : 4,5%	Données Education Nationale
Données générales	Part d'élèves boursiers en collège	20,00%	Sans objet	18,60%	
	Taux de participation aux élections des conseils d'école	59,90%	67,89	58,50%	
	Absentéisme scolaire et décrochage	1er degré : 0,7% 2nd degré : 1,33%	1er degré : 0,3% 2nd degré : sans objet	1er degré : 0,07% 2nd degré : 1,5%	Données Education Nationale
	Signalements violence et autres	1er degré : 0% 2nd degré : 1,63%	1er degré : 0% 2nd degré : sans objet	1er degré : 0,1% 2nd degré : 0,9%	
	Classes relais et dispositifs spécifiques **	1%	Sans objet	1,30%	

*A noter : au collège de Quétigny, 60% des élèves accueillis sont issus de Quétigny, il n'est pas possible d'affiner davantage les élèves domiciliés dans la ZUS et hors ZUS: les chiffres fournis concernent donc l'ensemble de la population du collège.: ZUS et hors ZUS de Quétigny et des autres communes relevant du secteur de recrutement

** : cette rubrique recense les élèves qui ont bénéficié du dispositif relais et/ou du service d'accompagnement scolaire et éducatif (SASE), implanté à l'inspection académique et qui a pour mission de mettre en place, en liaison avec les établissements, des solutions pour les jeunes en difficulté (exclusion après conseil de discipline, absentéisme..).

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Programme de Réussite éducative	Un programme de Réussite Éducative a été mis en place à partir de septembre 2006.	Mise en œuvre du Programme de Réussite éducative	Selon le projet territorial validé par convention en date du 11/10/2006 - coordination et animation du réseau territorial	CCAS Opérateurs : partenaires institutionnels et associatifs	Selon le projet territorial validé par convention en date du 11/10/2006	Selon le projet territorial validé par convention en date du 11/10/2006
Prévention de l'illettrisme et alphabétisation	Les personnes fragilisées ont besoin de se réapproprier des notions fondamentales pour ne pas s'exclure de la société et pour rester autonome.	Lutte contre l'illettrisme : partenariat avec ACTILEC	Orientation des publics concernés - Groupe de travail avec ACTILEC - Accueil de permanences ACTILEC - création d'un outil pédagogique ludique	Ville, partenaires institutionnels et associatifs (Actilec...)	Orienter le public en difficultés quant aux savoirs de base - Mise en place d'outils d'aide aux apprentissages - Implication des parents - Mise en place de rencontres thématiques	Nombre de personnes orientées - Nombre d'utilisation des outils créés
Implication et reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation	Dans une société de plus en plus complexe les parents ont besoin d'aide et d'accompagnement dans leur mission éducative.	Soutien à la parentalité	Mise en place d'un collectif d'animation petite enfance	Ville	Maillage des activités Ecole/jeunes avec les animations d'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs	Nombre de jeunes de l'Ecole ouverte participant à ces animations
Accès à la Vie sociale	L'échec scolaire accentue les inégalités pour les populations les plus fragilisées ; Il est nécessaire de réduire ces inégalités.	Proposer et soutenir des actions collectives d'accompagnement à la scolarité	opération école ouverte : accès aux nouvelles technologie, découvertes culturelles	Ville, Associations (ORE, Cousins Devoirs, ACODEGE, CSC Léo Lagrange...)	Evolution vers un CLAS conforme aux exigences de la CAF et de la charte de l'accompagnement scolaire	Implication de la Ville dans le dispositif, et accord des partenaires pour l'évolution du dispositif
Les nouvelles technologies ne sont pas facilement accessibles pour les habitants défavorisés et ce pour des raisons essentiellement financières.	Développer la découverte des NTIC	Conduire une démarche éducative au travers d'animations culturelles transversales.	atelier informatique municipal - EPN à la bibliothèque municipale - accès aux nouvelles technologies et accompagnement scolaire	Ville, Associations (ORE)	Démocratisation de l'utilisation des NTIC	Nombre d'usagers des EPN
Les pratiques artistiques permettent de développer l'éveil corporel et intellectuel			actions de découverte culturelle mixant les publics et les partenaires associés (atelier Mangas, ateliers découverte du cirque, histoires et jeux dehors, échanges lecture et musique, ...)	Ville, Education nationale Ludothèque CSF, Ecole associative de musique	A travers une pratique artistique commune, provoquer des échanges entre enfants de différents quartiers ; Valoriser les enfants en difficultés.	Nbre d'enfants et de jeunes participants aux activités ; bilans en retour des enseignants et autres partenaires
Les jeunes en particuliers issus de milieu défavorisés ne sont pas impliqués dans la vie sociale, sportive et culturelle de la cité.		Développer l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs : en adaptant les cadres d'accueil aux besoins et aux attentes des différentes tranches d'âge	développement des animations en pieds d'immeubles - mise en œuvre d'une offre d'accueil et de loisirs spécifique pour les 11/12 ans - continuité éducative pour les 13 / 17 ans, en développant des actions en fin de journées scolaires, le mercredi et le samedi.	Ville, Associations (Acodège CSC Léo Lagrange...) Associations sportives et culturelles.	renforcement et pérennisation de cette forme d'intervention - proposition adaptée aux attentes et aux besoins de cette tranche d'âge	Evaluation quantitative et qualitative élaborée avec les partenaires
L'accès aux activités associatives peut être coûteux pour les familles défavorisées à petits revenus ou pour les familles nombreuses.		Favoriser l'accès des jeunes aux activités associatives	Bourse Sport Culture	CCAS, associations sportives et culturelles	Permettre l'accès au plus grand nombre d'accéder aux associations sportives et culturelles	-Nombre d'enfants et jeunes touchés -Nombre et pratiques sportives / culturelles
En fonction de leur situation sociale, financière ou de leur origine culturelle les femmes n'ont pas toutes facilités pour s'intégrer ou se socialiser.		Favoriser l'intégration sociale et l'autonomie	Action de socialisation à dominante linguistique et groupe Arc en ciel	CCAS Maître d'œuvre : CSC Léo Lagrange, Conseil général, ACODEGE	Insertion sociale des femmes	Nombre de rencontres - Implication dans les festivités municipales

Quetigny centre ville
Déclinaison territoriale du projet de développement urbain et social
Axe thématique n° 4 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Santé	Prévention et accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et accès aux soins. - Accompagnement des publics fragiles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'observatoire santé/social. - Action de prévention liée à l'alimentation, prévention de l'obésité - Soutien psychologique des familles en situation d'urgence. - Action du bon usage du médicament. - Interventions à domicile des personnes âgées en période de canicule (climatisation) et actions intergénérationnelles. 	Ville, Département, Education Nationale, Associations (AGEAC, CSF, Ludothèque...)	Meilleure prise en compte des nécessités d'équilibre alimentaire ;	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles en contact avec la diététicienne ; - Nombre de rendez vous avec la diététicienne ; - Nombre de familles touchées lors de la rencontre finale de l'action ;

Quetigny centre ville

Déclinaison territoriale du projet de développement urbain et social

Axe thématique n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Prévention de la délinquance	Les situations individuelles doivent être accompagnées dans leur spécificité par des services de proximité compétents	accompagnement des instances et associations compétentes	- permanences du Conciliateur de Justice - accueil du CIDFF	Villes, associations concernées	Meilleure prise en compte de difficultés spécifiques	Nombre de personnes touchées Nombre de situations résolues
	Les situations individuelles doivent être accompagnées dans leur spécificité par des services de proximité.	soutien aux associations d'aide aux victimes	- Permanences de l'ADAVIP - Permanences de Solidarité Femmes	Ville, associations concernées	Meilleure prise en compte de difficultés spécifiques	Nombre de personnes touchées Nombre de situations résolues
	La collectivité doit accompagner l'action judiciaire dans sa mission éducative et citoyenne	accompagnement et suivi des personnes sous main de Justice	- agrément de la Ville pour l'accueil de TIG	Ville		
	Nécessité d'établir des diagnostics partagés en terme de délinquance sur le territoire	prévenir la délinquance	- animation du CLSPD	Ville Gendarmerie Associations (Acodége...) Conseil général Correspondants de nuit	Meilleur suivi des situations, des habitants et des familles concernées	Les participations effectives au clspd ; les évolutions des situations diagnostiquées

TALANT : BELVEDERE

**Programme d'action n° 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie
Le Belvédère (Talant)**

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
RU	<p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination des bailleurs à améliorer - Mixité sociale menacée - Équilibre social d'entre-deux - Une présence significative de chacun des 4 bailleurs - Une génération de logements plus récents que les Grésilles ou le Mail, contemporains de la Fontaine d'Ouche - Une sur représentation de petits logements - Des prestations de confort assez inégales <ul style="list-style-type: none"> • Des coûts de loyers qui deviennent « attractifs » par rapport au reste de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation du projet de renouvellement urbain par la population. - Renforcer l'attractivité du quartier 	<p>Travail de mémoire</p> <p>Actions adaptées à des publics cibles dans le prolongement du PRU</p>	<p>Ville</p> <p>CCAS</p>	<p>Intégration des nouveaux arrivants prévenir les difficultés financières et sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Études bailleurs - Observations du bureau du logement <p>Tableaux de bord des organismes sociaux (CG, CCAS...)</p> <p>Tableaux de bord bailleurs</p>
GUP	<p>EQUIPEMENTS</p> <p>Un niveau d'équipements et de services convenable et des ferments de centralité autour d'équipements rénovés (Turbine, Relais).</p> <p>PEUPELEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une proportion importante de personnes seules et de familles mono parentales - Vieillesse de la population du quartier faisant émerger des besoins spécifiques - Une dominante d'un peuplement par des ménages à faibles ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le lien social - Favoriser les liens intergénérationnels - Favoriser les liens interculturels, interculturels, - Maintenir la veille sociale mise en place 	<p>Accompagnement de proximité du parcours résidentiel. (nouveaux arrivants, maintien...)</p> <p>Actions de lien social, de mobilisation et de participation des habitants</p> <p>Fête de quartier</p> <p>passeurs d'images</p>	<p>Bailleurs CAF</p> <p>Associations</p>	<p>mobilité des associations et des habitants</p>	<p>Taux de fréquentation des actions</p>
TRANQUILLITE	<p>Une tendance à la fragilisation comme sur l'ensemble de l'agglomération</p> <p>VIE SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copropriétés encore actives - Une attention soutenue de la ville et une présence continue sur le quartier - Un bureau du logement pour assurer l'interface avec les offices, la médiation, l'observation - Une animation commerciale regroupée autour du centre commercial « le point du jour » <p>DONNEES CHIFFREES</p> <p>Nombre total de logements : 1489</p> <p>Dont T1 : 151 Dont T2 : 354</p> <p>Dont T3 : 489 Dont T4 : 367</p> <p>Dont T5 : 123 (et plus)</p> <p>Taux de rotation 2005 : 10,49%</p>	<p>- Favoriser le lien social</p> <p>- Favoriser les liens intergénérationnels</p> <p>- Favoriser les liens interculturels, interculturels,</p> <p>- Maintenir la veille sociale mise en place</p>	<p>Poursuite du dispositif CDN</p>	<p>Associations de locataires</p> <p>CDN et syndicats de copropriétés</p>	<p>Tranquillité publique</p>	<p>Indicateurs CLSPD</p>

Le Belvédère (Talent)

INDICATEURS DE CHOMAGE

Source : ANPE 2004

ZUS : Le Belvédère - Talent

	Le Belvédère		Talent hors ZUS		Grand Dijon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de chômeurs	656		267		17955	
dont catégorie 1	339	51,7	140	52,4	9569	53,3
dont catégorie 6	80	12,2	40	15,0	2157	12,0
Les Indicateurs qui suivent ne concernent que les demandeurs d'emploi de catégorie 1						
Sexe						
Hommes	166	49,0	79	56,4	4956	51,6
Femmes	173	51,0	61	43,6	4611	48,2
Niveau de formation						
Niveau VI	58	17,1	8	5,7	1086	11,3
Niveau V bis	25	7,4	8	5,7	581	6,1
Niveau V	140	41,3	36	25,7	3300	34,5
Niveau IV	58	17,1	32	22,9	1749	18,3
Niveau I, II et III	55	16,2	53	37,9	2712	28,3
Nationalité						
Français	268	79,7	136	97,1	8353	87,3
Etrangers	71	20,9	4	2,9	1197	12,5
Demandeurs d'emploi de < de 25 ans	76	22,4	38	27,1	2334	24,4
Demandeurs d'emploi depuis 1 an et +	113	33,3	41	29,3	2672	27,9

TALANT hors ZUS : données de la commune de TALANT moins celles du Belvédère

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat bilatéraux avec les différents services de l'emploi. - Adhésion aux dispositifs d'agglomération : MDE/PLIE/Mission Locale - Taux de chômage supérieur à la moyenne nationale 16% - Secteurs ciblés : <ul style="list-style-type: none"> - Service aux personnes et entreprises - Secteur du commerce, secteur administratif, BTP - Transport logistique - Problématique dominantes repérées : <ul style="list-style-type: none"> > Niveau de français bas (illettrisme ou alpha) Absence de maîtrise des 4 opérations Niveau de qualification en général Problèmes de mobilité (travailler hors du quartier) Contraintes horaires liées à la garde des enfants Problème de santé Difficultés d'adaptation aux contraintes liées à un environnement de travail, Problématiques souvent cumulées - Un centre commercial rénové qui répond aux besoins locaux en matière de commerce > Pas d'implantations nouvelles d'entreprises prévues sur site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et améliorer l'offre d'accompagnement des demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours d'insertion (jeunes et adultes), - Engager des processus d'accompagnement et de remobilisation des publics éloignés de l'emploi (jeunes et adultes) : > En renforçant des accompagnements sur des publics ciblés > En créant ou valorisant des outils ou dispositifs sur site complémentaire de l'accompagnement individuel. Préserver le niveau d'activité du centre commercial 	<p>formalisation du partenariat à partir des publics et ou des dispositifs</p> <p>Actions collectives de mobilisation en complémentarité et support des accompagnements individuels</p> <p>Renforcer et valoriser l'accueil de proximité</p> <p>Utilisation des NTIC</p>	<p>Acteurs ville, Service public de l'emploi, Mission locale, associations</p>	<p>Augmentation et ciblage des accompagnements individuels</p> <p>Remobilisation des publics éloignés de l'emploi</p> <p>Accès facilité aux dispositifs de droit commun</p>	<p>Taux de chômage</p> <p>Indicateurs mlhima sociaux</p> <p>Taux d'entrée dans les dispositifs de droit commun</p> <p>Taux d'activité des structures</p>

Le Belvédère (Talent)

L'ECOLE: ZUS TALANT (année de référence 2005-2006)

THEMATIQUE	INDICATEURS	ZUS *	COMMUNES HORS ZUS	AGGLOMERATION	SOURCES, DISPONIBILITE DES INDICATEURS
Résultats , difficulté scolaire	Taux de retard scolaire en primaire et secondaire (6° et 3°)	6ème : 18,5% 3ème : 40,9%	Sans objet	6ème : 23,5% 3ème : 34,5%	Données Education Nationale
	Nb d'enfants bénéficiant d'accompagnement scolaire	(CDAS 2005/2006) : 250			Caisses d'allocations familiales
	Orientations après la 3°	2nde G et T : 58% voie pro : 33% redbit : 9,1%	Sans objet	2nde G et T: 67% voie pro : 28,5% redbit : 4,5%	Données Education Nationale
Données générales	Part d'élèves boursiers en collège	19,20%	NEANT	18,60%	
	Taux de participation aux élections des conseils d'école	51,80%	73,88%	58,50%	
	Absentéisme scolaire et décrochage	1er degré : 0,3% 2nd degré : 1,74%	1er degré : 0,20% 2nd degré : sans objet	1er degré : 0,07% 2nd degré : 1,5%	Données Education Nationale
	Signalements violence et autres	1er degré : 0% 2nd degré : 0%	1er degré : 0% 2nd degré : sans objet	1er degré : 0,1% 2nd degré : 0,9%	
	Classes relais et dispositifs spécifiques **	0,60%	Sans objet	1,30%	

*A noter : au collège de Talant, 68% des élèves accueillis sont issus de Talant, il n'est pas possible d'affiner davantage les élèves domiciliés dans la ZUS et hors ZUS: les chiffres fournis concernent donc l'ensemble de la population du collège.: ZUS et hors ZUS de Talant et autres communes relevant du secteur de recrutement

** : cette rubrique recense les élèves qui ont bénéficié du dispositif relais et/ou du service d'accompagnement scolaire et éducatif (SASE), implanté à l'inspection académique et qui a pour mission de mettre en place, en liaison avec les établissements, des solutions pour les jeunes en difficulté (exclusion après conseil de discipline, absentéisme..).

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Réussite éducative	<p>1) Sur les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retards scolaires - Difficultés éducatives => parentalité - Difficultés sur les apprentissages lecture/écriture => conséquences insertion <p>2) Sur les modes d'intervention de soutiens personnalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat et réseaux à formaliser plus finement <p>Projet éducatif local formalisé et actif</p> <p>Nombre de jeunes de 10 à 18 ans dans les dispositifs culturels et sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités à la carte : 175 jeunes différents accueillis - Mini stages : 80 jeunes différents accueillis - Séjours et mini camps : 82 jeunes différents - Animation de quartier : 80 jeunes différents accueillis - Initiative jeune (aide à projet) : 25 jeunes aidés <p>Soit un total de 442 jeunes Une politique jeunesse identifiée (CEL, CLAS, CTI)</p> <p>3) Difficultés pour associer et sensibiliser les familles</p> <p>4) Connaissances et compétences insuffisantes des intervenants : parfois formation limitée</p> <p>Difficultés pour trouver l'encadrement adéquat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et développer les soutiens personnalisés pour un accompagnement adapté à chaque situation - Créer des équipes de réussite éducative - Accompagner et soutenir les parents - Lutter contre l'illettrisme - Aide aux vacances et accès aux loisirs - Former les intervenants 	<p>1. volet réussite éducative et égalité des chances</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions dirigées sur des soutiens individualisés - actions pour structurer un réseau de réussite éducative - actions de lutte contre l'illettrisme - actions liées au soutien à la parentalité (point accueil familles - local la Farandole.) - soutien à l'accès aux vacances - action visant à favoriser le lien social (sorties familiales) - accompagnement des jeunes sortants de 3^{ème} <p>2. volet éducatif collectif (actions collectives)</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions qui améliorent quantitativement et qualitativement l'action du service public. - actions visant à renforcer la structuration du fonctionnement territorial partenarial à travers les dispositifs : CLAS, CEL, PEL, CTL. - actions visant à favoriser l'accès aux activités locales associatives ou municipales pour les 4/25 ans - actions visant à diversifier et renforcer les possibilités d'accueil péri scolaires des 4/18 ans qui privilégient l'accès au sport, à la culture aux loisirs ou aux connaissances. - actions qui favorisent la mixité sociale et prennent en compte le rythme de vie. - actions qui renforcent les compétences et savoir faire des animateurs qui sont en liens direct avec les publics 	<p>Municipaux</p> <p>Institutionnels et associatifs</p> <p>CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation d'un partenariat plus important - résoudre plus de situations individuelles - augmenter le nombre de enfants et de jeunes concernés - mobiliser les associations - meilleure implication et responsabilisation des familles - renforcer l'information et la communication auprès des familles - renforcer le travail éducatif. - améliorer le travail éducatif du service public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des dispositifs - Indicateurs éducation nationale - nombre de partenariats mobilisés - nombre de familles touchées - degré de satisfaction des usagers - nombre d'animateurs formés

Le Belvédère (Talent)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de désertification médicale ou paramédicale sur le quartier Beaucoup de personnes seules et isolées en « souffrance psychique » ➢ Début de difficultés pour certains publics âgés d'accès aux soins pour des raisons financières. Prémices d'une vulnérabilité des personnes âgées du quartier dès lors qu'il s'agit de mettre en place les services à domicile ➢ Partenariat limité avec le secteur psychiatrique - Éléments à recueillir concernant l'accès au soin des enfants et des familles (pas de données sur la question) ➢ Forte augmentation des allergies des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Restauration du droit commun sur le territoire de l'agglomération ➢ Prolongement de la dynamique d'Observatoire santé social par la mise en œuvre d'une démarche ASV ➢ Faciliter l'accès aux soins et à la santé ➢ Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Participation aux actions mises en place par le CECS du collège B. VIAN. ➢ Recherche partenariale de résolution des problématiques identifiées dans le diagnostic. ➢ Dispositifs d'accueil des enfants (PAI) sur restaurants scolaires et CLSH ➢ Sensibilisation des familles : édition d'une plaquette d'information réalisée par le collectif « Famille Enfance ». ➢ Participation au comité santé du collège Boris Vian ➢ Participation à l'observatoire de la santé ➢ Prévention des addictions 		Mobilisation d'un partenariat plus important sur le territoire	

Programme d'action n° 5 : Participer à la prévention de la délinquance

Le Belvédère (Talant)

Sous-thème	Diagnostic partagé	Objectifs	Objectifs opérationnels	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Prévention de la délinquance</p> <p>Citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une délinquance présente malgré une baisse nette observée depuis plusieurs années. - Poches d'insécurité sur certains îlots. - Oisiveté des jeunes - Faiblesse des associations de quartiers compensée par une intervention municipale soutenue - Expression des cultures urbaines émergentes - Mise en place du CESC, club jeune dynamique - Bonne coordination avec les CDN - CLSPD actif 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la délinquance - Toucher les jeunes qui ne fréquentent pas les dispositifs de droit commun - lutter contre les discriminations - Animer une structure répondant aux aspirations des jeunes - Se servir d'un accueil jeunes pour développer des activités à long terme - Valoriser les compétences - Mobiliser autour de pratiques structurantes - se servir d'actions pour capter des jeunes et les aiguiller sur les dispositifs de droit commun - renforcer les liens transversaux du CLSPD. 	<ul style="list-style-type: none"> > actions sportives d'Animation de proximité et d'ouverture des équipements > actions qui renforcent l'Animation et l'expression culturelle (musique, danse écrite, audio visuel) > actions d'accompagnement socio éducatif et de médiation de proximité. > actions de prévention de la violence au collège Boris Vian > animation du CLSPD et des commissions adjacentes > structuration du réseau partenarial et transversal (insertion, emploi, travail social). 	<p>Ville</p> <p>CLSPD</p> <p>Associations</p> <p>Collège</p> <p>Ecoles</p> <p>Etat</p> <p>CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> -résolutions de situations individuelles - mobilisation du partenariat -faire baisser le sentiment d'insécurité - faire émerger des pratiques valorisantes -amélioration des comportements collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - tableaux de bord de fréquentation des dispositifs - Tableau de bord CLSPD Evaluations qualitatives des dispositifs RMI/Revenus

V - LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

L'évaluation finale du Contrat de ville 2000 / 2006 soulignait le besoin de renforcer la gouvernance du contrat au niveau de l'agglomération, de mieux articuler l'organisation avec les communes et l'ensemble des partenaires, tout en développant les logiques de projets, de disposer d'outils d'observation et de suivi partagé qui permettent de réaliser une évaluation fine et pertinente.

La mise en œuvre plus efficiente du contrat urbain de cohésion sociale reposera sur l'engagement de chacun des partenaires pour mobiliser ses moyens et les mettre en cohérence afin que les dispositifs opérationnels répondent tant aux enjeux qu'aux objectifs définis pour chacune des thématiques.

1. Gouvernance

Afin d'assurer un pilotage efficace, l'ensemble des signataires du présent contrat décident de mettre en place plusieurs outils : un comité de pilotage stratégique, un comité technique de suivi et une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui constitue l'équipe projet du contrat.

A - Le comité de pilotage stratégique

Coprésidé par le Préfet de la Côte d'Or et le Président de l'agglomération du Grand Dijon, cette instance comprend :

- les Maires de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant ;
- le Président du Conseil général de la Côte d'Or ;
- le Président du Conseil régional de Bourgogne ;
- le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or ;
- le Directeur Régional de l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne ;
- le Directeur des organismes HLM présents sur l'agglomération.

Seront également associés les services concernés des différents signataires.
La composition précise sera annexée au présent contrat.

Le comité de pilotage assurera les missions suivantes :

- valider les programmations annuelles ;
- arrêter les opérations à soutenir ainsi que les engagements financiers des partenaires du CUCS ;
- valider le cahier des charges de consultation notamment d'études et d'évaluation ainsi que leur validation;
- procéder aux réajustements financiers et d'orientation eu égard aux résultats ou aux constats opérés.

Il se réunit au moins une fois par an.

B - Le comité technique de suivi

Co-piloté par le représentant du Préfet et le Directeur général adjoint du Grand Dijon en charge de la Politique de la ville.

Il comprend le chef de projet coordonnateur du Grand Dijon, les chefs de projet de chacune des communes, des chargés de mission désignés par l'Etat, les représentants techniques de chacun des partenaires financiers, auxquels peuvent se joindre en tant que de besoin des experts en fonction des thèmes de travail.

Le Directeur de la Maison de l'Emploi, les coordonnateurs du dispositif de réussite éducative et les chefs de projet renouvellement urbain y seront également associés. De la même manière, il est prévu d'associer le chef de projet CUCS au comité technique ANRU.

Ses missions sont les suivantes :

- coordination des travaux des équipes projets ;
- mise en œuvre de la programmation et de son suivi ;
- préparation des comités de pilotage ;
- élaboration des indicateurs et de leur suivi ;
- mise en œuvre de l'évaluation et de l'observatoire de la Politique de la ville.

Il se réunit en tant que de besoin et au moins 3 fois par an.

C - L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

Le partage des compétences induit la répartition de la maîtrise d'ouvrage des différentes actions entre les communes et la Communauté d'agglomération.

Le pilotage opérationnel du contrat se fera, comme pour le Contrat de ville, au travers de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui est constituée au sein de la Communauté d'agglomération.

Composition

C'est une équipe dédiée opérationnelle qui se compose d'un chef de projet coordonnateur placé auprès du Directeur général adjoint du Grand Dijon, au sein du Pôle « Politique de la ville », et des chefs de projet « ville » des communes concernées par le contrat.

Missions

- mise en œuvre des programmes d'actions du CUCS :
 - négociation avec les partenaires institutionnels ;
 - animation globale et transversale du projet visant à préserver la cohérence globale du contrat sur l'agglomération ;
- gestion du guichet unique des demandes de subventions provenant tant des associations que des collectivités locales dans le cadre d'une programmation annuelle ;
- accompagnement des différents porteurs dans le montage de leurs dossiers en favorisant les conventionnements pluriannuels pour les associations dont les interventions sont considérées prioritaires ;
- lien avec les partenaires et l'équipe opérationnelle du programme de rénovation urbaine de l'agglomération.
- organisation des commissions, comités de pilotage et réunions de synthèse ;
- observation et mesure de l'évolution des critères d'évaluation choisis.

L'équipe MOUS est mandatée par le comité stratégique de pilotage par une lettre de mission conjointe qui fixe ses missions et ses moyens. Elle rend compte de son action au comité technique de suivi et au comité de pilotage stratégique.

Le pôle Politique de la ville du Grand Dijon se dote d'un référent par thématique :

- Santé / éducation ;
- Habitat / cadre de vie ;
- Emploi / lutte contre les discriminations ;
- Evaluation / dossier Poliville / prévention.

Partenariat avec les chargés de mission de l'Etat

Les chargés de mission de l'Etat sont les interlocuteurs référents de l'Etat pour les équipes opérationnelles sur chacune des thématiques du CUCS. Simultanément, ils sont les correspondants privilégiés de chaque chef de projet opérationnel et assurent sur chaque territoire prioritaire la coordination des services déconcentrés de l'Etat, afin que celui-ci y assure la cohérence de son action.

Ce dispositif s'inscrit dans la recommandation formulée lors de l'évaluation du Contrat de ville qui a été co-validée par les partenaires du CUCS : "les principes d'une coopération technique ne sont aujourd'hui que trop peu formalisés, que ce soit par l'identification de binômes Etat-agglomération ou par l'animation d'un espace de mise en commun entre chefs de projet communaux".

L'équipe MOUS exerce sa mission dans trois directions :

- **l'appui aux cadres communaux et intercommunaux** pour assurer l'intégration des publics et des quartiers en difficulté dans leurs projets respectifs de services, notamment quand la transversalité des actions exige la mutualisation de moyens entre plusieurs services ;
- **l'animation du contrat et l'articulation des différents niveaux de réalisation**, en assurant une bonne visibilité sur la place prise par chaque action dans le projet d'ensemble, en organisant la formation des acteurs et l'échange de bonnes pratiques ;
- **la création, l'animation et (ou) le suivi des dispositifs de la Politique de la ville** (Maison de l'emploi et de la formation, Missions locales, Maison de Justice et du Droit, Réussite éducative, Observatoire, opérations Ville-Vie-Vacances,...).

Afin de renforcer la dynamique et la cohérence du contrat urbain de cohésion sociale, il convient d'organiser un séminaire annuel associant les élus, les équipes de projets dans les quartiers, les services des collectivités locales, les partenaires des contrats et les opérateurs, notamment associatifs. Les habitants seront associés selon des modalités à préciser.

Communication : afin de mieux faire connaître les actions qui se déroulent dans les quartiers, les acteurs du contrat urbain et du renouvellement urbain s'appuieront sur les supports de communication tant des villes que de l'agglomération et pourront publier une lettre du contrat.

1. L'observatoire de la Politique de la ville

Il apparaît absolument indispensable qu'un véritable Observatoire de la Politique de la ville -observatoire des données sociales- soit mis en œuvre à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Cet outil, important pour la programmation, est aussi essentiel pour l'évaluation de l'impact des politiques sectorielles sur le terrain.

Les paramètres suivis par l'observatoire seront décidés en concertation avec les services pour correspondre aux exigences d'évaluations prévues dans les contrats. Il devra être mis en place dans le délai d'un an suivant la signature du contrat.

A cet effet, chacun des partenaires s'engage à fournir à l'autre, et en particulier au service d'information géographique de la communauté d'agglomération du Grand Dijon :

- les informations nécessaires permettant d'élaborer les outils des évaluations contractuelles figurant au présent document ;

□ de répondre aux obligations fixées par la loi du 1^{er} août 2003, notamment pour ce qui concerne les dispositions figurant dans son Annexe 4 faisant obligation aux communes ainsi qu'à leur groupement sur le territoire desquels figure une zone urbaine sensible (ZUS), à savoir pour le Grand Dijon, les territoires du Mail à Chenôve, des Grésilles à Dijon, du Bief du Moulin à Longvic, du Centre-ville à Quetigny et du Belvédère à Talant, de se doter d'indicateurs de mesures des actions soutenues.

Au demeurant, les partenaires s'engagent à produire les mêmes informations pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, classé en catégorie 2 du CUCS et bénéficiant de l'article 6 de la convention ANRU.

2. L'évaluation

Si l'évaluation des politiques publiques est une nécessité reconnue par tous les acteurs, il convient d'en souligner les difficultés en raison de la diversité des territoires, des sources multiples et non comparables mais aussi des difficultés de les partager. A cet égard, l'expérience du Contrat de ville 2000 - 2006 doit nous amener à être modeste et réaliste. C'est la raison pour laquelle, disposer d'un observatoire à l'échelle communautaire constitue une des conditions essentielles pour être efficace.

Rappel : évaluation du Contrat de ville 2000 - 2006

La démarche d'évaluation du Contrat de ville a été décidée par le Comité de pilotage du Contrat de ville et lancée dès mars 2006 par les cabinets ALGOé et *Economie et Humanisme*. Le Comité de pilotage final d'évaluation s'est réuni le 13 juillet 2006. Une note stratégique demandée par les partenaires a été adressée au Grand Dijon le 12 septembre.

Il ressort de cette évaluation les enseignements suivants :

➤ Les constats

- Empreint par un historique récent, le Contrat de ville a représenté un levier financier significatif sur le développement et la consolidation d'actions, mais les impacts restent encore difficilement perceptibles.
- Le territoire de l'agglomération a émergé comme un territoire pertinent d'intervention et d'impulsion pour la mise en œuvre du Contrat de ville, mais le cadre stratégique d'intervention n'est pas encore stabilisé, notamment dans l'articulation avec les communes et les quartiers ;
- Le Contrat de ville vient interroger les relations entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage car il s'appuie fortement et inégalement sur le tissu associatif, mais sans véritablement impulser de dynamique partenariale.
- En l'absence d'indicateurs de suivi, il n'a pas été possible d'évaluer concrètement les résultats et impacts du Contrat de ville par rapport aux grands objectifs de réduction des inégalités.

➤ Les principaux facteurs explicatifs

- La construction, chemin faisant, de l'intercommunalité est l'un des premiers facteurs expliquant les différents constats. La mise en œuvre du Contrat de ville s'est faite de façon itérative, avec la constitution progressive d'une équipe Politique de la ville d'agglomération, la définition d'une stratégie et l'ajustement, non encore abouti, entre les différents territoires d'intervention (agglomération / communes / quartier). La période de mise en œuvre correspond, de façon schématique, à une période d'ajustement et de recherche des grands équilibres et de l'articulation entre intérêt communal et intérêt communautaire en matière de Politique de la ville ;
- Le second élément explicatif est une culture de la Politique de la ville qualifiée d'« assez peu développée » par le cabinet ALGOé. Le Contrat de ville est l'un des premiers dispositifs de la Politique de la ville qui a été mis en œuvre sur le territoire, contrairement à d'autres territoires bénéficiant d'une antériorité beaucoup plus grande en la matière ;
- Les modes de financement et d'organisation propres au dispositif viennent expliquer en partie la faible capacité à l'innovation et à l'expérimentation constatée par le cabinet. Si l'amélioration des délais de notification des subventions constitue une vraie avancée, elle n'a pas suffi à lever les incertitudes sur la capacité de financement des actions. Ainsi, le dispositif, par son caractère financier " annuel ", limite les porteurs de projet dans leur capacité d'initiative, surtout dans un contexte où le relais par le droit commun est de plus en plus incertain.

Les préconisations en vue de l'élaboration du CUCS

Selon ALGOé, deux grands enjeux sous-tendent la stratégie du CUCS.

Le premier enjeu renvoie au positionnement du dispositif et à son utilisation dans la stratégie globale de l'agglomération. Il doit être conçu comme **un outil qui contribue à l'attractivité de l'agglomération, en complémentarité des autres politiques d'agglomération sur lesquelles il doit s'adosser et, en premier lieu, le contrat d'agglomération :**

- en réduisant les inégalités territoriales et sociales et en jouant un rôle de régulateur des disparités ;
- en limitant l'exclusion en favorisant le développement individuel et collectif ;
- en valorisant les ressources des quartiers, en participant à l'affirmation d'une identité " dijonnaise " au sens large ;
- en confortant la cohésion sociale, mais surtout territoriale, entre les différentes communes composant l'agglomération, tout en respectant les identités et spécificités de chacune d'entre elles.

Le second enjeu est celui de la mise en place d'une véritable " gouvernance " autour du dispositif, qui constitue l'une des clés de succès pour développer les actions à inscrire dans les projets de développement social des territoires.

Cela passe par le développement du rôle de l'agglomération en tant qu'interface technique et politique entre les institutions et le terrain.

La valeur ajoutée de l'agglomération se situe bien dans cette capacité à faire bénéficier les communes de l'ingénierie nécessaire pour mettre en œuvre des actions de plus grande ampleur.

Ainsi, si l'évaluation est systématiquement demandée dans les politiques contractuelles, sa mise en œuvre s'avère plus complexe dans la réalité car elle n'est pas "naturelle". Elle nécessite de préciser et clarifier préalablement les objectifs opérationnels afin de rendre évaluables les actions et programmes développés sur le territoire.

L'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

Afin de ne pas reproduire les constats de l'évaluation du précédent Contrat de ville et de rendre possible l'évaluation des résultats et des impacts des programmes, il est indispensable de déterminer des objectifs opérationnels plus précis et moins généraux que ceux définis dans le précédent Contrat de ville 2000 / 2006 . Il s'agit de pouvoir croiser trois éléments nécessaires :

- la connaissance des territoires par l'observation, sans laquelle il n'est pas possible de pouvoir agir efficacement et de manière cohérente entre les différents acteurs ;
- le suivi des actions grâce au dispositif Poliville ;
- l'évaluation des impacts grâce à l'élaboration d'indicateurs.

C'est l'interaction entre ces trois éléments qui permettra une évaluation pertinente et efficiente des politiques publiques mises en œuvre.

Cette évaluation repose sur trois échelles différentes :

- **les données diffusées par l'observatoire national** et qui permettent la comparaison entre les différents niveaux de territoires pour mesurer les écarts à combler entre les quartiers prioritaires, les villes, les agglomérations, les départements, les régions et le territoire national.
- **les données recueillies localement** et dont les indicateurs ont été choisis en fonction de leur capacité à rendre compte des questions particulières posées par chaque quartier. La Communauté d'agglomération a réalisé, à cette échelle, une évaluation à mi-parcours (2003) et en fin de contrat (2006) qui doit servir de base aux futures investigations sur l'évolution des quartiers à partir de chiffres recueillis dans les thématiques prioritaires du développement socio-urbain.
- **les données choisies** pour tâcher de mesurer, action par action, si le résultat souhaité à été obtenu.

L'évaluation doit être menée à ces trois niveaux pour servir :

- **aux rapports annuels** devant les Conseils municipaux et le Conseil communautaire sur l'évolution de la situation des quartiers prioritaires ;

à l'analyse thématique et croisée des évolutions pouvant influencer sur la conduite dynamique des projets, au fur et à mesure de leur déroulement.

à la mesure de l'utilisation des crédits accordés sur des actions et de l'impact qu'elles ont pu avoir sur leurs publics-cibles.

La circulaire du 15 septembre 2006 insiste sur le fait que les futurs CUCS doivent intégrer la préoccupation évaluative dès leur phase d'élaboration et, pour cela, formuler des objectifs et des résultats attendus qui soient évaluable.

La circulaire du 24 mai 2006 prévoit deux modalités essentielles d'évaluation :

- la production annuelle d'un bilan comportant à la fois des données sur les réalisations et des éléments actualisés de contexte ;
- la réalisation d'une évaluation des effets produits par l'action des CUCS au terme de la période de trois ans du contrat.

Principes méthodologiques de base facilitant la conception d'un projet urbain de cohésion sociale évaluable.

UNE EVALUATION COHERENTE AVEC LES SPECIFICITES DU CUCS

Comme les contrats de ville passés, les CUCS s'inscrivent résolument dans une logique d'approche globale et de projet territorial. L'évaluation devra donc rendre compte de cette transversalité et de cette dynamique de projet territorial.

L'évaluation des CUCS s'inscrit dans une logique de résultats, et pas seulement dans une logique de compte rendu de réalisations qui a caractérisé la plupart des évaluations de contrats de ville précédents. D'ailleurs, l'obligation d'établir un bilan annuel de réalisation signifie bien que ce bilan ne saurait à lui seul tenir lieu d'évaluation, même s'il peut servir à alimenter celle-ci.

Les CUCS ont l'ambition de mettre en cohérence les différents dispositifs sectoriels qui contribuent à la Politique de la ville sur un même territoire (PRE, CLS, etc...).

L'évaluation devra donc proposer une mise en perspective de l'ensemble de ces dispositifs mobilisés sur un même territoire, sachant que nombre d'entre eux feront par ailleurs l'objet d'évaluations sectorielles spécifiques.

Au final, c'est l'appréciation de l'impact global de l'ensemble de ces dispositifs sur un même territoire qui est attendue.

QUELS SERONT LES " OBJETS-CIBLES " DE L'EVALUATION ?

L'évaluation portera sur deux grands types de questionnements : d'une part, la mise en œuvre du CUCS et ses effets, d'autre part, les pratiques mobilisées.

En effet, dans la mesure où le CUCS suppose une dynamique partenariale et la mobilisation de méthodes et d'acteurs multiples, on ne saurait se satisfaire d'une seule photographie statique de la programmation.

1. L'évaluation de la mise en œuvre du CUCS et de ses effets :

Le bilan annuel de réalisation permettra de rendre compte des moyens financiers, techniques et humains mobilisés sur chaque site au cours de l'année écoulée : ce bilan annuel relève de la *logique de suivi* de l'action publique. *Il répond à la question simple : " qu'avons-nous fait ou financé pendant l'année écoulée " ?*

La mesure ou l'identification des résultats obtenus au terme de la contractualisation triennale permet de passer du suivi à l'évaluation. Ces résultats d'évaluation de chacune des actions menées permettent d'apprécier les améliorations ou les changements constatés au profit des territoires défavorisés et/ou de leurs habitants. Il ne s'agit pas de décrire ici " ce qu'on a fait ou financé " (ceci constitue l'essentiel du bilan de réalisation annuel) mais plutôt de " *constater ce que ces réalisations ont produit ou non en terme d'amélioration de la situation de départ sur le site et de comprendre pourquoi* " ; ceci dans le but de proposer des améliorations de l'action du CUCS.

L'appréciation des impacts de l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés par un CUCS sur la durée du contrat constituera le troisième niveau d'évaluation. Cette appréciation se fait à l'aune des finalités et des principaux enjeux stratégiques du CUCS (exemple : améliorer l'attractivité économique du quartier, générer davantage de mixité sociale, améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, etc...)

2. L'évaluation des pratiques et des façons de faire

La spécificité de la Politique de la ville depuis son origine est de rechercher une autre manière de conduire l'action publique sur un territoire défavorisé, spécificité opérationnelle dont les maîtres-mots sont *transversalité, participation et conduite de projet*. L'évaluation du CUCS s'efforcera donc d'identifier ces bonnes pratiques et de comprendre ce qui les a, ou non, rendues possibles.

La transversalité de l'action publique s'appréciera en fonction du décloisonnement des diverses actions entreprises, des partenariats mobilisés ou encore de l'approche globale des problématiques d'un même quartier.

La participation des habitants s'appréciera tant au regard des diverses procédures participatives mises en place et de leurs effets, qu'au vu du degré d'implication concrète des habitants dans le développement social de leur quartier.

L'évaluation de la conduite de projet interrogera autant les méthodes de travail que les procédures mises en place, mais aussi l'articulation entre le portage technique et le pilotage politique du projet.

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION

Une évaluation continue est proposée afin de disposer d'un outil de suivi des réalisations du CUCS et pas seulement de sa programmation annuelle. Il conviendra donc de veiller à ce que le système d'information mis en place fournisse une information fiable et actualisée des réalisations physiques et financières.

L'évaluation sera participative et impliquera les principales parties prenantes du contrat (Etat, collectivités, autres signataires publics ou privés, principaux opérateurs et représentants des habitants). Cette participation est d'autant plus souhaitable qu'elle constitue l'un des effets recherchés de toutes les procédures de développement social.

L'évaluation articulera des moments d'évaluation des réalisations (bilan annuel) et des moments d'évaluation des résultats des programmes d'action et des impacts du CUCS (évaluation à 3 ans). Cette dernière n'aura pas la vocation d'être exhaustive, mais plutôt de viser à répondre aux questions prioritaires définies par le Comité de pilotage stratégique sur proposition de l'équipe d'animation et du Comité technique.

L'évaluation continue du CUCS permettra ainsi de conforter à la fois sa pertinence (adaptation aux besoins des quartiers) et son efficacité (résultats des actions mises en place au regard des objectifs fixés aux programmes d'action).

VI- ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

Les signataires du présent contrat conviennent que les interventions et les moyens prévus viennent en complément des crédits de droit commun déjà mobilisés sur les quartiers. Leur quantification fera l'objet d'un bilan annuel permettant d'identifier les moyens mobilisés par chaque partenaire et de procéder aux éventuels ajustements nécessaires.

D'autres programmes disposent de financements particuliers, participent de manière importante à la mise en œuvre du présent contrat et disposent de leur propre pilotage. Dans un souci de cohérence et de lisibilité des actions mises en œuvre, les programmes seront suivis dans le contrat. Il s'agit notamment du programme de réussite éducative, de l'atelier santé-ville d'agglomération, Ville-Vie-Vacances, CLAS...

Les partenaires s'engagent également de favoriser la mise en place de conventions pluriannuelles pour certains opérateurs dont les missions s'intègrent prioritairement dans le CUCS, mais pas exclusivement. Il s'agit notamment de la SDAT pour laquelle les partenaires conviennent d'une convention spécifique triennale 2007 / 2009 en réservant des financements au titre du CUCS, mais aussi de leur financement de droit commun, en considération du rôle de cette association de service public.

Les crédits de l'Etat obéissent à l'annualité budgétaire. Néanmoins, la « sécurisation » des financements dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs seront considérés comme prioritaires, comme l'indique la circulaire n° 5193/SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs telles que celle de la SDAT.

Etat

Sur ses crédits de droit commun, l'Etat s'engage à veiller au respect de l'égalité républicaine de sorte que les quartiers prioritaires bénéficient d'un traitement au moins égal à celui de l'ensemble de l'agglomération.

Une identification de la réalité des moyens de droit commun bénéficiant à chaque territoire s'avère complexe mais l'Etat s'engage à réaliser un certain nombre d'objectifs allant en ce sens, assortis d'indicateurs, figurant dans un tableau de bord annuel (tableau 2007 annexé au présent contrat).

Sur les crédits spécifiques de l'ACSE affectés au CUCS, l'Etat s'engage pour 2007 selon les montants de crédits délégués, soit 1 939 581 € dont 181 260 € pour le financement des postes d'adultes relais existants. Ce montant est susceptible d'être abondé par la réserve de 5 % (102 083 €) constituée sur la dotation affectée à la Côte-d'Or en 2007 (2 041 664 €), ainsi que par l'affectation de crédits supplémentaires, gérés au niveau national, pour la création de postes d'adultes relais.

S'agissant des appels à projet, les crédits sont mobilisables sur la base de projets territoriaux approuvés par les partenaires et validés au niveau national. Les projets de réussite éducative font l'objet de conventions pluriannuelles et d'avenants financiers annuels.

	Crédits affectés à l'enveloppe CUCS			Crédits pour appels à projets nationaux		Crédits pour postes d'adultes relais	Total
	Ex FIV	Intégration (ex FASILD)	Ville Vie Vacances	Réussite éducative	Atelier Santé Ville		
Crédits délégués en 2007	822 052 €	112 478 €	20 553 €	755 738 €	47 500 €	181 260 €	1 939 581 €
Potentiel de financement supplémentaire issu de la mise en réserve		5 522 €		94 061 €	2 500 €		102 083 €
TOTAL	822 052 €	118 000 €	20 553 €	849 799 €	50 000 €	181 260 €	2 041 664 €

Par ailleurs, le renouvellement urbain est doté d'une intervention de l'ANRU de 66,5 M€, selon la convention consolidée pour la période 2005-2011.

Grand Dijon

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, elle aussi tenue par la règle de l'annualité budgétaire, s'engage à mobiliser pour la prochaine période triennale un minimum de 1,2 million d'euros, pour assurer un soutien aux actions du CUCS.

Pour 2007 : 400 000 €uros permettront au Grand Dijon de mettre en œuvre les actions qu'il assume en maîtrise d'ouvrage, ainsi que les fonds de concours ou subventions qu'il apporte aux opérateurs.

A cette somme, s'ajoutent les moyens de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de l'agglomération.

De plus, le Grand Dijon assure la maîtrise d'ouvrage du dispositif des Correspondants de nuit d'agglomération (270 000 €uros), le financement de la Maison de l'Emploi et du dispositif PLIE (37 000 €uros).

Le Grand Dijon, conjointement avec l'Etat et le Conseil général, accompagnera financièrement la mise en œuvre de l'évaluation qui sera faite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le renouvellement urbain est, par ailleurs, doté d'une intervention communautaire de 14,5 millions d'€uros sur la période 2005-2011 dont, pour 2007, environ 3 millions d'€uros.

La Ville de Chenôve

La ville de Chenôve s'engage à mettre en œuvre au titre du CUCS, au cours de la période 2007-2009, des programmes d'action en cohérence avec son projet territorial.

Elle mobilisera à cet effet des moyens financiers internes dans la continuité du contrat/ville 2000/2006, soit une somme au minimum équivalente à 500 000 euros sans compter d'autres actions de développement social urbain financés grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le niveau d'intervention sur le territoire prioritaire de Chenôve sera également fonction du volume des cofinancements apportés par les partenaires institutionnels, signataires ou associés de la présente convention.

Au-delà du fonctionnement, la ville participe et financera le ou les projets de renouvellement urbain qui représente(nt) un niveau d'intervention communal de 6 615 810 €uros (2005-2011), dont 762 000 €uros pour 2007.

La Ville de Dijon

La Ville de Dijon s'engage à mobiliser annuellement, au titre des actions du CUCS, 1 478 110 €uros afin d'assurer la mise en œuvre directe d'actions ou de participer au financement de la mise en œuvre d'actions par des opérateurs associatifs.

Au-delà du fonctionnement, la ville participe et financera les projets de renouvellement urbain qui représentent un niveau d'intervention communal de 16 001 763 €uros sur 2005-2011 (dont Grésilles : 8 153 997 €uros et Fontaine d'Ouche : 7 847 766 €uros), dont 2 815 600 €uros pour 2007.

La Ville de Longvic

La Ville de Longvic s'engage à mobiliser, 485 419 € au titre de la politique de la ville, et notamment des actions du CUCS, afin d'assurer la mise en œuvre directe d'actions ou de participer au financement de la mise en œuvre d'actions par des opérateurs associatifs.

Au-delà du fonctionnement, la ville participe et financera les projets de renouvellement urbain qui représentent un niveau d'intervention communal de 820 000 €uros H.T (2005-2011), dont 256 500 €uros H.T pour 2007.

La Ville de Quetigny

La Ville de Quetigny s'engage à mettre en œuvre, au titre du CUCS, au cours de la période 2007-2009, des programmes d'action en cohérence avec le projet territorial présenté en chapitre IV.

Elle mobilisera à cet effet des moyens financiers internes dans la continuité du Contrat de ville 2000 / 2006. Le niveau d'intervention sur le territoire prioritaire de Quetigny, lui aussi régi par la règle de l'annualité budgétaire, sera également fonction du volume des cofinancements apportés par les partenaires institutionnels, signataires ou associés, de la présente convention cadre. Il s'agit d'un volume d'actions annuel d'environ 769 000 €, sur la base de cofinancements annuels attendus à hauteur de 210 000 € environ.

Le programme territorial de réussite éducative en sera une composante majeure, en application de la convention pluriannuelle signée le 11 octobre 2006 : le coût global des actions à engager à ce titre, sur la période, est de 390 000 €, dont environ 126 000 € pour l'année 2007.

La maîtrise d'ouvrage des actions territoriales relevant du CUCS sera exclusivement publique (Commune ou CCAS) ; pour leur conduite opérationnelle, la ville pourra, le cas échéant, confier la maîtrise d'œuvre de certaines d'entre elles à des associations partenaires.

La ville de Quetigny confirme qu'elle assurera, sur la période 2007-2009, la poursuite de son Programme de Rénovation Urbaine, en conformité avec les engagements pris le 12 mai 2005. Sur 3 ans, il s'agira d'un volume d'investissement de 3 326 000 € HT au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage communale, dont 2 466 000 € pour l'année 2007.

La Ville de Talant

La ville de Talant s'engage à mobiliser, au titre des actions du CUCS, 747 400 € afin d'assurer la mise en œuvre directe d'actions ou de participer au financement de la mise en œuvre d'actions par des opérateurs associatifs.

Au-delà du fonctionnement, la ville participe et financera les projets de renouvellement urbain qui représentent un niveau d'intervention communal de 5 690 000 € pour un coût du projet estimé à 31 700 000 €.

Conseil général

Le Conseil général est un partenaire essentiel du CUCS au titre de ses compétences et de sa politique volontariste en faveur de la jeunesse et des publics les plus en difficulté. Bien que ne faisant pas partie de ses dépenses obligatoires, le Conseil général financera la prévention spécialisée (2 190 000 €), les Correspondants de nuit (1 570 000 €), le SAS (500 000 €), la Maison de l'Adolescent (120 000 €).

Par ailleurs, conformément à son engagement spécifique pour la Politique de la ville, il soutiendra les communes dans l'action pour les jeunes en risque de marginalisation (194 000 €) et des projets du secteur associatif, notamment sur l'insertion, le sport et la culture (pour mémoire : 563 000 € en 2006). Il s'engage à mobiliser, en priorité, l'action de ses services en propre ou par voie de conventionnement sur ses compétences, principalement dans l'action sociale.

Le Conseil général, conjointement avec l'Etat et le Grand Dijon, accompagnera financièrement la mise en oeuvre de l'évaluation qui sera faite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Conseil général accompagnera le renouvellement urbain à hauteur de 8 000 000 € dont 2 350 000 € prévus pour 2007.

Conseil régional

Même si le Conseil régional n'est pas signataire du CUCS en application du règlement d'intervention adopté le 15 janvier 2007, il continuera à apporter son soutien financier à l'agglomération au titre de la cohésion sociale. Son engagement financier s'élèvera à 1,1 million d'euros pour l'année 2007 pour l'ensemble des sites de Bourgogne. Le Conseil régional devrait, avant juin 2007, en assurer la répartition sur les différents sites de Bourgogne.

En application de ce même règlement, les concours financiers relatifs à l'accès à l'emploi et l'insertion bénéficieront de concours au titre de ces politiques sectorielles de droit commun en fonction des projets présentés. La MDE et le PLIE devront bénéficier de financements.

D'autres partenaires, Caisse d'Allocations Familiales, bailleurs sociaux, Union européenne, sont susceptibles d'apporter leur concours financier lorsque les actions peuvent relever de leur politique de droit commun.

De plus, l'ensemble des partenaires s'engagent afin d'assurer la mise en oeuvre la plus en amont possible des actions, notamment de celles proposées par les associations, à articuler et harmoniser leur calendrier budgétaire et décisionnel. Cela aura pour effet d'éviter de mettre en difficulté les petites associations qui ne disposent pas ou peu de réserve de trésorerie.

VII- ANNEXE : LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le dossier ANRU du Grand Dijon : un projet de rénovation urbaine à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec les objectifs opérationnels du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce projet de rénovation urbaine est le fruit d'un partenariat étroit et d'une réflexion conjointe menés sur plus d'une année avec l'ANRU, les services de l'Etat et l'ensemble des maîtres d'ouvrage, dont le Grand Dijon, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs d'habitations à loyer modéré, ainsi que l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne et la Caisse des Dépôts.

Il s'est appuyé également sur un partenariat financier avec le Conseil général et surtout le Conseil régional avec lequel le Grand Dijon, porteur du projet, a établi une convention spécifique sans précédent, conformément aux modalités du dispositif d'intervention régional.

Le rééquilibrage spatial de l'offre locative sociale et son renforcement constituent un axe prioritaire du programme d'actions du PLH adopté en décembre 2001 et intégré au Contrat d'agglomération 2002-2006.

Cette politique d'habitat communautaire repose sur un objectif de production de 1 600 logements par an pour permettre d'assurer le maintien de la vitalité démographique du territoire et son attractivité.

Un quart de cette production est dédié au parc locatif public, soit 400 logements par an, qui a été relevé dans le cadre du Plan de cohésion sociale à 530 logements par an pour la période 2006 à 2008.

Cet engagement s'inscrit dans un contexte où les besoins sont importants : plus de 7 500 demandes de logement locatif social annuelles (entrées et mutations) pour seulement 2 000 attributions.

Il prend en compte également les opérations de démolition programmées, notamment dans le cadre du dossier ANRU. Cet ambitieux projet constitue en cela une réelle opportunité d'évolution en profondeur de l'offre locative sociale, tant d'un point de vue spatial -renouvellement du parc et dédensification au sein des grands quartiers, redéploiement sur d'autres sites, conformément au scénario de référence du PLH qui concerne la production à l'échelle de chaque commune- que qualitatif -diversification de l'offre et des produits logement-.

Le projet ANRU de l'agglomération dijonnaise, une continuité avec les démarches contractualisées dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) notamment :

Les projets de rénovation urbaine des quartiers des Grésilles et du Mail ont été engagés plus récemment dans le cadre contractuel des opérations de renouvellement urbain.

Les quartiers du Bief du Moulin à Longvic et du Centre-ville à Quetigny ont également fait l'objet de programmes d'intervention entre 2000 et 2004.

Ces démarches se sont appuyées sur la convention thématique "Solidarité et Renouvellement Urbains" du Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération dijonnaise.

Signée dès mars 2003, cette convention témoigne d'un engagement collectif et d'un soutien concerté des partenaires du renouvellement urbain : l'Etat, l'Union Européenne, la Région, le Département, la Caisse des Dépôts et la Communauté d'agglomération, au bénéfice des processus de renouvellement urbain et social de l'agglomération dijonnaise.

Ce partenariat, conjugué au soutien de l'ANRU, notamment depuis la signature de la Convention ANRU de l'agglomération dijonnaise le 12 mai 2005, accompagnera désormais l'ensemble du programme correspondant au présent avenant à la convention au bénéfice des cinq quartiers classés en ZUS et du quartier de la Fontaine d'Ouche pour modifier radicalement leur image et leur cadre de vie.

Ce partenariat s'est aussi traduit par une intervention lourde de démolition-reconstruction menée dans le quartier Greuze à Dijon.

Le projet de rénovation urbaine du Grand Dijon : un projet global

Le projet de renouvellement urbain figurant au présent avenant à la convention (ou convention consolidée) permet de changer d'échelle d'intervention afin de répondre au mieux aux attentes des 42 000 habitants de l'ensemble des cinq quartiers ZUS et du quartier de la Fontaine d'Ouche et de réinscrire durablement ces quartiers dans les processus de développement des communes et de l'agglomération.

Les axes forts en sont les suivants :

Reconquérir l'attractivité de ces quartiers

> Restructurer et renouveler le parc de logements

La restructuration en profondeur du parc de logements s'appuiera, selon les quartiers, sur des opérations de dédensification (792 logements démolis) ainsi que de renouvellement et / ou de requalification du parc locatif social existant (réhabilitation, résidentialisation, amélioration de la qualité de service). 59,5 % de la production de logements sociaux seront réalisés dans les quartiers (soit 479 logements, dont 424 PLUS-CD au titre de la reconstitution de l'offre démolie).

L'apport de nouveaux programmes immobiliers, au statut d'occupation différent (accession à la propriété "classique" ou sociale, locatif libre dont les programmes réalisés par l'Association Foncière Logement), viendra diversifier l'offre de logements et offrira des réponses en terme de parcours résidentiel. Ces opérations permettront également d'accueillir de nouveaux habitants qui contribueront à la mixité sociale de ces quartiers.

> Diversifier les fonctions, par l'implantation d'activités économiques et de pôles d'emplois

L'accueil d'activités économiques et de pôles d'emplois, par la mobilisation d'emprises foncières libérées par les démolitions et par la reconversion d'un immeuble de 40 logements en hôtel d'entreprises, favorisera l'ouverture des quartiers sur la ville et élargira la clientèle de leurs commerces et services de proximité.

➤ **Renforcer les services de proximité, par le développement et la requalification des commerces et la réalisation d'équipements publics**
Les villes et leurs maîtres d'ouvrage tels que l'EPARECA sur le quartier du Mail à Chenôve ou l'OPAC sur le quartier des Grésilles à Dijon, accompagnent cette restructuration urbaine en mettant en œuvre un important programme de rénovation et de requalification des commerces et des équipements publics, afin de renforcer les réponses de proximité apportées aux habitants et assurer une diversification des fonctions urbaines.

➤ **Valoriser le cadre de vie, par des aménagements urbains et le traitement des espaces publics**

Le programme est complété par des interventions significatives sur les espaces publics, porteurs d'aménité urbaine et vecteurs de lien social (malls, places, promenades, mise en lumière, ...).

Redéployer l'offre locative sociale sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du PLH

En complément des programmes reconstruits au sein des quartiers pour répondre aux attentes de relogement des locataires, la reconstitution de l'offre locative sociale démolie fera l'objet d'une **programmation sur d'autres sites en respectant l'engagement du 1 logement reconstruit pour 1 logement démolit**.

Le principe de cette reconstitution hors ZUS, qui porte sur **39,5 %** de la programmation (**313 logements**), est le suivant :

- 100 % des logements seront réalisés sur la commune de rattachement de la ZUS, s'agissant des communes déficientes ou non au titre de la loi SRU (Dijon, Quetigny, Talant) ;
- pour Chenôve, l'engagement de reconstitution sur le territoire communal avait été fixé au minimum à 25 %, le reste de la programmation devant se réaliser à l'échelle de l'agglomération et en priorité au sein des communes déficitaires, en considération des dispositions du PLH et de la loi " Solidarité et Renouvellement Urbains " . Eu égard au nouveau projet résultant de l'étude de centralité, la ville de Chenôve s'est engagée à " reconquérir " la ville et à accroître le nombre d'habitants en réalisant 213 logements (87 % de la reconstitution) sur son territoire et 32 logements sur Dijon (13 %).

La reconstitution de l'offre locative sociale s'effectuera également en préservant l'équilibre patrimonial des bailleurs concernés par les démolitions, mais aussi le maintien de la population dans les communes concernées qui disposent de services publics importants et variés.

Prendre en compte les attentes des habitants et favoriser la participation citoyenne à la mise en œuvre du projet

Les opérations de rénovation du parc locatif social (démolition, changement d'usage) seront réalisées avec l'objectif de permettre aux ménages désireux de rester dans leur quartier, de pouvoir le faire dans des conditions financières compatibles avec leur taux d'effort. Elles devront également permettre de favoriser, pour chacun des locataires, un parcours résidentiel positif et choisi.

La demande de financement majoré des PLUS-CD donnera lieu à des minorations de loyers (a minima 10 % par rapport aux prix plafonds des produits logement).
Le dispositif de MOUS relogement, d'initiative communautaire, formalise depuis 2005 l'engagement de répondre aux demandes individuelles de relogement à une échelle intercommunale et inter-bailleurs.
L'engagement de tous les bailleurs a été traduit dans une convention signée le 9 octobre 2006 par le Grand Dijon et l'ensemble des bailleurs (annexe)

L'information, la communication et la concertation avec les habitants et les locataires du parc public des cinq quartiers seront privilégiées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et porteurs de projet dans le cadre des dispositifs existants ou à renforcer (comités de quartier, Maison du Projet, Charte de gestion urbaine de proximité, ...) et des différents supports (presse, réunions publiques, ...).

Les axes forts des projets de rénovation urbaine sont présentés ci-dessous quartier par quartier :

Quartier Le Mail à CHENOVE

Avec 4 371 logements, dont 58 % de logements locatifs sociaux, le quartier du Mail compte près de 11 000 habitants, soit plus de 67 % de la population communale. Faisant suite aux interventions réalisées au cours des quinze dernières années (démolition de 430 logements par OPH 21 et de 161 logements par l'OPAC), le programme de rénovation urbaine profondément modifié depuis la signature de la convention du 12 mai 2005, au travers de la présente convention consolidée, doit renforcer la transformation en profondeur de ce grand ensemble et doter Chenôve d'un centre-ville.

La stratégie d'intervention sur le quartier du Mail repose sur les principes suivants :

- l'affirmation et la hiérarchisation de la trame viaire à travers l'aménagement des voies transversales desservant les équipements présents sur le quartier et la requalification du Cours Général de Gaule,
- la rupture avec l'aspect monolithique du grand ensemble à travers une urbanisation reposant sur les caractéristiques et les spécificités de ses différentes composantes (secteur des boulevards, Centre-ville, cœur de quartier...),
- la construction nouvelle comme levier de la transformation du quartier à travers la mobilisation du foncier rendu disponible par les démolitions, la diversification des fonctions urbaines et de l'offre de logements tant dans sa nature, sa forme que sa localisation,
- l'embellissement du cadre de vie à travers la réhabilitation du bâti, la requalification des espaces et la clarification de leur statut grâce aux programmes de résidentialisation ou d'aménagement des espaces publics.

Le programme de rénovation urbaine du Mail se décline opérationnellement sur les trois secteurs stratégiques suivants :

- **le secteur nord de Kennedy à la Fontaine du Mail**, où les principales interventions porteront sur :

- la réalisation d'études relatives à la restructuration du centre commercial Kennedy et aux perspectives d'aménagement urbain de ce secteur,
 - la réhabilitation du bâtiment 11 à 23 rue Georges Sand à proximité du boulevard des Valendons,
 - un programme de construction de 16 logements locatifs sociaux et de 12 logements en accession à la propriété sur les emprises d'anciens bâtiments de l'OPH 21 aujourd'hui démolis ;
- **le Cours Général de Gaulle et ses franges**, où les principales interventions porteront sur la requalification du Mail et des bâtiments ou équipements qui le bordent, à travers des programmes de réhabilitation, de résidentialisation ou d'aménagement de leurs abords ;
 - **le secteur Centre-ville, de l'Hôtel de Ville à la Place Coluche**, où les interventions permettront de poursuivre le renouvellement de l'îlot Saint-Exupéry (restructuration du centre commercial Saint-Exupéry et aménagement de ses abords), en portant notamment sur :
 - ⇒ le réinvestissement de la Place Coluche avec la démolition partielle du bâtiment Lamartine, l'implantation de l'agence postale en rez-de-chaussée d'un programme de 30 logements locatifs sociaux et l'aménagement de la place ;
 - ⇒ la libération de foncier permettant la réalisation de programmes de constructions neuves et d'aménagement d'espaces publics avec la suppression de la partie nord du boulevard Branly, la démolition du bâtiment Rude et du centre social ;
 - ⇒ la construction de 140 logements neufs, dont 60 à 70 logements locatifs libres réalisés par la Foncière Logement et 70 logements en accession sociale à la propriété ;
 - ⇒ la réhabilitation des bâtiments ;
 - ⇒ les équipements publics avec la restructuration de la Mairie après transfert du groupe scolaire sur le terrain aujourd'hui occupé par La Poste, la création d'un pôle d'équipements publics (*centre social, unité territoriale de la CAF...*) en rez-de-chaussée des constructions neuves ;
 - ⇒ l'aménagement des abords des bâtiments et des espaces publics du centre-ville ;
 - ⇒ la requalification des rues Armand Thibaut et Saint-Exupéry et la création d'une nouvelle voie les reliant de l'Hôtel de Ville à la Place Coluche.

Quartier Les Grésilles à Dijon

Situé à proximité immédiate du Centre-ville, le plus ancien grand ensemble de l'agglomération dijonnaise compte 8 200 habitants (6 % de la population communale s'élevant à 149 867 habitants RGP 1999 population sans double compte) et plus de 4 000 logements, dont 57 % locatifs sociaux.

Si le parc public a d'ores et déjà fait l'objet de restructurations importantes (1 230 logements démolis, 585 logements reconstruits entre 1980 et 2000), l'ancienneté du bâti nécessite de **nouvelles interventions de démolition** (395 logements, six immeubles) afin de mener à bien le projet urbain et de renouveler et diversifier l'offre de logements.

La mixité de l'habitat se traduira en **forme urbaine et en statuts d'occupation** : **locatif social** (reconstitution de 275 logements locatifs sociaux sur le quartier, 12 opérations : 120 logements locatifs sociaux étant réalisés en dehors de la ZUS sur la commune de Dijon), **locatif libre** (dont **120 à 135 logements réalisés par l'Association Foncière Logement**), **accession à la propriété** (dont 60 logements en accession aidée).

La stratégie d'intervention présentée dans le cadre du dossier ANRU repose sur une **reconfiguration en profondeur du quartier** dont le fonctionnement urbain est actuellement entravé par deux axes viaires qui constituent de véritables fractures.

La **création d'un axe transversal** permettra d'ouvrir le cœur de quartier et de favoriser les liaisons entre les différents secteurs (Grésilles Centre, Grésilles extension, ZAC Champollion, secteur pavillonnaire).

Avec l'**implantation de pôles d'emplois** (DDASS/DRASS/ARH-CPAM-CG21-CNFPT, 18 000 m² de SHON, 400 emplois) sur la ZAC Champollion, la **diversification des fonctionnalités du quartier** s'opèrera par le **développement de l'offre commerciale** (2 000 m² en pied d'immeuble) et le **renforcement des équipements publics** pour répondre aux attentes des habitants d'aujourd'hui et de demain (Bibliothèque, salle d'escalade, Maison des services publics, salle de sports, ...).

Quartier Le Bief du Moulin à LONGVIC

Le quartier du Bief du Moulin accueille 1 880 habitants (21 % de la population de la commune). Son parc est constitué de 708 logements, dont plus de 70 % de logements locatifs sociaux gérés par un seul bailleur, l'OPAC de Dijon. La **requalification du quartier, engagée depuis 2000**, s'est appuyée sur une revatourisation des équipements publics (création d'une salle de sports, rénovation du groupe scolaire du Bief), ainsi que sur un programme de réhabilitation de 300 logements et sur la création d'une piste cyclable reliant le quartier au canal de Bourgogne.

Le **second volet du projet urbain**, figurant dans la présente convention, repose sur la **poursuite de la restructuration de la place centrale du quartier**, suite à la démolition de l'actuel centre commercial, avec un programme mixte de l'OPAC associant habitat (6 logements locatifs sociaux) et commerces (3 cellules en rez-de-chaussée d'immeuble). Cette **intervention en cœur de quartier**, complétée par des opérations d'équipements publics de proximité (pôle de services intergénérationnel, restructuration du centre social), se conjugue avec le projet de **réalisation de l'Axe vert**, créant l'**articulation urbaine** avec le Centre-ville.

En matière d'**habitat**, outre la finalisation des interventions sur le parc public en terme de **réhabilitation et de résidentialisation** (180 logements), l'axe fort de la rénovation urbaine s'appuie sur une **diversification de l'offre**. Cet enjeu de mixité sera mis en œuvre sur un secteur de 15 000 m² libéré par la démolition d'une école transférée au sein d'un nouveau quartier de la commune. Cette emprise foncière permettra la réalisation par des opérateurs privés, d'une **soixantaine de logements en petits collectifs et individuels groupés** : une programmation, représentant **1 500 m² de SHON** (environ 10 logements), sera cédée à l'Association Foncière Logement afin d'y réaliser du logement locatif libre.

Quartier Centre-ville à QUETIGNY

Cette **ZUS, située en cœur de ville**, représente plus de 50 % de la population de la commune (soit 5 000 habitants). SCIC HABITAT est le bailleur quasi exclusif avec près de 1 000 logements locatifs sociaux, (2 000 logements sur la ZUS, dont 53 % de logements locatifs sociaux). Le projet de

rénovation urbaine, qui s'inscrit à part entière dans la **stratégie globale** de la commune et en **continuité avec les interventions réalisées**, comporte les objectifs suivants :

- **faire évoluer l'habitat** : dédensification par la démolition d'un immeuble de 40 logements locatifs sociaux dont l'offre sera reconstituée sur un autre quartier, création au sein de la ZUS d'une offre nouvelle en locatif libre et accession (une soixantaine de logements, dont **8 logements locatifs libres - 1 200 m² de SHON - réalisés par l'Association Foncière Logement**), valorisation patrimoniale du parc public (réhabilitation de trois immeubles, amélioration de la qualité de service de trois immeubles) ;
- **améliorer le fonctionnement urbain** : renforcement des liaisons interquartiers, valorisation des espaces publics, dont la place centrale Roger Remond ;
- **favoriser la vie sociale et citoyenne** : création, extension et rénovation de services et d'équipements publics (centre sportif et culturel Mendès France, plate-forme de services de l'Est dijonnais, ...).

Douze opérations, parmi les vingt programmées, font l'objet d'un soutien de l'ANRU.

Quartier Le Belvédère à TALANT

Construit dans les années 1975 à 1980, le quartier du Belvédère est le dernier grand ensemble édifié dans l'agglomération dijonnaise dont le modèle d'habitat se révèle aujourd'hui inadapté et obsolète.

Il compte 5 700 habitants pour 2 500 logements dont 1 500 logements sociaux (60 %) gérés par quatre bailleurs : OPAC, OPH 21, SCIC HABITAT, FOYER DIJONNAIS.

Classé en Zone Urbaine Sensible depuis le décret de 1996, ce quartier s'avère le plus dense des quartiers ZUS de l'agglomération en nombre de logements à l'hectare. Il suit l'évolution de tous les quartiers ZUS et présente des signes de fragilisation et des dysfonctionnements urbains et sociaux marqués.

La stratégie d'intervention sur le quartier se décline selon les objectifs suivants :

- ⇒ **permettre l'accueil de nouveaux ménages avec enfants** par l'adaptation du parc de logements intégrant un programme de constructions mixant locatif social, locatif libre et accession sociale, ainsi que la transformation de petits logements en plus grands ;
- ⇒ **permettre à des ménages diversifiés de bien vivre au Belvédère** par la création d'un espace public majeur au cœur du quartier et la mise en œuvre d'actions de résidentialisation et de sécurisation de la trame viaire ;
- ⇒ **améliorer la qualité du cadre de vie du quartier** en poursuivant l'aménagement des équipements et la lisibilité de leur accès.

Le programme de rénovation urbaine se traduit opérationnellement comme suit :

Dans le domaine de l'habitat :

- Démolition de 112 logements appartenant à OPH 21, situés sur l'ensemble immobilier appelé l'îlot Electrique, avenue du Mail, secteur qui constitue le cœur du projet.
- Reconstruction sur le site de 42 logements à loyer modéré, de 15 logements en accession sociale et de 15 logements en locatif libre réalisés par la Foncière Logement au titre de la mixité sociale.
- Reconstruction sur l'emplacement de l'îlot Electrique : un front sera bâti le long de l'avenue du Mail et une perspective sera maintenue à travers l'îlot Electrique depuis l'îlot Gaz.
- Reconstruction de 70 logements à loyer modéré à l'ouest du quartier sur le " site en Nachey " .
- Pour permettre la modernisation du parc de logements et l'accueil des ménages avec enfants, adaptation du parc de logements par plusieurs types d'actions :

- **Déconstruction / Reconstruction (OPH 21) :**
 - 112 déconstructions – îlot Electrique ;
 - Reconstruction sur site : 42 logements ;
 - Reconstruction sur le secteur " en Nachey " : 70 logements ;
 - Accession sociale : 15 logements environ sur site îlot Electrique ;
 - Locatif libre " Foncière Logement " : 15 logements environ sur le site Mennetrier.
- Réhabilitation lourde (Tour 11 avenue du Mail) ;
- Pour ces opérations, une action de restructuration des petits logements en plus grands ;
- Résidentialisation à caractère technique et urbain en frange de Médiane pour OPAC et OPH 21, à caractère technique et sécuritaire pour la SCIC Habitat ;
- Intervention pour améliorer la mixité du logement par apport d'accession ;
- Observation de l'évolution des copropriétés.

Réhabilitation du 11 avenue du Mail

Dans les principes de développement durable avec démarche " HQE " (meilleure maîtrise des charges locatives), les interventions suivantes sont programmées :

- ⇒ Isolation et réfection des façades ;
- ⇒ Traitement de la toiture terrasse (étanchéité, isolation) ;
- ⇒ Travaux d'accessibilité et de mise en conformité des ascenseurs ;
- ⇒ Restructuration de 8 type 1 pour aboutir à 4 type 2 ;
- ⇒ Installation d'un système de production d'électricité par capteurs photo voltaïques ;
- ⇒ Traitement des rez-de-chaussée.

Résidentialisation :

Cohérence avec la Médiane par :

- Une Charte de residentialisation, une homogénéité d'action et de traitements par les bailleurs ;
- Un travail sur l'usage des territoires ;
- La création d'unités résidentielles ;
- Une réflexion sur la requalification de l'espace public.

Résidentialisation OPH 21 :

11 Avenue du Mail (51 logements)

- Extension et réaménagement parking extérieur ;
- Privatisation des accès ;
- Réalisation d'espaces verts ;
- Retraitement des locaux ordures ménagères.

Ilot Gaz (221 logements)

- " Paysagement " du parking sur terre-plein ;
- Réaménagement de l'accès parking ;
- Privatisation des accès et cour intérieure ;
- Bornes d'enfouissement pour les ordures ménagères.

Résidentialisation OPAC (252 logements)

- Modification des cheminements, des dessertes d'îlot ;
- Traitement végétal et minéral ;
- Délimitation des espaces.

Résidentialisation SCIC HABITAT (331 logements)

- Création d'unités résidentielles et implantation de clôtures ;
- Réaménagement des locaux ordures ménagères;
- Réaménagement de parkings ;
- Végétalisation des espaces extérieurs ;
- Aménagement de terrasses.

Dans le domaine de l'Aménagement Urbain

- Créer un cœur de quartier " La Médiane "

Espace public majeur à l'échelle du quartier et du pôle urbain que constitue ce quartier dans la ville.

La question de l'espace public est devenue primordiale. Elle ne se pose pas seulement en terme d'aménagement mais aussi et surtout en termes de rôle et d'usage.

Aujourd'hui, le quartier a besoin d'un espace public, entendu comme lien physique et social du quartier, comme expression des identités et de représentation collective.

Les objectifs :

Il s'agit de concevoir le quartier " autour de l'espace public ", à savoir :

- décloisonner l'espace urbain et développer la vie collective sur le quartier ;
- affirmer le statut de pôle urbain par la création d'un espace public à l'échelle de la ville ;
- articuler et mettre en scène les équipements majeurs en les reliant par une large emprise sensiblement horizontale depuis le centre commercial jusqu'à l'îlot SCIC Habitat ;
- articuler les îlots d'habitat entre eux.

De plus :

- les intersections avec les voiries transversales seront traitées sous forme de plateaux-traversant afin d'éviter la fragmentation de l'espace tout en maintenant les différents modes de circulation en les hiérarchisant ;
- les rues Picasso et de Gimsheim resteront toutes les deux circulées, avec des aménagements ad hoc pour mieux les incorporer à l'espace ouvert de la médiane ;
- la rue de Gimsheim sera valorisée comme axe orthogonal et perspective urbaine ;
- la résidentialisation sera liée à la réflexion en matière de cohérence.

⇒ hiérarchisation des espaces publics (axe orthogonal – plan lumière – sécurisation de la trame viaire – extension aire des Pirouettes).

Dans le domaine des équipements :

La recomposition de l'îlot Electrique nécessite des interventions sur les équipements suivants :

- aménagement du pôle " Mennetrier " afin d'y installer la halte-garderie ;
- aménagement d'un espace jeunes à la " TURBINE " .

⇒ Affirmation de la présence des équipements publics grâce à l'amélioration de leur accessibilité et de leur lisibilité.

Quartier de la Fontaine d'Ouche à DIJON

Avec plus de 10 300 habitants et 4 500 logements, dont la moitié à loyer modéré, la Fontaine d'Ouche constitue le deuxième grand quartier d'habitat de l'agglomération par l'importance de sa population.

Ce quartier, non classé en ZUS, en présente toutes les caractéristiques. Il est en effet confronté à un ensemble de difficultés sociales et économiques croissantes : progression sensible du nombre des RMistes, un chômage élevé, nombreux enfants en difficulté scolaire, ... Le quartier de la Fontaine d'Ouche a ainsi été labellisé depuis juin 2006 pour son Programme de Réussite Educative (PRE).

Pour toutes ces raisons, ce quartier a bénéficié en 2005 d'une dérogation exceptionnelle au titre de l'article 6 de la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003.

Pour sortir le quartier de la Fontaine d'Ouche du processus de dépréciation constaté depuis plusieurs années, le projet de développement répond à un double enjeu concernant à la fois, un volet urbain, mais aussi un volet économique et social.

Le projet de renouvellement urbain s'organise autour des cinq priorités suivantes :

- développer l'attractivité du cœur de quartier par une restructuration de l'offre commerciale et des services publics ;
- améliorer l'attractivité de l'habitat à loyer modéré existant ;
- développer la mixité sociale par l'habitat ;
- mieux relier le quartier à son environnement naturel ;
- améliorer la qualité des services publics du quartier.

De manière transversale, le projet doit rendre le quartier accessible aux personnes à mobilité réduite et handicapées et prendre en compte le vieillissement des habitants du quartier.

La stratégie vise à produire sur le quartier une chaîne d'accessibilité continue en mettant en cohérence les interventions à conduire sur le parc locatif public disposant d'ascenseurs, et celles à mener sur l'espace et les équipements publics. Il s'agit par cette approche de réaliser un territoire totalement accessible et donc de favoriser la mixité, notamment générationnelle.

A horizon 2015, selon l'étude réalisée par l'INSEE portant sur les projections de ménages à l'échelle de l'agglomération, le nombre de ménages âgés de 75 ans et plus augmentera de 41 % (soit 16 700 ménages en 2015 contre 11 600 en 1999).

Afin de développer l'attractivité du cœur de quartier, quatre natures d'actions complémentaires seront menées :

- la restructuration du centre commercial et de son offre ;

- la restructuration des services publics du centre commercial, notamment en créant une plate-forme de services publics, et en repositionnant certains équipements hors du centre ;
- la restructuration de l'offre de stationnement ;
- l'ouverture et l'articulation du centre commercial avec son environnement immédiat.

En matière d'habitat, outre les travaux de réhabilitation et de résidentialisation du parc locatif, l'axe fort consiste en l'amélioration de la chaîne d'accessibilité de l'espace public aux logements pour les personnes à mobilité réduite.

Pour le volet accession à la propriété, deux sites sont identifiés sur le quartier pour réaliser à moyen terme des logements en accession : le quai des Carrières Blanches et les abords du centre de loisirs Marie Noël. Un troisième site pourrait également être concerné, mais après la relocalisation au-delà de 2010 d'une entreprise importante qui l'occupe aujourd'hui (PARVEX).

Ainsi, sur la période 2007-2010, seuls les deux premiers sites vont faire l'objet d'études urbaines (cahier des charges en cours de rédaction).

Le site du quai des Carrières Blanches est considéré comme prioritaire car il cumule opportunité foncière et enjeux urbains. Ainsi, dès la signature de la présente convention, un marché de maîtrise d'œuvre urbaine sera passé pour définir plus précisément un projet d'aménagement et de construction sur ce site, une fois la déviation des flux opérée vers le boulevard Bachelard.

L'objectif est de débiter sur ce site la réalisation d'un premier programme de 15 à 20 logements en accession fin 2009/début 2010.

Enfin, le réaménagement paysager du boulevard Bachelard et du quai des Carrières Blanches permettra de traiter les coupures urbaines dont souffre actuellement le quartier et ainsi de mieux l'organiser autour du futur cœur de quartier et de mieux le relier à son environnement.

Glossaire

A

- ABS** Analyse des Besoins Sociaux
- ACODEGE** Association Côte-d'Orienne pour le Développement et la Gestion d'actions sociales et médico-sociales
- ACSE (ex ANSEC ex FASILD)** Agence nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des chances
- ACTI-LEC** (Association) Actions Lire Ecrire Computer
- ADAVIP** Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
- ADEME** Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- ADIE** Association pour le Droit à l'Initiative Économique
- ADPEP** Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
- AEMO** Action Éducative en Milieu Ouvert
- AFPA** Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
- AGEAC-CSEF** Association de Gestion et d'Animation des Crèches et de la Confédération Syndicale des Familles
- AGEFOS PME** Association pour la Gestion et la Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises
- ANDCP** Association Nationale des Directeurs et Cadres de la fonction Personnel
- ANPE** Agence Nationale Pour l'Emploi
- ANRU** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- APIC** Association de Prévention et d'Insertion par la Conduite
- APL** Aide Personnalisée au Logement
- AREA** Accueil Recherche Ecoute des Adolescents
- ARIQ** Association Régionale pour l'insertion et la Qualification dans le Bâtiment et les Travaux Publics
- BTP** Brevet d'Études Professionnelles
- AS** Assistante Sociale
- ASV** Atelier Santé Ville

B

- AVEC** Alliance de Villes Européennes de Culture
- BAC** Baccalauréat
- BEP** Brevet d'Études Professionnelles
- BTP** Bâtiment et Travaux Publics

C

- CAF** Caisse d'Allocations Familiales
- CAMP** Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CAP** Certificat d'Apprentissage Professionnelle
- CAREPS** Centre Rhône-Alpes d'Épidémiologie et de Prévention Sanitaire
- CCAS** Centre Communal d'Action Sociale
- CCI** Chambre de Commerce et de l'Industrie
- CCTS** Comité de Coordination des Travailleurs Sociaux
- CDAS** Centre Départemental d'Accompagnement à la Scolarité
- CDN** Correspondants De Nuit
- CESAM** Concilier l'Économique et le Social, Aide aux Mutations
- CESC** Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
- CESF** Conseiller en Économie Sociale et Familiale
- CEL** Contrat Éducatif Local
- CG** Conseil général
- CGPME** Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- CH** Centre Hospitalier
- CHRS** Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CHS** Centre Hospitalier Spécialisé

CHU Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIV Comité Interministériel des Villes
CIVIS Contrat d'Insertion à la Vie Sociale
CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLISS Classe d'Intégration Scolaire Spécialisée
CLLAJ Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLS Contrat Local de Sécurité
CLSH Centre de Loisirs Sans Hébergement
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP Centre Médico-Psychologique
CMPP Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMU Couverture Maladie Universelle
CMUC Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNFPT Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CR Conseil régional
CREAI Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
CRESS Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRJJ Centre Régional d'Information Jeunesse
CROUS Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CSC Centre Social Communal
CSF Confédération Syndicale des Familles
CTL Contrat Temps Libre
CUCS Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CV Curriculum Vitae

D
DDASS Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE Direction Départementale de l'Équipement
DDPJJ Direction Départementale de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse
DDSP Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTEFP Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DE Demandeurs d'Emploi
DGAS Direction Générale de l'Action Sociale
DGS Direction Générale de la Santé
DHOS Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins
DIV Délégation Interministérielle à la Ville
DRASS Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRH Direction des Ressources Humaines
DRDJS Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

E
EAC Ecoute Aide et Conseil
EEl Espace Emploi International
EI Entreprise d'Insertion
EITT Entreprise d'Insertion de Travail Temporaire
EPARECA Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFL Etablissement Public Foncier Local
ESC Ecole Supérieure de Commerce
ETP Emploi Temps Plein

F

- FASILD (cf. ACSE)**
Fonds d'Action et de Soutien pour l'intégration et la Lutte contre les Discriminations
- FIPJ**
Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes
- FLE**
Français Langue Etrangère
- FNAIM**
Fédération Nationale des Agents Immobiliers
- FNPC**
Fédération Nationale des Promoteurs-Constructeurs

G

- GPEC**
Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- GD**
Grand Dijon
- GRSP**
Groupement Régional de Santé Publique
- GUP**
Gestion Urbaine de Proximité

H

- HDT**
Hospitalisation à la Demande d'un Tiers
- HLM**
Habitation à Loyer Modéré
- HQE**
Haute Qualité Environnementale

I

- IAE**
Institut d'Administration des Entreprises
- ICF SUD-EST MEDITERRANEE**
Immobilier des Chemins de Fer Sud-Est Méditerranée
- IDE**
Infirmière Diplômée d'Etat
- IEP**
Institut d'Etudes Politiques
- INSEE**
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- IRIS**
Institut de Relations Internationales et Stratégiques
- IRTESS**
Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social

L

- LARPE**
Lieu d'Accueil et de Rencontre Parents-Enfants
- LINO**
Liaison Intercommunale Nord-Ouest
- LOTI**
Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

M

- MDEF (ou MDE)**
Maison De l'Emploi et de la Formation
- MILO**
Mission Locale
- MJC**
Maison des Jeunes et de la Culture
- MJD**
Maison de Justice et du Droit
- MOUS**
Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
- MST**
Maladie Sexuellement Transmissible

N

- NSM Médiation**
Nouveaux Services Mutualisés Médiation
- NTIC**
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

O

- OFDT**
Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies
- OMS**
Organisation Mondiale de la Santé
- ONZUS**
Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
- OPAC**
Office Public d'Aménagement et de Construction
- OPAH**
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- OPDHLM (ou OPH)**
Office Public Départemental d'Habitation à Loyer Modéré
- ORE**
(Association) Ouverture Rencontres Evolution
- ORU**
Opérations de Renouvellement Urbain

P

PACQ Programme d'Aide à la Création dans les Quartiers
PAD Point d'Accès aux Droits
PAEJ Point Accueil Ecoute Jeunes
PAI Projet d'Aide Individualisé
PAS (Association Le PAS)
 Préparation, Accompagnement, Soutien
PDALPD Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDU Plan de Déplacements Urbains
PEL Projet Educatif Local
PIMMS Point Information Médiation Multi Services
PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH Programme Local de l'Habitat
PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLS Prêt Locatif Social
PLU Plan Local d'Urbanisme
PLUS Prêt Locatif à Usage Social
PLUS-CD Prêt Locatif à Usage Social - Construction Démolition
PME Petites et Moyennes Entreprises
PMI Protection Maternelle Infantile
PRAPS Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRE Programme de Réussite Educative
PROMOLEC Promotion de la Lecture
PRSP Programme Régional de Santé Publique
PRU Programme de Rénovation Urbaine

R

RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
REAAP Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP Réseau d'Education Prioritaire
RESSCOM (Association) Recherches Evaluations Sociologiques sur la Santé, le Social et les actions COMMUNAUTAIRES
RGP Recensement Général de la Population
RMI Revenu Minimum d'Insertion

S

SACI Société Anonyme de Crédit Immobilier
SASE Service d'Accompagnement Scolaire et Educatif
SEDAP Société d'Entraide et D'Action Psychologique
SCIC HABITAT Société Civile Immobilière de Construction Habitat
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
SDAT Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail
SHON Surface Hors Oeuvre Nette
SIDA Syndrome d'Immunodéficience Acquis
SLS Supplément de Loyer de Solidarité
SONACOTRA Société Nationale de Construction pour les TRAVAILLEURS
SPE Service Public de l'Emploi
SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SRU Solidarité et Renouvellement Urbains

T

TIG Travail d'Intérêt Général

TPE Très Petites Entreprises
TPME Très Petites et Moyennes Entreprises
TPU Taxe Professionnelle Unique

U

UDMJC Union Départementale de la Maison des Jeunes et de la Culture
UESL Union d'Economie Sociale pour le Logement
UET Unité Educative Thérapeutique
UNAFAM Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques
UPMLB Union Professionnelle des Médecins Libéraux de Bourgogne
USHB Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne
UTAS Union Territoriale d'Actions Sociales

V

VAE Validation des Acquis de l'Expérience
VED Voie publique Et Déplacements
VEFA Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

Z

ZAC Zone d'Aménagement Concerté
ZAE Zone d'Activité Economique
ZEP Zone d'Education Prioritaire
ZFU Zone Franche Urbaine
ZRU Zone de Redynamisation Urbaine
ZUS Zone Urbaine Sensible